

# Agriculture et Agroalimentaire Canada

# 2005-2006

## Rapport sur les plans et les priorités

### Budget des dépenses



Agriculture et  
Agroalimentaire Canada

Agriculture and  
Agri-Food Canada

Canada





# Table des matières

<b>Message du ministre. . . . .</b>	<b>1</b>
<b>Déclaration de la haute direction . . . . .</b>	<b>4</b>
<b>Vue d'ensemble . . . . .</b>	<b>5</b>

## **SECTION I**

<b>Aperçu des plans et des priorités. . . . .</b>	<b>7</b>
Introduction. . . . .	7
Plan du rapport . . . . .	8
Cadre de fonctionnement . . . . .	8
L'intervention stratégique d'AAC. . . . .	11
Nos priorités en matière de gestion. . . . .	20
Rapports des comités parlementaires . . . . .	24
Conclusion. . . . .	24

## **SECTION II**

<b>Analyse des priorités par résultat stratégique . . . . .</b>	<b>27</b>
La sécurité du système alimentaire . . . . .	27
La santé de l'environnement. . . . .	40
Des innovations propices à la croissance . . . . .	46

**Initiatives horizontales. . . . . 61**

Les initiatives horizontales d'Agriculture et Agroalimentaire Canada. . . 61

Le développement rural. . . . . 64

Le Secrétariat aux coopératives. . . . . 68

La Stratégie de développement durable . . . . . 71

**Organismes relevant du Parlement par l'entremise  
d'Agriculture et Agroalimentaire Canada . . . . . 73**

Agence canadienne du pari mutuel (ACPM) . . . . . 73

Conseil national des produits agricoles (CNPA) . . . . . 75

**SECTION III**

**Renseignements supplémentaires . . . . . 79**

Tableaux financiers . . . . . 79

**SECTION IV**

**Autres sujets d'intérêt . . . . . 93**

Portefeuille de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire . . . . . 93

Pour nous joindre. . . . . 94



# Message du ministre

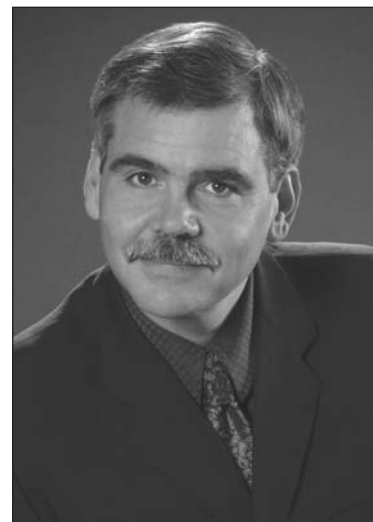
C'est avec plaisir que je dépose le *Rapport sur les plans et les priorités* (2005-2006) de mon ministère. Ce rapport présente l'orientation stratégique et financière d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) pour les trois prochaines années.

Les collectivités agricoles et rurales du Canada jouent un rôle économique important dans notre société. En effet, le secteur agricole et alimentaire génère environ 130 milliards de dollars de recettes par année, dont 30,9 milliards proviennent des exportations; il fournit 8 % du produit intérieur brut du Canada et crée un emploi sur huit.

Il est évident qu'un secteur agricole et agroalimentaire solide, prospère, rentable et durable profite à tous les Canadiens. C'est grâce aux agriculteurs que nous pouvons manger, mais ce sont aussi eux qui assument la gérance de notre environnement en protégeant notre air, notre eau, nos sols et notre biodiversité. À titre de ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, je continue d'avoir à coeur, à l'instar de mon ministère, de collaborer avec tous les intervenants pour assurer la prospérité et le dynamisme du secteur agricole et agroalimentaire canadien.

Pour commencer, nous devons créer un environnement dans lequel les producteurs peuvent bien gagner leur vie. En ma qualité de ministre, je me suis engagé à réaliser cet objectif, et il est essentiel et urgent de nous y consacrer car nos producteurs sont aux prises avec de graves difficultés financières depuis deux ans. La crise de la vache folle, l'influenza aviaire, le gel, la sécheresse, le raffermissement relatif du dollar canadien et d'autres événements qui échappent à l'emprise des agriculteurs se sont répercutés sur le revenu agricole canadien, qui n'a jamais été aussi faible, suscitant du coup des problèmes financiers pour les producteurs et les collectivités rurales où ils vivent. Devant cette situation sans précédent, les gouvernements ont uni leurs efforts et adopté des mesures ciblées qui aident les producteurs à surmonter leurs difficultés financières pendant cette période extrêmement éprouvante. Nous continuerons de soutenir nos producteurs chaque fois qu'ils auront besoin de nous.

En plus de ces facteurs « immédiats », le secteur doit affronter des défis plus généraux d'ordre commercial. Par exemple, les consommateurs se font de plus en plus exigeants quand il est question de la salubrité et de la qualité des aliments ou du respect de l'environnement; les marchés mondiaux sont concurrentiels et instables; des obstacles se posent à l'accès aux marchés; enfin, les sciences et la technologie progressent rapidement.



L'honorable  
Andy Mitchell

C'est pour être en mesure de relever ces défis que le gouvernement du Canada a mis en place le Cadre stratégique pour l'agriculture, avec la collaboration des provinces, des territoires et de l'industrie. La mise en œuvre du Cadre a commencé il y a trois ans, et cet outil reste encore la force d'impulsion dont le Canada a besoin pour devenir un chef de file mondial de l'excellence agroalimentaire, grâce à des programmes intégrés visant la salubrité et la qualité des aliments, l'environnement, les sciences et l'innovation, le renouveau du secteur, la gestion des risques de l'entreprise, les marchés et les échanges commerciaux.

Le présent rapport décrit ce qu'AAC fera pour obtenir ses trois résultats stratégiques : Sécurité du système alimentaire, Santé de l'environnement et Innovations propices à la croissance.

Pour y arriver, il concentrera ses efforts sur les priorités suivantes :

En collaboration avec les gouvernements et les producteurs, nous veillerons à ce que les programmes soient mieux adaptés aux besoins des familles agricoles et à ce que les services soient offerts de la façon la plus rapide, la plus opportune et la plus efficiente possible.

Nous continuerons d'aider le secteur à gérer la situation liée à l'ESB en collaborant avec notre partenaire du portefeuille, l'Agence canadienne d'inspection des aliments, à l'élaboration d'une stratégie nationale de la santé animale.

À l'échelle internationale, nous continuerons d'exercer des pressions pendant les négociations de l'Organisation mondiale du commerce pour niveler les règles du jeu dans le commerce international et permettre ainsi à nos producteurs de livrer une concurrence équitable sur le marché mondial.

Nous travaillerons avec nos partenaires à l'élaboration d'une approche globale qui nous permettra de coordonner les orientations stratégiques et la prise de décisions dans les dossiers alimentaires et de solidifier davantage les assises actuelles sur lesquelles reposent la confiance des consommateurs, la protection de la santé et la croissance économique.

Pour mieux nous faire connaître sur les marchés mondiaux, nous ferons la promotion de l'image de marque du Canada en présentant son secteur agricole et alimentaire comme un chef de file en salubrité et qualité des aliments, en innovation et en gestion de l'environnement.

Nous poursuivrons la transformation de notre capacité scientifique de façon à ce qu'elle soit plus réceptive aux débouchés découlant des progrès des sciences et de la technologie; nous encouragerons la collaboration entre les producteurs, les transformateurs et les chercheurs, et nous aiderons les producteurs à acquérir de nouvelles compétences.

Enfin, AAC et l'Administration du rétablissement agricole des Prairies (ARAP) examineront comment cette dernière pourrait dispenser à l'échelle nationale les services qu'elle offre actuellement aux agriculteurs des Prairies.

Il ne fait aucun doute dans mon esprit que le Canada ne pourra réaliser son plein potentiel en tant que nation que si les régions rurales et urbaines du Canada sont vigoureuses. C'est pourquoi AAC continuera de soutenir les collectivités rurales et éloignées du Canada pour qu'elles soient viables et durables.

Plus précisément, nous élaborerons un cadre national de politique rurale grâce auquel nous coordonnerons les initiatives gouvernementales visant à renforcer les collectivités rurales; nous favoriserons également le développement des coopératives au Canada.

Si nous voulons poursuivre sur notre lancée, il sera essentiel de collaborer. Pour réussir, il faut continuer de miser sur nos partenaires indispensables que sont les gouvernements provinciaux et territoriaux et l'industrie.

Mon secrétaire parlementaire, l'honorable Wayne Easter, reste comme moi résolu à cultiver les partenariats avec *tous* les intervenants pour créer un environnement qui permettra aux producteurs canadiens de toutes les chaînes de valeur de gagner leur pain, à l'ensemble du secteur agroalimentaire canadien d'être rentable et à nos collectivités rurales d'être vigoureuses et durables.

Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire,

L'honorable Andy Mitchell

# Déclaration de la haute direction

Nous soumettons, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada pour l'exercice 2005-2006.

Le document a été préparé en fonction des principes de présentation énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation de la partie III du Budget des dépenses : Rapports sur les plans et les priorités*.

- Il est conforme aux exigences particulières de présentation contenues dans les Lignes directrices du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT);
- Il se fonde sur la structure de l'Architecture d'activités de programmes (AAP), qui a été approuvée;
- Il sert de document de base pour la reddition de comptes à l'égard des résultats obtenus par le Ministère au moyen des ressources et des pouvoirs qui lui ont été attribués;
- Il traite des données financières en se fondant sur les montants approuvés par le SCT pour les dépenses prévues.



Leonard J. Edwards  
Sous-ministre  
Agriculture et Agroalimentaire  
Canada



Christiane Ouimet  
Sous-ministre déléguée  
Agriculture et Agroalimentaire  
Canada



# Vue d'ensemble

## MANDAT

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) fournit de l'information, offre des technologies et met en place des politiques et des programmes qui lui permettront d'atteindre les trois résultats stratégiques suivants :

- 1) la sécurité du système alimentaire
- 2) la santé de l'environnement
- 3) des innovations propices à la croissance.

## AVANTAGES POUR LES CANADIENS

Les activités des programmes d'AAC s'inscrivent dans le Cadre stratégique pour l'agriculture, qui est dicté par la vision du Ministère; elles forment un plan d'action cohérent qui profite à tous les Canadiens. Le secteur agricole et agroalimentaire canadien jouira d'une stabilité accrue, et les consommateurs auront confiance en la salubrité et la qualité de leurs aliments et ils seront aussi convaincus que des méthodes de production soucieuses de l'environnement ont été utilisées. Les Canadiens apprécieront également le large éventail de nouveaux produits alimentaires et non alimentaires qui améliorera leur qualité de vie au quotidien. Par ailleurs, si le secteur agricole et agroalimentaire canadien devient plus prospère, c'est l'économie canadienne dans son ensemble qui en sortira renforcée.


## RESSOURCES MINISTÉRIELLES (DONNÉES BRUTES)

2005-2006		2006-2007		2007-2008	
M\$	ETP	M\$	ETP	M\$	ETP
2 296,9	6 367	2 074,1	6 367	1 966,5	6 367

## ACTIVITÉS DES PROGRAMMES MINISTÉRIELS (DONNÉES BRUTES)

Activité de programme	Type	Dépenses prévues		
		2005-2006	2006-2007	2007-2008
Gestion des risques de l'entreprise	en cours	1 386,1	1 248,7	1 216,2
Salubrité et qualité des aliments	en cours	101,5	103,8	84,1
Environnement	en cours	331,9	299,4	247,9
Innovation et renouveau	en cours	330,7	274,6	275,8
Questions internationales	en cours	108,9	108,7	106,4
Développement rural et coopératives	en cours	20,1	21,1	18,3
Conseil national des produits agricoles	en cours	2,5	2,5	2,5
Agence canadienne du pari mutuel	en cours	15,3	15,3	15,3
<b>TOTAL</b>		<b>2 296,9</b>	<b>2 074,1</b>	<b>1 966,5</b>

Remarque : Les tableaux ci-dessus témoignent des ressources qui se trouvent déjà dans les niveaux de référence du Ministère ainsi que des ajustements qui doivent être effectués, y compris les répercussions du Budget fédéral 2005 et de l'Examen pangouvernemental des dépenses. En outre, le Ministère entend réaffecter des fonds qui lui permettront de faire des investissements ou de répondre à des priorités stratégiques, notamment dans le dossier de l'ESB, comme l'annonçait le gouvernement dans son discours du budget 2005. Les chiffres figurant dans le présent rapport ne tiennent pas compte de ces réaffectations internes, qui apparaîtront plutôt dans des documents ultérieurs (par exemple dans le Rapport ministériel sur le rendement de 2005-2006).

Dans le cadre des efforts constants que nous déployons pour assurer aux Canadiens un accès en direct à de l'information et à des services, nous proposons au lecteur des liens Web qui le renseigneront davantage, notamment sur les résultats clés et des faits saillants. Ces liens sont indiqués par  .






## SECTION I

# Aperçu des plans et des priorités

## INTRODUCTION

L'agriculture est un moteur économique important pour la société canadienne, et le gouvernement du Canada reste résolu à créer un environnement propice à la rentabilité et à la prospérité des producteurs et du secteur ainsi qu'à la viabilité des collectivités rurales et éloignées. Il a déjà pris des mesures sans précédent pour aider cet important secteur à assurer son avenir. Il a en effet investi une somme record de 5,2 milliards de dollars dans le Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA) , mécanisme de portée nationale qui est exécuté avec la collaboration des gouvernements provinciaux et territoriaux et de l'industrie.

Le CSA, qui en est à la troisième année de sa mise en oeuvre, soutient toutes les activités des programmes stratégiques d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) que sont la gestion des risques de l'entreprise, la salubrité et la qualité des aliments, l'environnement, l'innovation et le renouveau, ainsi que les questions internationales. Il aide le secteur agricole et agroalimentaire à améliorer sa stabilité et sa rentabilité. Il lui permet de sortir de l'ornière de la gestion des crises en l'épaulant pour qu'il s'adapte aux nouveaux enjeux, saisisse les occasions qu'offre l'économie du XXI<sup>e</sup> siècle, de plus en plus fondée sur le savoir, et fasse du Canada un chef de file mondial en production écologique de denrées agricoles et agroalimentaires saines, innovatrices, diversifiées et de première qualité.

La valeur et l'efficacité de ce cadre national ont été mises à l'épreuve par les effets dévastateurs des cas d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) confirmés en mai 2003 et en janvier 2005 et par l'épidémie d'influenza aviaire de 2004. Grâce au CSA, AAC a pu réagir efficacement et rapidement pour concevoir, avec ses partenaires, des mesures d'intervention immédiates et coordonnées.

Mis en oeuvre grâce l'étroite collaboration entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, les producteurs et le secteur, le CSA est un outil puissant qui permet au Ministère de modifier, d'améliorer et de peaufiner ses politiques et programmes en vigueur et d'élaborer les nouvelles stratégies et initiatives qui cibleront les enjeux apparus depuis le lancement du CSA.

**Au cours des trois prochaines années, AAC cherchera d'abord et avant tout à recueillir les fruits du CSA et à poursuivre sur sa lancée.**

Au cours des trois prochaines années, AAC cherchera d'abord et avant tout à recueillir les fruits du CSA et à poursuivre sur sa lancée. Les priorités et les objectifs clés seront définis d'après un ensemble de principes, dont les suivants : l'engagement d'accroître la rentabilité et de stimuler la croissance du secteur; un financement à long terme stable à l'intention des producteurs, avec la participation des Trésors publics; l'adoption de politiques et de programmes nationaux visant toutes les chaînes de valeur; un traitement uniforme des producteurs et du secteur à l'échelle du pays; la reddition de comptes aux citoyens relativement à la satisfaction des demandes et des attentes des consommateurs; enfin, une formule administrative souple adaptée à la situation particulière de chaque région ou secteur.

## **PLAN DU RAPPORT**

Le rapport comporte quatre sections. La première donne un aperçu du cadre de fonctionnement du secteur agricole et agroalimentaire et des interventions stratégiques du Ministère à court et à long terme.

La section II (voir page 27) présente une analyse plus détaillée des activités de programme que le Ministère projette d'exécuter à l'appui de ses trois résultats stratégiques : Sécurité du système alimentaire, Santé de l'environnement et Innovations propices à la croissance. On trouve aussi dans cette section une description des activités de programme des organismes suivants qui relèvent d'AAC : le Secrétariat rural, le Secrétariat aux coopératives, l'Agence canadienne du pari mutuel (ACPM) et le Conseil national des produits agricoles (CNPA).

Quant à la section III (voir page 79), intitulée Information supplémentaire, elle renferme les tableaux financiers d'AAC.

Enfin, la section IV (voir page 93), intitulée Autres sujets d'intérêt, expose la structure d'ACC et fournit la liste des cadres supérieurs du Ministère et des organismes du portefeuille en indiquant leur nom, leur titre et leurs coordonnées.

## **CADRE DE FONCTIONNEMENT**

Le secteur agricole et agroalimentaire et ses diverses composantes (l'agriculture primaire, la transformation, la distribution et la vente au détail) sont non seulement un élément important du tissu social des collectivités rurales du Canada et du mode de vie des régions rurales, mais aussi l'un des principaux moteurs de l'économie canadienne. Le secteur apporte beaucoup au produit intérieur brut du Canada et fournit un emploi sur huit au pays, tout en assurant une bonne gestion de l'environnement. Il joue aussi un rôle important dans la qualité de vie de l'ensemble des Canadiens.

Le secteur génère des recettes annuelles d'environ 130 milliards de dollars, dont 30,9 milliards en exportations (produits de la mer compris) et y est pour près de 5,8 milliards de dollars dans l'excédent commercial global du Canada. Notre pays occupe le quatrième rang des principaux exportateurs de produits agricoles et alimentaires du monde, après l'Union européenne, les États-Unis et le Brésil.

Malgré l'importance du secteur agricole et agroalimentaire pour la qualité de vie sociale et économique au Canada, un certain nombre de facteurs influent sur son organisation, son rendement et sa viabilité. Divers comités parlementaires se sont d'ailleurs penchés sur eux et en ont traité dans leurs rapports; à ce sujet, citons *Les agriculteurs canadiens en danger* (2002), *Le changement climatique : nous sommes menacés* (2003), *L'enquête et la réponse du gouvernement suite à la découverte d'un cas unique d'encéphalopathie spongiforme bovine* (2003), *Les prix du bétail et du boeuf canadiens au lendemain de la crise de l'ESB* (2004), et *La crise de l'ESB – leçons pour l'avenir* (2004). Qu'ils soient nouveaux ou récurrents, ces facteurs témoignent des risques inhérents à l'activité agricole, avec lesquels les producteurs canadiens doivent composer, et de l'importance d'aider les agriculteurs à en tirer un gagne-pain convenable, pour que les Canadiens puissent profiter des bienfaits d'une industrie agricole et agroalimentaire prospère et dynamique.

## **RISQUES LIÉS À LA PRODUCTION**

Les agriculteurs canadiens ont divers risques à affronter; ceux-ci vont des intempéries aux maladies des végétaux et des animaux, en passant par les infestations de ravageurs. La plupart de ces risques sont indépendants de leur volonté et échappent à leur capacité d'absorber les effets qu'ils ont sur leurs recettes agricoles et, donc, sur leur revenu. Les sécheresses successives des dernières années, par exemple, et la crise de l'ESB sont l'une des causes de la crise actuelle du revenu agricole, les dépenses d'exploitation en 2003 dépassant globalement les recettes monétaires. À cause des changements climatiques, les intempéries pourraient augmenter en intensité et en fréquence, ce qui se répercutera d'autant sur la production agricole et accentuera les fluctuations du revenu des producteurs.

Il est clair que de tels risques continueront de se manifester; il faut donc adopter une approche systémique à leur gestion. AAC reconnaît l'existence de ces risques et, par le truchement du CSA, a adopté des outils qui incitent les ordres de gouvernement, les producteurs et le secteur à collaborer pour en atténuer les effets et protéger tous les membres du circuit.

## **ÉVOLUTION RAPIDE DU MARCHÉ MONDIAL**

Outre ces aléas d'origine naturelle, les producteurs et transformateurs canadiens sont aussi exposés à d'autres risques qui tiennent à l'évolution toujours plus rapide des conditions du marché mondial. Savoir composer avec ces risques est un défi pour tous les pays du monde, y compris le Canada. Comme nous sommes une nation commerçante, les problèmes qui se posent à l'étranger influent sur notre industrie agricole et alimentaire nationale. Voilà pourquoi le Canada est un défenseur et promoteur si ardent de l'Organisation mondiale du commerce.

### **Attentes des consommateurs**

À cause des problèmes liés à la santé des animaux et à la salubrité des aliments, les consommateurs canadiens et étrangers en sont venus à s'inquiéter de plus en plus des risques de maladies de courte et de longue durée dont l'origine est alimentaire.

Soutenus par des groupes d'intérêt organisés, les consommateurs se font plus exigeants quand il est question de la salubrité des aliments. Ils ont fait de l'intégrité de l'approvisionnement alimentaire un enjeu de politique publique

et demandent aux autorités gouvernementales de rendre davantage de comptes à propos des mesures de salubrité des aliments et de protection des consommateurs qui sont prises avec les maladies transmises par les aliments partout dans le circuit alimentaire. Les consommateurs se préoccupent aussi de la qualité des aliments. Ils se soucient de plus en plus de leur santé et exigent une plus grande variété d'aliments nutritifs, ce qui ouvre de nouvelles possibilités et des perspectives d'élargissement des marchés aux producteurs et transformateurs capables de combler ces nouvelles demandes et attentes.

Outre la salubrité et la qualité des aliments, les consommateurs se préoccupent des conditions environnementales et sociales de la production des aliments. Ils s'inquiètent des répercussions des méthodes de production intensive et de l'utilisation de produits agrochimiques et de pesticides sur le milieu naturel, les travailleurs agricoles et la population consommatrice de ressources environnementales. Résultat : les consommateurs et les groupes de défense d'intérêt exigent que le secteur agricole et agroalimentaire respecte des normes environnementales élevées; ces exigences non seulement créent de nouveaux débouchés et concourent à la rentabilité des producteurs, mais aussi aident ces derniers et les transformateurs à assurer une bonne gérance de l'environnement.

Des normes rigoureuses en matière de salubrité et de qualité des aliments et d'environnement auront de plus en plus de poids dans les choix de produits des consommateurs. Les producteurs qui réagissent rapidement à la situation en respectant ou même en dépassant les exigences et les attentes des consommateurs jouiront de nouveaux débouchés. Comme le Canada a la solide réputation de savoir répondre aux attentes, le secteur agroalimentaire canadien bénéficiera donc de nouvelles possibilités de poursuivre sa croissance, de prospérer et d'assurer son avenir.

## **Mondialisation**

Le Canada est déjà l'un des principaux pays exportateurs de produits agricoles et alimentaires du monde; mais la concurrence est plus féroce que jamais quand il s'agit de conserver un marché, de l'élargir ou de conquérir de nouveaux débouchés. Les marchés sont ouverts, mais ils sont aussi instables, situation attribuable en partie à la présence des pays producteurs à faible coût, qui élargissent leur part du marché des produits primaires.

La mondialisation des marchés agit sur l'évolution des protocoles de commerce mondial des produits agricoles et alimentaires, qui existent pourtant depuis des décennies. On est arrivé à réduire les tarifs douaniers des produits agricoles, mais il reste à éliminer de nombreux obstacles à l'accès aux marchés, par exemple les restrictions non tarifaires. Le Canada travaille toujours avec diligence pour niveler les règles du jeu dans le sens de ses objectifs.

## **La nouvelle révolution agricole**

L'évolution rapide des sciences et des technologies est un autre facteur d'ordre commercial qui agit sur le secteur agricole et agroalimentaire; elle crée des possibilités, mais présente aussi des défis.

La convergence des sciences a provoqué une nouvelle révolution agricole : autrefois distincts, des champs de recherche (par exemple, la phytotechnie, la zootechnie, l'environnement et la santé) et des entreprises (par exemple, du domaine de la santé ou de la production pharmaceutique) se sont regroupés

pour former le nouveau secteur de la biotechnologie, qui, à son tour, a donné naissance à « l'économie des sciences de la vie », qu'on appelle aussi la « bioéconomie ». Les nouvelles connaissances sur les choses vivantes, qui découlent des progrès des sciences et de la technologie, sont appliquées à la création de « bioproduits » industriels et de consommation.

Les biopesticides, les aliments fonctionnels, les produits nutraceutiques et les produits biopharmaceutiques font partie des bioproduits agricoles dont la création a été rendue possible par la convergence des sciences; ces bioproductions ouvrent de nouveaux débouchés à valeur ajoutée pour les agriculteurs et les transformateurs. Le secteur agricole canadien est capable de percer les nouveaux marchés de ces nouveaux produits et ainsi d'accentuer son avantage concurrentiel sur le marché mondial.

## Nouveaux défis

Les progrès des sciences et de la technologie ne cessent de transformer le secteur agricole et agroalimentaire en laissant entrevoir une rentabilité et une prospérité encore jamais vues. Mais ils apportent avec eux leur part de menaces et de risques nouveaux.

Le secteur est vulnérable à ces nouveaux risques et menaces à cause notamment des facteurs suivants : la mobilité accrue des produits; le manque d'uniformité des normes relatives à la salubrité et à la qualité des aliments et à l'environnement; l'éventail des différends, des intérêts et des points de vue concernant la mondialisation; l'intégration des marchés et la complexité du système commercial. Ces nouveaux facteurs se conjuguent aux risques liés à la production pour accentuer les défis qu'ont à relever les producteurs et les transformateurs et pour en accroître l'incidence sur le rendement du secteur et les revenus.

Les cas confirmés d'ESB en mai 2003 et en janvier 2005 et l'épidémie d'influenza aviaire en 2004 illustrent parfaitement ces nouveaux défis et l'effet domino qu'ils ont sur le secteur et les producteurs. Nous devons absolument renforcer notre capacité de réagir aux nouveaux défis, de les gérer et d'atténuer leurs répercussions si l'on veut préserver la confiance des consommateurs à l'égard de l'intégrité du système alimentaire et assurer l'avenir de l'agriculture malgré l'incertitude et la concurrence qui règnent sur les marchés national et international.

# L'INTERVENTION STRATÉGIQUE D'AAC

## UNE NOUVELLE VISION POUR UN SIÈCLE NOUVEAU

Les pressions constantes qui s'exercent sur le secteur agricole et agroalimentaire canadien font ressortir la nécessité d'une stratégie nationale globale et coordonnée qui vise à assurer un avenir stable aux producteurs et au secteur canadiens. Le CSA a été conçu en fonction des défis que le secteur a à relever (par exemple, la mondialisation, les progrès scientifiques et technologiques rapides et les exigences des consommateurs concernant la salubrité et la qualité des aliments, et les pratiques environnementales) et a pour objectif d'optimiser les nouvelles possibilités.

**Le CSA repose sur cinq « piliers » : la gestion des risques de l'entreprise, la salubrité et la qualité des aliments, l'environnement, les sciences et l'innovation, et le renouveau du secteur. Il marque le début d'une nouvelle ère de partenariat et de vision commune entre les gouvernements, le secteur et les autres intervenants.**



**Les programmes de gestion des risques de l'entreprise (GRE) du CSA ont été créés dans le but d'assurer un traitement juste et équitable à tous les producteurs du pays, tous secteurs confondus, et de remédier à certains problèmes, comme les lacunes de la couverture.**

Le CSA repose sur cinq « piliers » : la gestion des risques de l'entreprise, la salubrité et la qualité des aliments, l'environnement, les sciences et l'innovation, et le renouveau du secteur. Il marque le début d'une nouvelle ère de partenariat et de vision commune entre les gouvernements, le secteur et les autres intervenants. Il reste le phare du Ministère dans ses interventions face aux problèmes qu'affronte le secteur et continue de le guider dans la poursuite de ses trois résultats stratégiques que sont la sécurité du système alimentaire, la santé de l'environnement et des innovations propices à la croissance.

AAC reconnaît que, pour travailler dans une optique de services aux citoyens et d'obtention de résultats, il devait transformer son approche en ne l'axant plus sur les activités, mais plutôt sur les résultats. C'est donc en fonction du CSA que le Ministère a réorienté ses efforts vers les cinq activités de programme suivantes : Gestion des risques de l'entreprise, Salubrité et qualité des aliments, Questions internationales, Environnement, Innovation et renouveau. En faisant des sciences la pierre angulaire de ses programmes et activités, AAC et ses partenaires du portefeuille continueront au cours des trois prochaines années à peaufiner le CSA en collaboration étroite avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les producteurs et les autres membres du secteur. En s'attachant à obtenir des résultats dans ces domaines, AAC aidera l'industrie à mieux répondre aux demandes changeantes des consommateurs et à rester concurrentielle sur les marchés national et international, tout en concourant à la viabilité des collectivités rurales et éloignées.

## LA SÉCURITÉ DU SYSTÈME ALIMENTAIRE

### La gestion des risques de l'entreprise — Pour un secteur vigoureux et rentable

De nos jours, la pratique de l'agriculture exige une approche globale et proactive à la gestion des risques. Celle-ci est un élément fondamental de l'entreprise agricole, mais son importance a augmenté en même temps que le cadre de fonctionnement des exploitations agricoles s'est complexifié.

Les programmes de gestion des risques de l'entreprise (GRE) du CSA ont été créés dans le but d'assurer un traitement juste et équitable à tous les producteurs du pays, tous secteurs confondus, et de remédier à certains problèmes, comme les lacunes de la couverture. Puisque les affectations de fonds aux programmes varient selon la demande, l'argent va là où il y a des besoins et la participation financière annuelle de l'État n'est pas plafonnée. Les programmes permettent ainsi de réagir avec plus de souplesse aux crises.

La GRE comprend deux programmes fondamentaux : le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA) et l'Assurance-production.

Le PCSRA a pour objectif d'aider les agriculteurs à protéger leurs exploitations agricoles. Lancé en décembre 2003, il remplace le Compte de stabilisation du revenu net (CSRN) et le Programme canadien du revenu agricole (PCRA) en réunissant dans un seul programme leurs mécanismes de stabilisation du revenu et de protection en cas de catastrophe. Le PCSRA est avantageux puisqu'il prévoit un processus plus simple pour la présentation des demandes de la part des agriculteurs désireux de bénéficier des deux mécanismes. Il se fonde aussi sur le principe que plus les pertes subies par le producteur sont fortes, plus la part du coût des pertes assumée par l'État est élevée.



Les producteurs de lait et les aviculteurs (volailles et œufs) se servent surtout de la gestion de l'offre pour stabiliser leurs revenus. Le système de gestion de l'offre comporte des mécanismes qui permettent aux producteurs y étant soumis de gérer chacun de leur côté la plupart des risques de leur entreprise.

Le nouveau PCSRA verse une aide financière aux producteurs assujettis à la gestion de l'offre lorsque leur marge au cours de l'année chute de plus de 30 p. 100.

L'Assurance-production se veut le prolongement et une amélioration du plus ancien programme du Canada, l'Assurance-récolte. Le programme a toujours recueilli la faveur des producteurs en raison des niveaux de protection relativement stables même après plusieurs années de pertes, de la protection fondée sur des cultures particulières et adaptée à l'expérience de chaque producteur et, enfin, de la rapidité avec laquelle les indemnités sont versées une fois les pertes établies. Selon le nouveau programme, les producteurs peuvent encore protéger leur revenu contre les manques à produire découlant de catastrophes naturelles inévitables et pourront se prévaloir d'une gamme plus large d'options de programme pour un plus grand nombre de produits. La transition entre l'assurance-récolte et l'assurance-production a débuté au cours de l'exercice financier 2003-2004, année où le gouvernement fédéral a commencé à assumer 60 p. 100 de la part des coûts des primes et de l'administration revenant aux Trésors publics.

Les programmes principaux de la GRE sont complétés par le Programme des avances printanières (PAP), le Programme des paiements anticipés (PPA) et le programme Partenariats de gestion des risques avec le secteur privé (PGRSP).

Le PAP et le PPA se veulent des programmes qui aident les producteurs à honorer leurs obligations financières à court terme en facilitant leur accès à du crédit. Grâce à ces programmes, les agriculteurs peuvent exploiter leur entreprise dans un contexte financier plus stable et plus prévisible et ainsi mieux gérer leurs liquidités en périodes où les dépenses en sont à leur paroxysme. Les avances monétaires donnent aux producteurs la marge de manoeuvre dont ils ont besoin pour répartir la mise en marché de leurs produits agricoles tout au long de l'année, ce qui leur permet de bénéficier de meilleures conditions commerciales et d'écouler de façon ordonnée leurs produits.

Dans le contexte du peaufinage du CSA, les activités de GRE viseront notamment au cours des trois prochaines années à régler les problèmes qui se rattachent aux programmes et à poursuivre le travail stratégique entamé sur l'avenir de la GRE. L'objectif à long terme est d'améliorer l'efficacité des programmes et leur sensibilité aux besoins des producteurs.

## **La salubrité et la qualité des aliments — la clé de la sécurité économique**

Les Canadiens continuent d'avoir confiance en la sécurité du système alimentaire national grâce aux efforts constants que déploient les producteurs et les transformateurs pour leur offrir des produits alimentaires sains et de qualité.

La crise de l'ESB et l'influenza aviaire ont posé d'énormes difficultés au secteur, mais les interventions rapides du gouvernement ont préservé la santé humaine et animale et permis une reprise rapide des échanges de certains produits du

**Au cours des trois prochaines années, AAC cherchera encore à réduire au minimum les risques de maladies d'origine alimentaire et leurs répercussions sur la santé humaine, à augmenter la confiance des consommateurs canadiens et étrangers et à améliorer la capacité du secteur de dépasser les exigences du marché.**

boeuf avec divers partenaires commerciaux. La réputation dont jouit le Canada à l'échelle mondiale en tant que fournisseur de produits alimentaires sains et de première qualité reste intacte, car les interventions diligentes du gouvernement et la collaboration qui a animé les producteurs et les transformateurs ont permis au Canada de respecter ses objectifs de surveillance et de prouver ainsi qu'il présentait un risque minime.

La confiance de la population à l'égard de la salubrité et de la qualité des aliments est essentielle à la viabilité du secteur alimentaire du Canada. Les consommateurs commencent à demander davantage de renseignements sur la salubrité et la qualité des aliments qu'ils consomment et désirent être davantage rassurés à cet égard. Pour améliorer les systèmes de salubrité et de qualité des aliments au Canada, il faudra qu'AAC collabore avec ses partenaires, notamment les organismes fédéraux, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les producteurs et les transformateurs, à l'adoption d'une approche horizontale et cohérente.

À leur conférence annuelle tenue en septembre 2004, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de l'Agriculture ont discuté, entre autres choses, de la formulation d'une approche globale à la coordination d'une orientation stratégique et de la prise de décisions dans les dossiers alimentaires, l'objectif étant de continuer à renforcer les assises sur lesquelles reposent actuellement la confiance des consommateurs, la protection de la santé et la croissance économique.

Entre-temps, conscients que la santé des animaux a une incidence importante sur la santé publique, sur la protection de l'environnement, sur la sécurité alimentaire et sur le bien-être économique du secteur agricole et des Canadiens, AAC et l'Agence canadienne d'inspection des aliments sont en voie d'examiner la gouvernance, la capacité et la compétence de la collectivité de la santé animale et de la santé publique au Canada; ils visent ainsi à améliorer la capacité canadienne de gérer les risques existants et nouveaux à l'échelle mondiale.

Au cours des trois prochaines années, AAC cherchera encore à réduire au minimum les risques de maladies d'origine alimentaire et leurs répercussions sur la santé humaine, à augmenter la confiance des consommateurs canadiens et étrangers et à améliorer la capacité du secteur de dépasser les exigences du marché.

Pour réaliser ces objectifs, AAC :

- poursuivra ses recherches visant à produire des connaissances et des technologies qui rendront l'industrie alimentaire et le gouvernement capables de répondre aux attentes des consommateurs concernant la salubrité et la qualité des aliments et même de les dépasser;
- collaborera avec ses partenaires, y compris les tables rondes sur les chaînes de valeur, à l'élaboration d'une approche intégrée à la production d'aliments sûrs et sains et à l'édification d'un secteur alimentaire durable, tout en respectant l'équilibre entre les facteurs sociaux, économiques et environnementaux;
- élaborera avec ses partenaires une approche intégrée de la gestion des risques liés à la santé des animaux;
- poursuivra l'élaboration d'une politique en matière de traçabilité et mettra en œuvre, avec des partenaires, des systèmes de traçabilité dans tous les secteurs de production.

## Questions internationales — Tirer profit des forces et de la réussite du Canada

Le Canada est une nation commerçante. Il continue de chercher à optimiser les débouchés internationaux pour les produits agricoles alimentaires canadiens en tirant parti de ce qui se fait à l'échelle nationale en salubrité et en qualité des aliments, en gérance de l'environnement, en innovation continue et en investissements dans de nouveaux produits.

Pour que leur réussite soit durable, les producteurs et transformateurs du Canada doivent s'adapter à l'évolution des marchés mondiaux. Les consommateurs se font de plus en plus exigeants dans leurs achats d'aliments, et leurs attentes face à la salubrité et à la qualité des aliments sont plus élevées. En même temps, les producteurs et les transformateurs doivent réagir à la cadence accélérée des progrès technologiques.

À ces problèmes s'ajoute le fait que le secteur doit maintenant rivaliser avec les pays à faible coût de production sur les marchés internationaux. De plus, les règles qui régissent le commerce des produits agricoles et alimentaires doivent dans bien des cas être resserrées, et toutes les nations commerçantes ne les appliquent pas de façon uniforme. Le Canada se voit donc forcé de continuer à intervenir sur la scène internationale pour niveler les règles du jeu et réduire les obstacles commerciaux.

Pour continuer de réussir sur la scène internationale, le Canada doit faire reconnaître par les autres pays sa bonne prestation en salubrité et qualité des aliments et en gérance de l'environnement. Cette façon de procéder aura des retombées favorables sur l'ensemble du secteur agricole et alimentaire canadien.

Afin d'obtenir les résultats escomptés des activités internationales liées à la Sécurité du système alimentaire, AAC s'attachera au cours des trois prochaines années à :

- intervenir pour niveler les règles du jeu à l'échelle internationale de façon à permettre aux producteurs et aux transformateurs canadiens de faire valoir leur avantage concurrentiel dans les échanges commerciaux;
- regagner l'accès aux marchés mondiaux du boeuf et des bovins vivants;
- resserrer la collaboration Canada-États-Unis en matière de réglementation;
- continuer de participer activement aux négociations de l'Organisation mondiale du commerce et intervenir énergiquement pour influencer sur leur déroulement dans le sens des objectifs du Canada.

## LA SANTÉ DE L'ENVIRONNEMENT

### La santé de l'environnement — Respecter notre engagement à l'égard d'une bonne gérance

Les agriculteurs canadiens comprennent les relations complexes qu'il y a entre l'agriculture et l'environnement. Ils sont les chefs de file de la gérance de l'environnement. Ils savent qu'en maîtrisant les répercussions de l'activité agricole sur l'environnement ils arriveront mieux à assurer l'avenir de leurs opérations et amélioreront leur situation et leur qualité de vie. AAC s'appuiera sur cette tradition pour renforcer la gestion environnementale et permettre à l'ensemble des Canadiens d'en tirer profit, pour le mieux-être autant des consommateurs que des producteurs.

**Pour continuer de réussir sur la scène internationale, le Canada doit faire reconnaître par les autres pays sa bonne prestation en salubrité et qualité des aliments et en gérance de l'environnement. Cette façon de procéder aura des retombées favorables sur l'ensemble du secteur agricole et alimentaire canadien.**

**Avec ses partenaires provinciaux, territoriaux et sectoriels, AAC s'emploiera encore à poursuivre les objectifs du gouvernement du Canada, qui sont de favoriser le respect de l'environnement dans le secteur et de réaliser des progrès dans les domaines des sols, de l'eau, de l'air et de la biodiversité.**

Avec ses partenaires provinciaux, territoriaux et sectoriels, AAC s'emploiera encore à poursuivre les objectifs du gouvernement du Canada, qui sont de favoriser le respect de l'environnement dans le secteur et de réaliser des progrès dans les domaines des sols, de l'eau, de l'air et de la biodiversité. Au cours des trois prochaines années, voici sur quoi AAC mettra l'accent dans ses activités :

- étudier comment l'expertise en gestion agricole durable de l'Administration du rétablissement agricole des Prairies peut être offerte à tous les agriculteurs canadiens;
- dispenser aux agriculteurs un soutien technique et théorique (connaissances) qui non seulement leur permettra d'assainir l'environnement, mais concourra aussi à leur viabilité économique pour les années à venir;
- continuer de transformer la capacité scientifique et d'appliquer des approches multidisciplinaires intégrées à fondement scientifique qui stimuleront la compétitivité des producteurs et favoriseront la santé de l'environnement;
- continuer d'améliorer la capacité du secteur agricole à prendre des décisions en matière d'utilisation des terres grâce à la mise en oeuvre du Service national d'information sur les terres et les eaux;
- mieux comprendre l'incidence des changements climatiques et la capacité des producteurs agricoles de les atténuer, de s'adapter aux problèmes qu'ils suscitent et de tirer profit des possibilités qu'ils offrent, et mieux les sensibiliser à ces égards.

Ces initiatives et interventions et d'autres mesures visent à rehausser la viabilité économique des producteurs, à assainir l'environnement et à améliorer les conditions de vie de tous les Canadiens. On tirera parti de la réputation du Canada comme chef de file mondial en gestion agroenvironnementale pour accroître les possibilités d'affaires grâce à une meilleure utilisation des terres, de l'eau et des autres ressources naturelles.

## **DES INNOVATIONS PROPICES À LA CROISSANCE**

### **Innovation et renouveau — Se donner les moyens de saisir les débouchés et de gérer le changement**

Il est essentiel de collaborer pour saisir les nouveaux débouchés qui découlent de la mise au point, à partir de végétaux, d'animaux ou de microorganismes, d'un large éventail de produits industriels, de santé et à finalité nutritionnelle. En collaborant avec des chercheurs, les producteurs peuvent produire des denrées possédant des caractéristiques spéciales et créer des produits innovateurs à l'intention de nouveaux marchés. Les produits agricoles innovateurs deviendront le fondement de nouvelles industries au Canada et contribueront à rehausser la rentabilité du secteur et à améliorer les revenus des producteurs et des autres intervenants des chaînes de valeur.

Cette nouvelle collaboration ciblée dans le domaine scientifique transformera l'agriculture à long terme. Par exemple, la génomique, la protéomique et ce que l'on appelle la « biologie systémique » permettront aux producteurs et aux transformateurs de créer une toute nouvelle gamme de produits industriels, de santé et à finalité nutritionnelle à partir de végétaux, d'animaux et de microorganismes. Les produits de base deviendront de la « matière première » pour de nouveaux produits comme les bioplastiques, les fibres naturelles, les

pièces d'auto, les nouveaux aliments de santé et les nutraceutiques, qui rehausseront le revenu des agriculteurs et seront propices à la création d'entreprises de transformation dans les collectivités rurales. Grâce à de nouveaux bioproduits et à des systèmes de production plus perfectionnés, les producteurs et le secteur dans son ensemble seront pourvus de meilleurs outils pour tirer profit des possibilités et gérer le changement. AAC réoriente constamment sa fonction scientifique pour que le secteur puisse mieux exploiter ces possibilités.

Cette réorientation a exigé que l'on définisse clairement les rôles et les responsabilités pour la gestion des activités scientifiques et de recherche. De plus, le Ministère a créé quatre équipes dans le cadre de son Programme scientifique national : Salubrité et qualité des aliments, Santé de l'environnement, Systèmes de production durable, Bioproduits et bioprocédés. Chaque équipe appuie les activités de programme du Ministère et veille à l'harmonisation stratégique des activités scientifiques et de recherche. Par son travail, elle contribue notamment à assurer l'avenir du secteur et à accroître les avantages tirés par les producteurs, grâce aux activités suivantes : en faisant valoir que les produits canadiens sont les plus sains et les plus écologiques au monde, ce qui stimulera la demande à leur égard et rehaussera la rentabilité des producteurs; en protégeant les systèmes de production contre les risques et les maladies et en augmentant leur productivité; en créant des perspectives de revenu pour les producteurs grâce à de nouvelles possibilités industrielles et à valeur ajoutée.

Pour faciliter les transferts scientifiques et technologiques entre les laboratoires et les agriculteurs, AAC a créé le Bureau de la propriété intellectuelle.

Au cours des trois prochaines années, AAC continuera de transformer sa capacité en sciences et innovation en :

- poursuivant les efforts d'harmonisation des activités en sciences et innovation avec les nouvelles initiatives qui visent à augmenter le revenu des producteurs et à réduire les risques;
- appuyant la mise en place d'une capacité nationale intégrée en agriculture et alimentation;
- continuant de resserrer la coordination entre les chaînes de valeur en vue de favoriser l'accélération de l'adoption et de la commercialisation des connaissances scientifiques et techniques qui amélioreront les perspectives économiques du secteur et des collectivités rurales;
- positionnant stratégiquement le Ministère en perfectionnement des compétences dans le contexte des initiatives fédérales et provinciales et en facilitant l'accès des producteurs aux activités de perfectionnement dans le but de stimuler la rentabilité et la croissance du secteur;
- tirant profit des nouvelles synergies et en accélérant le transfert des nouvelles découvertes au secteur de la santé grâce à des initiatives nouvelles comme la mise au point de produits nutraceutiques à partir des produits cultivés au Canada et leur caractérisation.

**Au cours des trois prochaines années, AAC continuera de transformer sa capacité en sciences et innovation.**

**AAC continuera d'exécuter les programmes du volet Renouveau et à en accroître la facilité d'accès dans divers domaines, dont les services-conseils pour les entreprises agricoles, la sensibilisation, les débouchés, le perfectionnement des compétences et l'accès au capital.**

Les progrès des sciences et de la technologie sont très prometteurs pour le secteur agricole et agroalimentaire. L'apprentissage continu permettra aux producteurs d'acquérir les compétences dont ils ont besoin pour tirer parti de ces nouvelles possibilités. À cette fin, AAC offre aux producteurs un certain nombre de programmes de renouveau qui élargiront leur connaissance et leur adoption de pratiques et de technologies innovatrices qui répondront aux exigences de la production d'aliments sains et de première qualité dans le respect de l'environnement. Les programmes du volet Renouveau sont les suivants : Services-conseils aux exploitations agricoles canadiennes (SCEAC), qui comprennent les volets : Évaluation de l'entreprise agricole (EEA), Services spécialisés de planification d'entreprise (SSPE) et Programme de planification et d'évaluation pour les entreprises de produits à valeur ajoutée (PEPVA), ainsi que les Services canadiens de développement des compétences en agriculture (SCDCA).

Dans le cadre des programmes de renouveau, les producteurs ont un accès en ligne à un outil confidentiel d'analyse comparative qui leur permet d'évaluer les données de leur exploitation agricole par rapport à celles d'exploitations de taille et de nature analogues de leur région. Les agriculteurs et leur famille se font aussi aider à réaliser leurs objectifs personnels et professionnels grâce à un guichet unique de consultation de services professionnels pour entreprises. Les producteurs qui songent à mettre sur pied ou à agrandir une entreprise de produits à valeur ajoutée peuvent bénéficier de fonds pour retenir les services d'un professionnel de la planification d'entreprise.

Au cours des trois prochaines années, AAC continuera d'exécuter les programmes du volet Renouveau et à en accroître la facilité d'accès dans divers domaines, dont les services-conseils pour les entreprises agricoles, la sensibilisation, les débouchés, le perfectionnement des compétences et l'accès au capital. De plus, le Ministère analysera le rôle qu'il joue dans les initiatives pangouvernementales de perfectionnement des compétences et veillera à ce que les producteurs puissent se perfectionner pour améliorer leur rentabilité.

## **Questions internationales — Créer des alliances et se positionner en fonction des marchés**

La grande capacité de production du Canada, d'un côté, et sa faible population, de l'autre, rendent les exportations essentielles. Le Canada figure parmi les principaux pays exportateurs de produits agricoles et alimentaires de la planète, et est en mesure de faire fond sur sa solide réputation de fournisseur fiable de produits répondant aux attentes des consommateurs.

Toutefois, la mondialisation a avivé la concurrence sur les marchés : de nouveaux pays producteurs à faibles coûts et à faibles subventions ont fait leur entrée sur le marché et accroissent leur production; les pratiques à effet de distorsion sur le commerce et le contournement des protocoles commerciaux minent l'accès au marché; les consommateurs se font plus exigeants en ce qui concerne la salubrité et la qualité des aliments et les pratiques environnementales.

Le Canada peut relever les défis qui en découlent en s'appuyant sur les forces du secteur national et sur sa réputation bien établie.



Au cours des trois prochaines années, AAC :

- collaborera avec les tables rondes sur les chaînes de valeur à peaufiner la stratégie internationale de promotion de l'image de marque du secteur agricole et alimentaire canadien et à en poursuivre la mise en oeuvre;
- veillera à ce que l'excellence du Canada soit reconnue partout dans le monde en faisant une promotion dynamique de l'image de notre pays en tant que chef de file mondial en production agricole et alimentaire qui répond aux exigences et aux attentes des consommateurs ou les dépasse;
- utilisera mieux encore les outils de défense de ses intérêts commerciaux et peaufinera les messages destinés aux décideurs et aux groupes clés, l'objectif étant de promouvoir les intérêts commerciaux du Canada en agriculture et en alimentation et de se bâtir une défense contre les initiatives étrangères qui nuisent ou risquent de nuire aux exportations agricoles alimentaires canadiennes;
- optimisera les débouchés des producteurs canadiens sur les marchés nationaux et internationaux et les aidera à les saisir;
- continuera à améliorer le climat des affaires pour les investisseurs et à mieux leur faire connaître le Canada comme pays de choix où brasser des affaires.

## **Le développement rural et les coopératives**

Dans son rapport intitulé *Les agriculteurs canadiens en danger*, le Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts présente le Canada rural comme « le cœur de notre pays », soulignant qu'il génère 15 p. 100 du produit intérieur brut et 40 p. 100 des exportations, surtout dans les secteurs des ressources naturelles, et qu'il est un atout pour l'environnement. La contribution de ces industries à la réussite du Canada serait moindre sans l'appui qu'elles reçoivent du réseau des collectivités rurales. Pour que les collectivités rurales soient vigoureuses, il faut donc accorder à leurs priorités et problèmes toute l'attention et la considération qu'ils méritent quand vient le temps d'élaborer des politiques ou des programmes et règlements connexes. Le mandat d'AAC consiste entre autres à assurer la viabilité des collectivités rurales. Il a donc un rôle de premier plan à jouer pour réaliser cet objectif, comme bien d'autres ministères fédéraux. AAC est responsable de cette initiative horizontale pour le compte du gouvernement fédéral.

La coordination des initiatives fédérales qui concourent au développement coopératif fait aussi partie du mandat d'AAC. Il existe au Canada plus de 10 000 coopératives qui servent plus de 10 millions de citoyens dans différents secteurs de l'économie sociale : le logement, la garde d'enfants, les services financiers et l'agriculture, par exemple. De ce nombre, plus de 1 300 sont des coopératives agricoles qui comptent ensemble 400 000 agriculteurs indépendants sociétaires et 36 000 employés. De plus, ces coopératives détiennent de 15 à 20 p. 100 du marché des approvisionnements agricoles ainsi que de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles. Elles génèrent plus de 19 milliards de dollars de recettes par année, et leur rôle est essentiel dans la viabilité des collectivités rurales.

Au cours des trois prochaines années, AAC mettra l'accent sur :

- les activités favorisant la viabilité et la durabilité des collectivités rurales et éloignées, notamment l'élaboration et la mise en oeuvre d'un cadre national de politique rurale;
- le renforcement des coopératives non financières.



# NOS PRIORITÉS EN MATIÈRE DE GESTION

## FAVORISER LA STABILITÉ ET LA RÉUSSITE DU SECTEUR

Pour réaliser la vision que formule le CSA à l'égard du secteur agricole et agroalimentaire du XXI<sup>e</sup> siècle, AAC a modifié sa structure de gestion pour l'accorder avec ses activités de programme. Cette structure, qui évolue au rythme du CSA, visait à mettre en place l'infrastructure et les mécanismes nécessaires à la collaboration et à répartir les responsabilités pour que soient mieux gérés les dossiers de politiques et de programmes horizontaux et les enjeux du secteur agricole et agroalimentaire et que soient optimisés les avantages qui en découlent pour les Canadiens.

## CADRE DE RESPONSABILISATION DE GESTION (CRG)

AAC attache, depuis plusieurs années, beaucoup d'importance à faire preuve d'excellence dans sa gestion et a pris une part active à l'application du Cadre de responsabilisation de gestion (CRG) du Secrétariat du Conseil du Trésor dès sa création en 2003.

Le CRG est un outil qui permet d'établir la mesure dans laquelle un ministère réussit à mettre en place des pratiques de gestion modernes. C'est un modèle global et intégré qui regroupe les principaux éléments de divers cadres dont ceux sur la fonction de contrôleur moderne, la modernisation des ressources humaines, l'Initiative d'amélioration des services et le Gouvernement en direct. Le CRG comporte dix éléments de gestion qui résument les exigences imposées au Ministère dans le domaine de la gestion moderne. Nous traitons ci-dessous de certains de ces éléments en vue d'illustrer les activités et les progrès réalisés par AAC.

### Un service axé sur la clientèle

Le CSA est centré sur le citoyen, puisque ses objectifs (croissance économique, santé de l'environnement, salubrité et qualité des aliments) sont profitables à tous les Canadiens et non seulement aux intervenants du secteur. L'Initiative d'amélioration des services vise à combler l'écart qui sépare les attentes des citoyens en matière de services et l'efficacité de la prestation de ces services. Elle invite les ministères et organismes fédéraux à établir des normes de service et à évaluer le degré de satisfaction de la clientèle de façon homogène partout dans l'administration fédérale (à l'aide de l'Outil de mesures communes), puis à prendre des mesures propices à une amélioration constante du service.

Le Ministère a créé l'Équipe des solutions opérationnelles intégrées, qui sera chargée d'élaborer une stratégie de prestation intégrée de services. Grâce à cette initiative, AAC améliorera la prestation des services aux producteurs, donnera aux citoyens l'occasion de participer à l'élaboration des politiques, programmes et services et garantira aux Canadiens que le processus est transparent, que des comptes leur seront rendus et que l'utilisation des ressources sera optimisée. L'amélioration des services est l'un des volets de cette stratégie.



Pendant l'exercice 2005-2006, AAC recueillera des informations sur le degré de satisfaction et les préférences des producteurs à l'égard de ses principaux programmes. Il pourra ainsi constituer une base de référence à des fins de comparaison et améliorer constamment la prestation de ses services.

## Gouvernance et orientation stratégique

### *Notre système de gouvernance*

Le système de gouvernance d'AAC, élaboré parallèlement au CSA, vise à mettre en place les structures et les processus nécessaires à la collaboration dans les dossiers de politiques et de programmes horizontaux et à la prise de décisions éclairées. Puisqu'AAC est une organisation formée d'équipes qui gravitent autour des priorités du CSA et sont dirigées par des conseils de direction composés de sous-ministres adjoints, il est d'autant plus important de travailler en collaboration comme ministère unifié et d'assumer ensemble les responsabilités liées à l'obtention des résultats. Cette structure de gouvernance horizontale en équipes concorde toujours parfaitement avec les trois résultats stratégiques et les cinq activités de programme du Ministère.

Désireux d'instaurer une culture de la collaboration et du partage des responsabilités à l'égard de l'obtention des résultats et conscient que les nombreux enjeux du secteur agricole sont souvent de nature horizontale et relèvent de la compétence de plusieurs organismes, ACC a décidé de faire de la gestion du portefeuille une priorité.

AAC reconnaît que, dans sa gestion du portefeuille, il peut améliorer sa gouvernance et la coordination des politiques, de la législation et des programmes. Le Ministère interviendra de façon plus proactive auprès des partenaires du portefeuille, car c'est là une façon essentielle d'épauler le ministre et le gouvernement dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des programmes horizontaux.

### *Intégrer la planification*

Le CSA a pour but de faciliter la gestion des enjeux d'aujourd'hui tout en tenant compte des priorités nouvelles et changeantes. On peut donc dire qu'il concerne autant l'avenir que le présent. Le CSA témoigne de **ce que fait** le Ministère, mais l'« architecture de planification » dicte tout ce qui a trait à la **façon** dont AAC réalisera ses objectifs.

L'« architecture de planification » d'AAC est un système panministériel qui invite chaque équipe à établir un plan stratégique à long terme conforme à la nouvelle Architecture d'activités de programmes (AAP). Les plans ainsi dressés sont les assises qui guideront les efforts déployés pour l'obtention des résultats du CSA.

La planification se fait à l'échelle des « projets axés sur les résultats » et des activités qui les soutiennent. Le processus de planification intégré associe les ressources à des résultats et incorpore aux plans opérationnels détaillés des mécanismes de mesure et de contrôle du rendement et de la gestion des risques. Ce sont les projets qui sont le point de départ de la reddition de comptes, de la mesure du rendement, de la prise de décisions en matière de gestion et de l'adoption de mesures.

**L'« architecture de planification » d'AAC est un système panministériel qui invite chaque équipe à établir un plan stratégique à long terme conforme à la nouvelle Architecture d'activités de programmes (AAP).**

Cette approche de la planification comporte plusieurs avantages, dont les suivants : une plus grande transparence, une harmonisation stratégique plus étroite, et des responsabilités et des rôles plus clairement définis. De plus, elle propose un cadre en fonction duquel il sera possible de gérer les ressources en vue de l'obtention des résultats prévus.

### *Améliorer l'aide à la prise de décisions*

Pour assurer la pertinence et la qualité des décisions en matière de gestion prises à tous les échelons, il est important d'avoir un accès rapide à de l'information sur le rendement et d'être capable de rassembler cette information. Conscient de cela, AAC est en voie de mettre sur pied un système d'aide à la décision (SAP) entièrement automatisé qui intégrera toutes les données sur les ressources financières et humaines et sur le rendement, et permettra de lier cette information à chacun des projets axés sur les résultats.

Grâce au SAP, les gestionnaires pourront plus facilement prévoir, contrôler et adapter les ressources et les résultats et faire rapport à leur sujet. Il nous faut cet outil pour analyser toutes les données pertinentes à la prise de décisions sur la façon optimale d'obtenir des résultats pour l'ensemble des Canadiens dans le respect de nos responsabilités financières.

### **Gestion des risques**

AAC dispose d'un cadre intégré de gestion des risques qui lui permet de caractériser les risques à trois niveaux horizontaux (élevé, moyen et faible) pour toutes ces activités. Il s'assure ainsi de pouvoir gérer le risque à chaque niveau.

AAC a élaboré un cadre de vérification axé sur les risques (CVR) et l'a intégré à son cycle de planification annuel, ce qui lui permet d'évaluer les risques et de les atténuer. Le CVR vise autant les programmes de gestion des risques de l'entreprise (GRE) que ceux qui ne sont pas liés à la GRE.

AAC continuera de peaufiner le processus et les systèmes de soutien et s'assurera que l'information globale sur les risques est régulièrement contrôlée et examinée et contribue à la prise de décisions éclairées.

### **Gérance**

Grâce à son modèle de gouvernance et à sa planification intégrée, notamment en matière de gestion des risques, AAC dispose d'un cadre qui le guide dans son affectation et sa gestion des ressources humaines, financières et matérielles d'après ses priorités. Cette correspondance entre la planification stratégique et la planification opérationnelle produit une mine de renseignements utiles à la haute direction d'AAC, aux chefs de projet et, en fait, aux membres de toutes les équipes.

Il est essentiel d'avoir accès à des informations transparentes et détaillées pour prendre des décisions non seulement sur l'orientation à suivre, mais aussi sur les corrections de tir à apporter au besoin et sur les possibilités de réaffectation des ressources. Il est ainsi possible d'accroître l'efficacité de la gestion et de la reddition de comptes et d'assurer une intendance plus responsable des ressources publiques.

**AAC dispose d'un cadre intégré de gestion des risques qui lui permet de caractériser les risques à trois niveaux horizontaux (élevé, moyen et faible) pour toutes ces activités.**

En gestion des immobilisations, AAC a élaboré un plan d'investissement à long terme pour la période 2005-2006 à 2009-2010. Ce plan intègre toutes les catégories de biens y compris, pour la première fois, les biens liés à la gestion et aux technologies de l'information.

## Ressources humaines

AAC est tributaire de ses ressources humaines pour toutes ses activités, qu'il s'agisse de politiques, de programmes, de progrès scientifiques, d'activités internationales et d'autres initiatives. La stratégie des ressources humaines a pour objectif de mettre à profit les forces de notre organisation, qui mise sur la collaboration et le travail d'équipe.

Le *Cadre axé sur la personne* d'AAC est une approche systématique et intégrée qui met à contribution les efforts et les talents de tous les employés en vue de la réalisation des objectifs du Ministère. Il définit les outils, les mécanismes, les politiques et les processus dont AAC a besoin pour tirer le maximum des capacités de ses employés.

## Valeurs de la fonction publique

AAC a fondé son cadre d'éthique, son code de conduite et ses lignes directrices concernant les conflits d'intérêt sur trois valeurs : l'honnêteté, l'intégrité et le respect.

AAC a créé le Bureau des valeurs et de l'éthique pour mettre en œuvre le Code de valeurs et d'éthique de la fonction publique. Il a aussi mis sur pied un réseau de soutien à la résolution des problèmes, qui est un mécanisme intégré de règlement des problèmes dont l'objectif est de faciliter l'accès des employés aux services.

## Apprendre à gérer l'innovation et le changement

Le cadre de gestion d'AAC est en place depuis quatre ans. Pendant cette période, le contexte de fonctionnement du Ministère a évolué. Pour conserver sa pertinence, le cadre de gestion ministérielle doit s'adapter aux nouvelles exigences et attentes dictées par son contexte de fonctionnement.

On est en train d'élaborer un nouveau programme d'apprentissage de base qui s'inscrit dans une approche de gestion du rendement; ce programme associe l'apprentissage à des résultats par le truchement d'accords sur le rendement et de plans d'apprentissage. Il ciblera l'apprentissage des nouveaux employés et des dirigeants en s'attachant aux compétences fondamentales et essentielles à AAC pour chaque niveau de perfectionnement des employés.

## PROCHAINES ÉTAPES

Au cours des trois prochaines années, le Ministère peaufinera et améliorera sa structure de gouvernance et sa gestion du portefeuille et continuera d'harmoniser ses processus de gestion et de planification internes avec les initiatives pangouvernementales. Il assurera ainsi la concordance entre, d'une part, ses ressources et, d'autre part, son mandat, sa vision, ses priorités et ses résultats escomptés.

# RAPPORTS DES COMITÉS PARLEMENTAIRES



Le Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts a publié en décembre 2004 un rapport intitulé *La valeur ajoutée dans l'agriculture au Canada*, dans lequel il souligne l'importance de développer une agriculture à valeur ajoutée en trouvant des façons d'aider les agriculteurs et d'aplanir les obstacles auxquels ils se butent dans la mise en oeuvre de stratégies de création d'entreprises de produits à valeur ajoutée.

Les auteurs du rapport reviennent sur le rôle essentiel que jouent le secteur agricole et agroalimentaire et sa composante à valeur ajoutée dans l'économie et la société canadiennes; ils étoffent la définition d'« agriculture à valeur ajoutée » et examinent la situation actuelle de cette composante du secteur; ils soulignent les promesses que l'agriculture à valeur ajoutée laissent entrevoir pour les producteurs et le secteur agricole et agroalimentaire dans son ensemble; enfin, ils présentent 22 recommandations dans neuf domaines : la salubrité des aliments, les normes de qualité, l'agriculture biologique, les installations de transformation d'aliments et les coopératives qui appartiennent à des agriculteurs, la gestion de l'offre, l'expérience et la commercialisation locales, la recherche et l'innovation, le commerce international et le commerce interprovincial. On peut consulter le rapport en ligne à l'adresse : [www.senate-senat.ca/agfo.asp](http://www.senate-senat.ca/agfo.asp).

Plus tôt au cours de l'année, le Comité a publié un rapport provisoire intitulé *La crise de l'ESB — Leçons pour l'avenir*. Sur la foi des commentaires formulés par des intervenants de l'ensemble du circuit du boeuf, notamment des agriculteurs et leurs organismes, le rapport donne un aperçu de la situation et des problèmes de l'industrie canadienne du boeuf et propose une approche à long terme concentrée en deux recommandations qui visent à améliorer la sécurité et la stabilité de l'industrie. Le Ministère a répondu au rapport en août 2004 par le biais d'une lettre du ministre au président du Comité. On peut consulter le rapport en ligne à l'adresse : <http://www.parl.gc.ca/37/3/parlbus/commbus/senate/com-e/agri-e/rep-e/repintapr04-e.pdf>.

## CONCLUSION

Le secteur agricole et agroalimentaire du Canada a toujours été un modèle de réussite et il continue de contribuer de façon remarquable à la société canadienne et à la qualité de vie de tous les citoyens. Les producteurs et les transformateurs canadiens ont la réputation, sur la scène internationale, de concourir à la sécurité du système alimentaire et de répondre aux attentes des consommateurs à l'égard des normes environnementales et de la salubrité et de la qualité des aliments.

Par contre, le revenu agricole fléchit depuis quelques années sous l'effet des risques naturels, des conditions du marché et des nouveaux problèmes qui surgissent. Même si le secteur a prouvé qu'il avait du ressort, la nature et l'ampleur des facteurs dont il subit les effets en ce XXI<sup>e</sup> siècle exigent que les producteurs et les administrations publiques du Canada multiplient leurs efforts pour assurer au secteur un environnement propice à sa stabilité et à sa réussite. Le CSA fournit les balises et les mécanismes nationaux sur lesquels pourront s'appuyer ces efforts.

Prises collectivement, les cinq activités de programme d'AAC, qui s'inspirent de la vision du CSA, constituent un plan d'action cohérent qui oeuvre au profit des producteurs, de l'ensemble des chaînes de valeur et de tous les Canadiens. Le secteur agricole et agroalimentaire canadien bénéficiera d'une plus grande stabilité. Les consommateurs canadiens et étrangers seront davantage rassurés sur la salubrité et la qualité de leurs aliments et sur le recours à des méthodes de production respectueuses de l'environnement. Les Canadiens pourront aussi accéder à un large éventail de produits alimentaires et non alimentaires nouveaux qui amélioreront leur qualité de vie au quotidien. En étant plus vigoureux, le secteur agricole et agroalimentaire renforcera l'ensemble de l'économie du Canada.

La mise en œuvre de la nouvelle architecture stratégique pour le XXI<sup>e</sup> siècle a provoqué des bouleversements partout au Ministère, qui a dû passer d'une approche axée sur les activités à un mode de fonctionnement fondé sur les résultats. Toutes les ressources d'AAC vont dans le sens de son orientation stratégique, et ses activités sont confiées à des équipes horizontales qui sont vouées à la réalisation des priorités du CSA. Grâce aux mesures énergiques prises au cours des dernières années, AAC est bien positionné pour donner suite et concourir aux initiatives pangouvernementales visant à renforcer la gestion publique et à entretenir une culture de la responsabilisation.



## SECTION II

# Analyse des priorités par résultat stratégique

La présente section traite des activités des programmes d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) pour l'exercice 2005-2006 et de la façon dont les activités contribueront à l'obtention des trois résultats stratégiques du Ministère que sont la sécurité du système alimentaire, la santé de l'environnement et des innovations propices à la croissance.

La section renferme aussi de l'information sur d'autres grands domaines dans lesquels le Ministère intervient : le développement rural, les coopératives, le pari mutuel (l'Agence canadienne du pari mutuel [ACPM]) et la commercialisation agricole (le Conseil national des produits agricoles [CNPA]).

## LA SÉCURITÉ DU SYSTÈME ALIMENTAIRE

### INTRODUCTION

La sécurité du système alimentaire est subordonnée à notre capacité, en tant que nation, de produire, de transformer et de distribuer des aliments sains et sûrs. Pour que la sécurité soit réelle, les Canadiens doivent compter sur un secteur agricole et agroalimentaire prospère, stable et viable.

Le système agroalimentaire canadien produit environ 80 p. 100 des boissons et des aliments consommés au Canada. Les Canadiens jouissent d'un approvisionnement en aliments dont le degré de salubrité est l'un des meilleurs au monde. Pourtant, depuis 40 ans, la part du budget des ménages consacrée à l'alimentation diminue constamment. À l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle, cette part est inférieure à 10 p. 100. C'est sans contredit l'un des taux les plus faibles au monde. Ce phénomène est attribuable à l'augmentation du revenu réel, mais aussi au fait que le Canada dispose de l'un des systèmes agricoles et agroalimentaires les plus efficaces de la planète.

Les produits alimentaires passent par de nombreux intermédiaires et étapes avant d'arriver au consommateur : les producteurs, les transformateurs, les grossistes, les détaillants et les fournisseurs de services alimentaires. À chaque étape de cette chaîne de valeur, il faut veiller à la sécurité du système alimentaire en relevant les divers défis qu'elle pose, défis qui vont de la simple capacité de production d'un aliment à l'assurance que les aliments obtenus sont nutritifs et propres à la consommation humaine, et ont été produits dans le respect de l'environnement.

AAC vise à faire du Canada un chef de file mondial en production et distribution d'aliments sains et nutritifs qui répondent aux besoins et préférences des consommateurs.

**Faire du Canada un chef de file mondial en production, en transformation et en distribution d'aliments sains et sains qui répondent aux besoins et aux préférences des consommateurs.**



## CADRE DE FONCTIONNEMENT

Le secteur agricole et agroalimentaire joue un rôle prépondérant dans l'économie et la société canadiennes. Non seulement répond-il au besoin vital qu'est la nourriture, mais aussi il fournit directement un emploi sur huit à l'échelle du Canada et génère un peu plus de 8 p. 100 du produit intérieur brut.

Dans la liste des principaux pays exportateurs de produits agricoles et alimentaires, le Canada se classe au quatrième rang, après les États-Unis, l'Union européenne et le Brésil. En 2004, les exportations agricoles et alimentaires du Canada (y compris les produits de la mer) ont atteint 30,9 milliards de dollars. Il s'agit d'une augmentation de 6,7 p. 100 par rapport à 2003 et du total combiné le plus élevé de l'histoire canadienne. L'ensemble du secteur agricole et alimentaire y a été pour près de 5,8 milliards de dollars dans l'excédent commercial général du Canada. La prospérité ininterrompue du secteur agricole et alimentaire est à la fois essentielle et profitable à l'ensemble du Canada.

C'est parce qu'il peut produire plus d'aliments que ses besoins ne lui en commandent que le Canada est un exportateur de produits alimentaires de premier plan. Les 33 millions de consommateurs de notre pays forment un très petit marché par rapport à l'ampleur de notre territoire agricole. Dans le monde, le Canada s'est acquis une solide réputation de fournisseur fiable de produits agroalimentaires qui comblent, et même dépassent, les exigences et les attentes des consommateurs qui ont trait à la salubrité, à la qualité et à la variété des aliments, à leur valeur nutritive et à la gérance des ressources du territoire.

Les perspectives de croissance, de prospérité et de stabilité des producteurs et des transformateurs canadiens se multiplient grâce à une plus grande libéralisation des échanges internationaux, à l'intégration des transactions et des processus et à la grande diversité de bioproduits dont la création est rendue possible par la convergence des sciences et l'émergence de la bioéconomie. De plus, un nombre croissant de consommateurs jouissent d'un revenu disponible plus élevé et exigent plus d'aliments transformés et de produits prêts à la consommation. Il y a là un créneau que l'on doit exploiter par l'innovation.

Toutefois, ces exaltantes possibilités n'aboutiront pas sans difficultés, car il faut composer avec un certain nombre de facteurs : le secteur agricole et alimentaire est en constante évolution; la mondialisation prend de l'ampleur; les attentes des consommateurs s'élèvent; les sciences et la technologie progressent rapidement. Tous ces facteurs contribuent à rendre le secteur de plus en plus complexe. À eux s'ajoute toute la panoplie des catastrophes naturelles, dont les risques sont indissociables de l'agriculture. La capacité de tenir compte de ces facteurs et de s'y adapter est la clé de l'avenir pour le secteur.

## INTERVENTION STRATÉGIQUE

Le Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA) a pour objectif de positionner le secteur de façon à ce qu'il puisse relever les défis et tirer profit des occasions qui se présenteront au XXI<sup>e</sup> siècle. Il vise aussi à lui permettre de remplir et même de dépasser les exigences et les attentes des consommateurs et à faire du Canada un chef de file mondial en production écologique et en distribution d'une grande variété de produits agroalimentaires sains, nutritifs et de qualité supérieure.



Le CSA cherche par ailleurs à stimuler la recherche et le développement en agriculture, car il est important de créer de nouveaux produits, d'aider le secteur à percer de nouveaux marchés et de garantir la salubrité et la qualité des aliments tout en protégeant l'environnement.

Pour concrétiser le résultat stratégique « Sécurité du système alimentaire », AAC compte surtout sur ses activités de programme que sont la gestion des risques de l'entreprise, la salubrité et la qualité des aliments, et les questions internationales.

## **GESTION DES RISQUES DE L'ENTREPRISE**

De façon générale, le revenu agricole est stable au Canada, même s'il varie énormément d'une exploitation agricole, d'une région et d'un secteur de production à l'autre. Toutefois, en 2002 et en 2003, le revenu net monétaire et réalisé a chuté de façon marquée.

Les résultats de l'*Enquête financière de 2004 sur les fermes*, réalisée par Statistique Canada pour le compte d'AAC, révèlent que l'actif agricole moyen se chiffrait à 1,097 million de dollars en 2003, ce qui constitue une hausse de moins de 1 p. 100 par rapport à 2002. Pendant la même période, le passif agricole moyen a augmenté de 6,7 p. 100, mais la valeur nette a fléchi de moins de 1 p. 100. En 2003, les paiements gouvernementaux ont été en moyenne de 17 334 \$ par ferme, soit 10 p. 100 de plus qu'en 2002. Ils représentaient alors 8 p. 100 du revenu agricole moyen.

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont toujours pu mettre à profit un certain nombre de politiques et de programmes pour aider le secteur à surmonter ses difficultés et à stabiliser son revenu. Toutes ces mesures ont pour objectif commun de doter les producteurs des outils et de la capacité nécessaires à la gestion des risques, tout en assurant la viabilité et la rentabilité de leurs exploitations.

Le CSA prévoit des programmes permanents de gestion des risques de l'entreprise (GRE) et de protection en cas de catastrophe qui sont pourvus d'un budget de 5,5 milliards de dollars en cinq ans; ces programmes s'inscrivent dans la tradition voulant que l'on aide les producteurs à mieux gérer les risques auxquels ils sont exposés. Ils viennent compléter les mesures de GRE prises par les producteurs et sont équitables et globaux. En effet, ils traitent de façon analogue tous les producteurs canadiens dont la situation est semblable et fournissent une aide de type assurance établie pour l'ensemble de l'exploitation agricole plutôt que pour un secteur de production particulier; ils répondent ainsi aux besoins du secteur au chapitre de la stabilisation du revenu et de la protection en cas de catastrophe.

Les producteurs peuvent se prévaloir de deux programmes nationaux de gestion des risques liés au revenu agricole qui les aident à absorber les fluctuations de leur revenu. Ces programmes centraux sont : le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA) et l'Assurance-production. Des programmes provinciaux et territoriaux viennent les compléter. Il s'agit du programme Partenariats de gestion des risques avec le secteur privé et de deux programmes d'avances monétaires, soit le Programme des paiements anticipés (PPA) et le Programme des avances printanières (PAP).

### **Gestion des risques de l'entreprise**

**Accroître la capacité des producteurs de gérer les risques et augmenter la viabilité et la rentabilité du secteur.**

## Programme canadien de stabilisation du revenu agricole

Le PCSRA a succédé au programme Compte de stabilisation du revenu net (CSRN), qui visait principalement à stabiliser les revenus, et au Programme canadien du revenu agricole (PCRA), qui prémunissait surtout contre les effets des catastrophes naturelles. Après les examens réalisés en 2000 et en 2001, on a fondu le CSRN et le PCRA en un seul programme, le PCSRA, qui a été lancé officiellement en décembre 2003.

Le PCSRA a pour objectif d'aider les producteurs à protéger leurs exploitations agricoles contre les réductions de revenu, petites et grosses, dues à des circonstances indépendantes de leur volonté. Tout comme ses prédécesseurs, le PCSRA est un programme dont les coûts sont partagés entre le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et territoriaux et les producteurs. Les paiements versés dans le cadre de ce programme proviennent du compte des producteurs participants et des contributions de l'État. Des paiements sont versés aux participants lorsque leur marge au cours de l'année du programme est inférieure à leur marge de référence (ou marge historique). Plus les pertes sont importantes, plus la part des Trésors publics est grande.

Le PCSRA est axé sur les besoins et offre une couverture fiable et constante en cas de catastrophe. C'est un programme sans pareil qui vise l'ensemble de l'exploitation et est équitable pour tous les agriculteurs admissibles, quel que soit le type de denrées agricoles qu'ils produisent. Par exemple, même si les producteurs de lait et les aviculteurs (volailles et oeufs) sont soumis à un système de gestion de l'offre, ils ont droit à une aide financière dans le cadre du PCSRA si, pour l'année de programme, leur marge accuse une baisse de plus de 30 p. 100 par rapport à leur marge de référence.

C'est l'administration fédérale qui dispense le PCSRA en Colombie-Britannique, en Saskatchewan, au Manitoba, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, à Terre-Neuve-et-Labrador et au Yukon. Par contre, en Alberta, en Ontario, au Québec et à l'Île-du-Prince-Édouard, la prestation est assurée par l'administration provinciale.

## Assurance-production

L'Assurance-production est un programme à frais partagés entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et les producteurs. Ce programme permet de stabiliser le revenu agricole en cas de pertes de récoltes dues à des calamités naturelles comme la sécheresse, la grêle, le gel, ainsi que les ravageurs et les maladies impossibles à combattre.

L'Assurance-production se fonde sur les réussites de longue date de l'Assurance-récolte. Le changement d'appellation témoigne du fait que le programme protégera contre les pertes subies en productions tant végétales qu'animales. De plus, les producteurs pourront se prévaloir d'une vaste gamme d'options, ce qui allongera la liste des produits agricoles admissibles dans la plupart des provinces et territoires. Ces changements visent à stimuler la participation des producteurs au programme et, donc, à réduire les lacunes actuelles de la protection et la nécessité d'indemnités ponctuelles. Les producteurs peuvent encore se prémunir, en productions végétales, contre les pertes importantes et inévitables touchant l'actif et la production, et ils peuvent maintenant choisir parmi une gamme de nouvelles options de

programmes plus uniformes d'une province et d'un territoire à l'autre. En 2005, par exemple, les producteurs pourront participer aux premiers programmes fédéraux-provinciaux-territoriaux d'assurance pour le bétail.

L'Assurance-production est dispensée par les provinces et territoires. Le gouvernement fédéral contribue en partie aux coûts globaux des primes et de l'administration.

## Programmes provinciaux-territoriaux

Les programmes provinciaux et territoriaux ont pour objectif de fournir une aide supplémentaire au secteur agricole et agroalimentaire et ainsi de faciliter sa transition vers les nouveaux programmes de GRE. Les provinces et les territoires reçoivent du financement pour la période 2003 à 2006 en vue de l'exécution des projets provinciaux-territoriaux déjà convenus qui sont conformes aux objectifs du CSA. Ces initiatives consistent notamment en des programmes de recherche et de développement agricoles et en des bonifications du PCSRA et de l'Assurance-production.

## La gestion des risques et le secteur privé

Le secteur public du Canada offre un large éventail de programmes et de services qui visent à aider les producteurs. Malgré cela, il subsiste des lacunes dans les outils de gestion des risques dont disposent les producteurs dans leurs exploitations.

Conscient du rôle important que joue le secteur privé en matière de produits et services de gestion des risques, le gouvernement fédéral a mis sur pied le programme Partenariats de gestion des risques avec le secteur privé (PGRSP). Ce programme vient compléter les mesures prises par le gouvernement fédéral pour aider les producteurs à gérer les risques de leurs entreprises, et vise à sortir l'industrie de l'ornière de la gestion des crises pour en faire à long terme un secteur rentable et concurrentiel.

En mettant à contribution les fournisseurs privés de produits et de services de gestion des risques, le PGRSP limite les investissements en ressources publiques dans les projets pilotés par le secteur, tout en augmentant la capacité de ce dernier de gérer les risques de l'entreprise agricole. Cette formule est une autre façon pour les gouvernements de combler les lacunes en couverture de ces risques au niveau de l'exploitation agricole. On s'attend à ce que, d'ici la fin de 2005, de 15 à 20 projets proposés par le secteur soient approuvés et mis en œuvre.

## Programmes de garanties financières

Dans leur quête de la rentabilité, les exploitations agricoles se butent non seulement aux risques traditionnellement liés à la production, mais aussi à l'insuffisance de liquidités ou de l'accès au crédit. Les programmes de garanties financières combleront ce besoin en proposant des instruments de crédit.




Outre l'accès au crédit, les producteurs peuvent se prévaloir de deux programmes d'avances monétaires : le Programme des avances printanières (PAP) et le Programme des paiements anticipés (PPA). Le PAP verse une avance aux producteurs chaque printemps pour les aider à acheter les intrants nécessaires. Par ailleurs, le PPA est un programme qui aide les producteurs à obtenir du crédit une fois leurs récoltes terminées.




**Dans leur quête de la rentabilité, les exploitations agricoles se butent non seulement aux risques traditionnellement liés à la production, mais aussi à l'insuffisance de liquidités ou de l'accès au crédit. Les programmes de garanties financières combleront ce besoin en proposant des instruments de crédit.**

Un examen du PPA et du PAP effectué il y a deux ans a laissé entrevoir des modifications à ces programmes. Parmi les changements envisagés, citons la fusion du PPA et du PAP en un seul programme et l'élargissement de son accès à un plus grand nombre de producteurs et de produits.

## Programmes liés à l'ESB

La confirmation d'un premier cas d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) en mai 2003 a nécessité la mise en œuvre de mesures et de programmes spéciaux qui devaient aider le secteur du boeuf à affronter les répercussions de ce foyer sur sa situation. Depuis le dépistage de l'ESB au Canada, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux n'ont cessé de travailler en étroite collaboration avec les intervenants de tous les maillons de la chaîne de valeur pour cerner les difficultés à surmonter et les atténuer. Au 21 janvier 2004, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux avaient consacré 2,6 milliards de dollars à des programmes nationaux ciblés liés à la crise de l'ESB :

- *Programme de redressement dans le sillage de l'ESB* –  Annoncé en juin 2003, le Programme a pour objectif de relancer le marché national du boeuf et de hausser les revenus des producteurs et des exploitants de parcs d'engraissement éprouvés par la fermeture des frontières aux bovins et au boeuf produits au Canada.
- *Programme relatif aux animaux de réforme (PAR)* –  Annoncé en novembre 2003, ce programme aide les producteurs à gérer leur excédent de bovins plus âgés en leur versant un soutien financier sous forme d'une subvention à l'alimentation animale.
- *Programme d'aide transitoire à l'industrie (PATI)* –  Annoncé et mis en œuvre en mars 2004, le PATI comporte deux volets et s'adresse aux producteurs aux prises avec des problèmes de revenu. Le premier volet propose un paiement direct aux éleveurs de bovins et d'autres animaux admissibles; ce paiement est fonction du nombre d'animaux dont ils étaient propriétaires en décembre 2003. Quant au second volet, il prévoit pour tous les producteurs un paiement général dont le montant est calculé à partir des ventes nettes admissibles établies aux fins du programme précédent, le Compte de stabilisation du revenu net (CSRN).

À la suite des intenses consultations auxquelles ont pris part les gouvernements fédéral et provinciaux et, en juillet et août 2004, le secteur, un consensus s'est dégagé sur la nécessité d'abandonner la stratégie à court terme (qui consistait à maintenir l'industrie en vie jusqu'à la réouverture des frontières américaines aux bovins vivants) et d'adopter une stratégie à long terme qui serait un gage de durabilité et de rentabilité. Il en a découlé une aide fédérale de 488 millions de dollars et l'adoption de mesures qui visaient à repositionner l'industrie de l'élevage bovin pour qu'elle soit rentable dans le contexte du moment et après la réouverture des frontières. Parmi ces mesures, citons les suivantes : la poursuite des efforts de réouverture des frontières avec les États-Unis; des mesures visant l'augmentation de la capacité d'abattage et de transformation au Canada; des mesures transitoires (p. ex. le *Programme de retrait des bovins gras*  , le *Programme de retrait des veaux d'engraissement*  , le *Programme de gestion des animaux âgés*  ); des mesures pour le rétablissement et l'expansion des marchés d'exportation.

Ces programmes ont été conçus de façon à profiter à l'ensemble du pays, tout en permettant aux provinces et territoires de participer aux éléments qui les aideraient à régler les problèmes propres à leur territoire. Les deux ordres de gouvernements continuent d'avoir tout autant à coeur la Stratégie nationale de repositionnement et de discuter des modifications à apporter aux éléments des programmes qui leur permettraient de répondre aux enjeux de l'heure. Ils restent tout aussi engagés dans leur soutien du secteur et continuent de collaborer étroitement avec lui à la définition des prochaines étapes.

Le Programme de mise en commun des prix vise à faciliter la commercialisation des produits agricoles selon la formule coopérative en offrant une garantie de prix qui protège contre les fléchissements imprévus des prix du marché. Par ailleurs, le Programme de réserve pour pertes sur prêts visant l'abattage des ruminants (PRPPAR) a pour objet d'accroître l'accès au capital d'emprunt pour des projets visant à augmenter la capacité d'abattage de ruminants des installations inspectées par le gouvernement fédéral, notamment en agrandissant les petits et moyens abattoirs ou en en construisant de nouveaux.

## Dépenses prévues (brutes) et équivalents temps plein — Gestion des risques de l'entreprise

Dépenses prévues 2005-2006		Dépenses prévues 2006-2007		Dépenses prévues 2007-2008	
M\$	ETP	M\$	ETP	M\$	ETP
1 386,1	1 011,5	1 248,7	1 015,2	1 216,2	1 015,3

## LA SALUBRITÉ ET LA QUALITÉ DES ALIMENTS

Les consommateurs d'aujourd'hui recherchent et exigent une grande variété de produits alimentaires sains, nutritifs et de qualité supérieure. Cette exigence est motivée par les problèmes récents, fortement médiatisés, qui ont touché le secteur alimentaire, notamment les cas confirmés d'ESB en Europe et en Amérique du Nord.

Les consommateurs et l'industrie se tournent vers les gouvernements et leur demandent de jouer un rôle de meneur sur trois fronts : le renforcement de la salubrité des aliments, l'amélioration de la qualité des aliments et la préservation de la compétitivité du secteur sur la scène nationale et internationale.

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont à coeur de maintenir la solide réputation dont jouit le Canada en tant que producteur et fournisseur de produits alimentaires qui figurent parmi les plus sains et les meilleurs au monde sur le plan de la qualité. Pour concrétiser cet engagement, les partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux envisagent d'élaborer une approche globale à la coordination de l'orientation stratégique et de la prise de décisions dans le domaine alimentaire, approche qui renforcerait les fondements sur lesquels reposent la confiance des consommateurs, la protection de la santé et la croissance économique.

Parallèlement à ces efforts, le Programme scientifique du Ministère en matière de salubrité et de qualité des aliments avait déjà pour but d'inciter le secteur à adopter une approche nationale à la salubrité alimentaire qui se fonderait sur

### Salubrité et qualité des aliments

**Minimiser les risques  
d'origine alimentaire et  
leur incidence sur la santé  
humaine, accroître la  
confiance des consommateurs  
et rendre le secteur  
davantage capable de  
comblar ou de dépasser les  
exigences du marché à  
l'égard des produits  
alimentaires.**

**Le Programme canadien de salubrité et de qualité des aliments (PCSQA), qui fait partie du CSA, compte parmi les initiatives en cours dans le domaine alimentaire.**

l'utilisation de technologies et de procédés innovateurs propices à une amélioration de la salubrité et la qualité des produits alimentaires. Ainsi, l'Équipe de la salubrité et de la qualité des aliments a notamment pour objectif, en matière de recherche, de transmettre le savoir et la technologie qui rehausseront la capacité des producteurs canadiens et du gouvernement d'assurer la sécurité du système alimentaire et de produire, aujourd'hui et demain, des aliments de qualité pour les consommateurs. Au cours des trois prochaines années, AAC fera en outre porter ses efforts sur la salubrité et la qualité des aliments, la traçabilité ainsi que la santé des animaux et la protection des végétaux.

Conscients du fait que la santé des animaux a d'importantes répercussions sur la santé publique, la protection de l'environnement, la sécurité alimentaire et le bien-être économique du secteur agricole et des Canadiens, AAC et l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) sont en train d'examiner la gouvernance, la capacité et les compétences de la collectivité de la santé animale et publique au Canada; ils désirent par là que notre pays soit davantage en mesure de gérer les risques que posent les menaces actuelles et nouvelles à l'échelle planétaire. Cet examen comporte une analyse détaillée des éléments suivants :

- la responsabilité commune des secteurs public et privé et les investissements faits par eux en matière de protection des animaux et de la population contre les risques prévisibles;
- l'intégration de la surveillance en vue du dépistage précoce des maladies;
- l'amélioration des normes internationales relatives à l'obligation de déclarer les maladies et la réduction de l'incidence économique du dépistage des maladies;
- la gestion des mesures d'urgence dans la lutte contre la maladie;
- les programmes de gestion des risques financiers appliqués durant les phases intervention et rétablissement d'une situation de foyer de maladie.

## **Programme canadien de salubrité et de qualité des aliments (PCSQA)**

Le Programme canadien de salubrité et de qualité des aliments (PCSQA), qui fait partie du CSA, compte parmi les initiatives en cours dans le domaine alimentaire. Il octroie une aide financière aux associations du secteur agricole et agroalimentaire qui désirent élaborer et mettre sur pied des systèmes de contrôle de la salubrité des aliments, de la traçabilité et des processus d'assurance de la qualité. Les objectifs stratégiques du Programme sont les suivants :

- garantir le bien-être des consommateurs en réduisant au minimum les risques d'origine alimentaire;
- améliorer la capacité de l'industrie de remplir et de dépasser les exigences relatives à la salubrité et à la qualité des aliments;
- élaborer les systèmes nationaux nécessaires au soutien des processus de salubrité, de qualité et de traçabilité des aliments;
- maintenir et augmenter la confiance des consommateurs à l'égard de la qualité et de la salubrité des produits alimentaires.

Le PCSQA prône une approche intégrée et comporte trois volets distincts : l'élaboration de systèmes, leur mise en œuvre dans les exploitations agricoles, et l'initiative de salubrité des aliments. Les associations sectorielles de l'ensemble



de la chaîne de valeur pourront utiliser le financement accordé au premier volet pour mettre au point les systèmes qui serviront d'assises à la salubrité des aliments et à l'assurance de la qualité. Quant aux volets Mise en œuvre dans les exploitations agricoles et Initiative de salubrité des aliments, ils aideront les producteurs et les transformateurs à mettre ces systèmes en place et contribueront à faire reconnaître le Canada comme fournisseur d'aliments sains de première qualité.

L'ACIA est un partenaire important dans tous ces projets; elle fournit des conseils techniques et gère le Programme de reconnaissance de la salubrité des aliments à la ferme, créé à la demande des producteurs pour garantir l'adoption d'une approche uniforme de la salubrité des aliments à l'échelle nationale qui est fondée sur des systèmes scientifiques internationalement reconnus de gestion des risques.

Il est plus efficace de mener ces projets en collaboration que chacun de son côté. Une collaboration étroite entre les partenaires des gouvernements, du secteur et des milieux universitaires est essentielle pour :

- cerner et combler les lacunes au chapitre des connaissances et améliorer la coordination des activités de recherche et de transfert technologique;
- produire des aliments sains tout en protégeant l'environnement;
- adopter une approche intégrée en gestion des risques relatifs à la santé des animaux;
- faire reconnaître et certifier les systèmes de contrôle de la qualité des aliments et, ainsi, mieux réussir sur les marchés;
- faciliter l'adoption, par le secteur, de systèmes HACCP (Analyse des risques et maîtrise des points critiques) et leur application à la ferme;
- élaborer et mettre en œuvre des systèmes de traçabilité qui permettront de suivre les produits de la terre à la table.

## Dépenses prévues (brutes) et équivalents temps plein — Salubrité et qualité des aliments

Dépenses prévues 2005-2006		Dépenses prévues 2006-2007		Dépenses prévues 2007-2008	
M\$	ETP	M\$	ETP	M\$	ETP
101,5	474,6	103,8	479,5	84,1	477,5

## QUESTIONS INTERNATIONALES

Tout comme les autres secteurs de l'économie canadienne, le secteur agricole et agroalimentaire canadien a une vocation commerciale qui l'oblige à tenir compte de l'évolution des marchés. Il est fortement tributaire des marchés internationaux.

Les producteurs et les transformateurs canadiens se sont acquis une solide réputation de fournisseurs efficaces et fiables de produits sains de qualité supérieure. Mais comme les marchés sont de plus en plus concurrentiels, l'industrie n'a pas le loisir de se reposer sur ses lauriers.

### Questions internationales

**Élargir les possibilités du secteur agricole et agroalimentaire canadien sur les marchés internationaux.**

Les concurrents du Canada ne restent pas inactifs sur la scène internationale. Ils connaissent les enjeux, tout comme nous : les consommateurs demandent de plus en plus des aliments nouveaux, pratiques et savoureux, tout en étant de plus en plus exigeants sur le plan de la salubrité et de la qualité des aliments, de la responsabilité environnementale et du bien-être des animaux. Bien que les concurrents ne puissent pas tous répondre de la même façon à ces défis, beaucoup d'entre eux font les mêmes allégations que le Canada, et leur nombre ne fera qu'augmenter. Le Canada va de l'avant avec une stratégie globale de promotion de l'image de marque qui vise à assurer aux producteurs d'aliments canadiens de conserver leurs débouchés pour leurs produits. Fruit de la recherche, la stratégie fait valoir les valeurs fonctionnelles que sont la salubrité et la qualité des aliments, la production écologique et l'innovation pour fidéliser et conserver la clientèle du Canada.

De fait, le volet international du CSA mise sur les points forts du secteur canadien pour augmenter les exportations de produits agricoles et alimentaires du Canada et élargir la part des marchés nationaux détenue par ces produits.

Pour réaliser ces objectifs, AAC cherchera par sa stratégie internationale intégrée à faire progresser le secteur agricole et alimentaire du Canada dans quatre domaines clés :

- l'acquisition d'une reconnaissance à l'échelle internationale et la conquête de marchés;
- l'amélioration de l'accès aux marchés;
- l'élimination d'obstacles techniques;
- l'intensification du développement international.

Pour conquérir des marchés et nous y faire reconnaître, il est essentiel de promouvoir l'image de marque du secteur agricole et alimentaire canadien. C'est en mettant en relief l'origine canadienne des produits que l'on pourra procurer un avantage concurrentiel aux producteurs et aux autres maillons de la chaîne de valeur. On y parviendra en conjuguant l'amélioration de la salubrité et de la qualité des aliments et de la protection de l'environnement avec une intensification des activités de mise en marché des produits canadiens.

Par le truchement des tables de concertation des chaînes de valeur dirigées par l'industrie, AAC resserre sa collaboration avec les producteurs et les transformateurs et contribue à l'élaboration de stratégies globales de mise en marché. Ces stratégies se rattachent aux améliorations apportées à la salubrité et à la qualité des aliments et à la protection de l'environnement au Canada; elles sont aussi liées à la stratégie de l'image de marque conçue en collaboration avec l'industrie, les provinces et les territoires et visant à faire reconnaître les produits canadiens sur le marché et à accroître la part de marché des produits agricoles et alimentaires canadiens.

La conception de la stratégie de promotion de l'image de marque se fonde sur les résultats de recherches menées auprès de consommateurs et d'acheteurs de marchés cruciaux : le Mexique, le Japon, les États-Unis et l'Union européenne. Les stratégies intégrées de conquête de débouchés dans les pays ciblés s'inspireront de ces recherches sur l'image de marque.



Grâce à un programme de promotion commerciale qui mise sur un réseau de spécialistes de l'agroalimentaire à l'étranger et sur des liens solides avec l'industrie, les provinces, les territoires et les autres ministères fédéraux, il sera possible de continuer à faire valoir le Canada et les produits canadiens auprès des acheteurs étrangers. La réussite du Canada sur ses marchés extérieurs profite à l'ensemble du secteur et joue un rôle prépondérant dans sa prospérité économique et sa balance commerciale.

## **Améliorer l'accès aux marchés**

En plus d'accroître la visibilité et la réputation de notre pays sur les marchés internationaux, le gouvernement du Canada poursuivra ses efforts pour niveler les règles du jeu à l'échelle internationale et permettra ainsi aux producteurs et aux transformateurs canadiens de mettre en valeur leur avantage concurrentiel dans les échanges commerciaux.

En ce qui concerne le volet *Améliorer l'accès aux marchés*, le Canada continuera de participer activement aux négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en agriculture et d'influer sur leur évolution dans le sens des objectifs qu'il s'est fixés. Ces négociations portent sur plusieurs aspects qui tiennent à coeur aux producteurs et transformateurs canadiens, notamment les subventions à l'exportation, le soutien interne ayant des effets de distorsion sur le commerce et l'amélioration de l'accès aux marchés.

Les interventions du Canada ne sont pas que multilatérales (OMC); elles ont aussi une dimension régionale et bilatérale.

Toujours aussi résolu à favoriser l'accès aux marchés, AAC participe en effet à des négociations de portée régionale et bilatérale, notamment à celles qui concernent la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA), les quatre pays d'Amérique centrale (CA-4 : El Salvador, le Guatemala, le Honduras, le Nicaragua) et la Corée. Ces négociations offrent l'occasion d'améliorer l'accès aux marchés des exportateurs canadiens à des conditions supérieures à celles auxquelles les pourparlers de l'OMC pourraient aboutir.

Sur le plan bilatéral, on s'attachera principalement à resserrer la collaboration entre le Canada et les États-Unis en matière de réglementation. Ces deux pays ont une frontière commune, certes, mais ils sont aussi l'un pour l'autre le principal partenaire commercial. Cette entreprise stratégique viendra compléter les efforts déjà déployés pour retrouver l'accès des produits du boeuf en particulier au marché des États-Unis et à celui d'autres pays.

Si l'on veut régler de façon satisfaisante les multiples irritants commerciaux qui nous opposent aux États-Unis, il faudra absolument que les initiatives de promotion de nos intérêts commerciaux soient efficaces. On cherchera en priorité à mieux cibler les personnes et organismes les plus influents et à améliorer la qualité des messages à leur intention.

AAC participe aussi à l'initiative de représentation accrue aux États-Unis; l'objectif visé est double : positionner le Canada pour qu'il soit davantage en mesure de faire valoir ses intérêts à l'échelle locale, et former des groupes d'intérêt sur les questions commerciales en agriculture et agroalimentaire qui ont des répercussions défavorables sur les exportations canadiennes ou qui risquent d'en avoir.

AAC continuera de consulter les intervenants du secteur agricole et alimentaire et de collaborer étroitement avec eux pendant le déroulement des négociations internationales, régionales et bilatérales; il veillera ainsi à ce que l'issue de ces pourparlers soit positive pour le secteur au Canada.

## Aplanir les obstacles techniques

Le respect des principes scientifiques est l'un des dogmes du Canada dans le domaine du commerce; malheureusement, les exigences commerciales de certains pays n'ont pas de fondement scientifique. Les obstacles techniques qui en découlent risquent de perturber le commerce mondial. Par conséquent, le Canada travaillera à l'élaboration de normes et de politiques techniques internationales et, au besoin, contestera les mesures injustifiées prises par d'autres pays. AAC collaborera avec ses partenaires à appliquer une approche stratégique plus musclée à l'encontre des obstacles techniques au commerce et négociera des protocoles d'accès aux marchés, qui sont des accords bilatéraux facilitant les échanges de certains produits agroalimentaires. En procédant ainsi, le Canada mettra en place des règles qui régiront les exigences techniques et fera la promotion des intérêts canadiens dans les organisations de normalisation et les forums techniques internationaux.

Le Ministère s'efforcera d'orienter le débat dans les organisations internationales et, dans des dossiers clés, de nouer des alliances avec d'autres pays sur des approches multilatérales qui concorderont avec les priorités du CSA en matière de salubrité et de qualité des aliments et de respect de l'environnement. Parallèlement aux activités de défense des intérêts du Canada, nous mettrons l'accent sur l'élimination des obstacles au commerce bilatéral. Par ailleurs, AAC communiquera des renseignements aux intervenants canadiens, formulera les positions du Canada et modifiera les normes nationales, au besoin.

## Dépenses prévues (brutes) et équivalents temps plein — Questions internationales

Dépenses prévues 2005-2006		Dépenses prévues 2006-2007		Dépenses prévues 2007-2008	
M\$	ETP	M\$	ETP	M\$	ETP
76,2	540,0	76,1	542,7	74,5	542,8

## AVANTAGES POUR LES CANADIENS

Même si le niveau de sécurité alimentaire au Canada est enviable, une série de facteurs exercent des pressions sur le secteur agricole et agroalimentaire. En veillant à la sécurité du système alimentaire et en l'améliorant, on contribuera à protéger le secteur contre les répercussions des baisses périodiques du marché. Il existe de réelles possibilités d'augmenter de façon marquée le rendement du secteur, d'en améliorer la rentabilité et d'en assurer la stabilité. Le CSA, que l'on peaufine au fur et à mesure de sa mise en oeuvre, est la clé de l'avenir pour le secteur.

## Résultat stratégique : Sécurité du système alimentaire

### Activité de programme : Gestion des risques de l'entreprise

*Améliorer la capacité des producteurs de gérer les risques et rehausser la viabilité du secteur*

#### Engagements pour 2005-2006

- adapter la conception des programmes en fonction des besoins des producteurs et de l'évolution des conditions du marché
- améliorer l'efficacité et les liens des programmes
- encourager la participation du secteur privé

#### Résultats escomptés

- augmentation de la capacité des producteurs de gérer les risques de l'entreprise
- amélioration de la viabilité et de la rentabilité du secteur

#### Indicateurs du rendement

- degré de variation du revenu agricole et des marges d'exploitation
- évolution du niveau du revenu agricole dans le secteur et des marges d'exploitation au fil du temps
- évolution du niveau des investissements dans le secteur agricole au fil du temps

### Activité de programme : Salubrité et qualité des aliments

*Réduire les risques d'origine alimentaire et leur incidence sur la santé humaine, accroître la confiance des consommateurs et améliorer la capacité du secteur de répondre aux exigences du marché alimentaire et de les dépasser.*

#### Engagements pour 2005-2006

- élaborer une approche globale à la coordination des orientations stratégiques et de la prise de décisions dans les dossiers alimentaires
- élaborer une stratégie de la santé des animaux avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments
- poursuivre l'élaboration d'une politique sur la traçabilité et mettre en place des systèmes de traçabilité
- effectuer des recherches qui permettront d'acquérir les connaissances et la technologie nécessaires au maintien de la qualité et de la salubrité des produits alimentaires

#### Résultats escomptés

- augmentation de la confiance des consommateurs en la salubrité et en la qualité des aliments produits au Canada
- protection de la santé humaine par la réduction de l'exposition aux dangers
- augmentation de la capacité du secteur de remplir ou de dépasser les exigences du marché en ce qui concerne la salubrité et la qualité de la production agroalimentaire ainsi que la santé des animaux et la protection des végétaux
- augmentation des débouchés à valeur ajoutée pour le secteur grâce à l'adoption de systèmes d'assurance de la qualité et de la salubrité des aliments
- utilisation, par le secteur, de technologies et procédés innovateurs qui rehausseront la salubrité et la qualité des aliments

#### Indicateurs du rendement

- degré de confiance des consommateurs en la salubrité et en la qualité des aliments produits au Canada
- degré d'exposition aux dangers agroalimentaires
- rendement des entreprises canadiennes par rapport à celui des entreprises étrangères en ce qui concerne le respect ou le dépassement des exigences du marché relatives à la salubrité et à la qualité des aliments, y compris la santé des animaux et la protection des végétaux
- ampleur de l'expansion du marché due à l'adoption de systèmes d'assurance de la qualité et de la salubrité des aliments, y compris la santé des animaux et la protection des végétaux
- nombre et types de nouveaux produits, procédés et services conçus à des fins commerciales

### Activité de programme : Questions internationales

*Accroître les possibilités du secteur agricole et alimentaire canadien sur les marchés internationaux et intérieurs diversifiés.*

#### Engagements pour 2005-2006

- faire pression pour que les règles du jeu à l'échelle internationale soient plus équitables et que les producteurs et transformateurs canadiens puissent ainsi faire valoir leur avantage concurrentiel dans les échanges commerciaux
- rétablir l'accès aux marchés mondiaux pour le boeuf et les bovins vivants
- raffermir la politique sur la coopération Canada-États-Unis en matière de réglementation
- continuer de participer activement aux négociations de l'Organisation mondiale du commerce en agriculture et tenter d'influer sur celles-ci dans le sens de nos objectifs

#### Résultats escomptés

- hausse des exportations de produits agricoles et alimentaires du Canada
- augmentation de la part du marché national détenue par les produits agricoles et alimentaires canadiens
- plus grande influence du Canada dans l'élaboration et l'application de règles internationales, de normes techniques et de politiques sur le commerce des produits agricoles et alimentaires

#### Indicateurs du rendement

- évolution de la part du marché international détenue par les exportations canadiennes
- évolution de la part du marché intérieur détenue par les produits agricoles et alimentaires canadiens
- mesure dans laquelle les partenaires internationaux appuient les positions du Canada dans les séances de négociation en agriculture et dans d'autres forums multilatéraux

#### Avantages pour les Canadiens

- Un approvisionnement fiable en produits agroalimentaires sains de première qualité.
- Un système alimentaire concurrentiel et durable.

Ces engagements permettent également de contribuer aux activités de programmes liées à l'Innovation, au Renouveau et à l'Environnement. Une ventilation des dépenses prévues par activité de programme se trouve au tableau 5, page 84.

# LA SANTÉ DE L'ENVIRONNEMENT

## INTRODUCTION

**Faire du Canada un chef de file mondial pour sa façon d'utiliser les ressources naturelles dans un esprit de préservation de leur qualité et de leur disponibilité pour les générations d'aujourd'hui et de demain.**

Les agriculteurs savent depuis toujours qu'une bonne gérance de leurs terres est essentielle à la viabilité et à la rentabilité de leurs exploitations.

La gérance de l'environnement est une priorité pour les Canadiens et les consommateurs du monde entier, qui exigent des normes environnementales rigoureuses dans tous les secteurs, dont la production agricole et agroalimentaire.

Dans le *discours du Trône* de 2002, le gouvernement du Canada a admis l'importance de protéger l'environnement au pays. Il y reconnaît en ces termes que les Canadiens ont l'environnement à coeur : « Notre santé et celle de nos enfants, la qualité de vie dans nos communautés et le maintien de la prospérité économique de notre pays dépendent d'un environnement sain. ».

Plus récemment, dans le *discours du Trône* d'octobre 2004, le gouvernement du Canada a réaffirmé son engagement en déclarant que « dans l'intérêt de la qualité de vie de la génération actuelle (...) il faut changer en profondeur notre conception de l'environnement. »

## CADRE DE FONCTIONNEMENT

La gérance de l'environnement est la responsabilité de tous. Les producteurs, les Canadiens et le gouvernement du Canada s'emploieront ensemble à poursuivre les objectifs du développement durable et à faire en sorte que le secteur agricole soit vigoureux et dynamique, dans l'intérêt de tous les Canadiens.

Au Canada, les fondements de la gérance de l'environnement ont déjà été établis par les producteurs. Au fil du temps, ces derniers se sont révélés des intendants exemplaires.

Les programmes fédéraux, provinciaux et territoriaux qui interviennent dans les dossiers touchant l'eau, les sols, la biodiversité et l'air viennent compléter les efforts déployés par les producteurs canadiens.

Pour être plus concurrentiels sur les marchés mondiaux, les producteurs canadiens ont sans cesse diversifié, intensifié et spécialisé leurs activités. Le gouvernement du Canada, par le truchement de programmes environnementaux, collabore avec les autres ordres de gouvernement et le secteur à réduire les risques croissants pour l'environnement qui découlent des changements survenant dans le secteur.

# INTERVENTION STRATÉGIQUE

Pour concrétiser le résultat stratégique « Santé de l'environnement », AAC dispose d'une série de mesures et d'initiatives touchant l'air, les sols, l'eau et la biodiversité qui permettent d'offrir aux consommateurs du Canada et d'autres pays des aliments adéquats, sûrs, sains et de grande qualité. D'autres activités de programmes d'AAC contribuent aussi à la poursuite de ce résultat. C'est le cas, par exemple, du volet Innovation et renouveau, qui est centré notamment sur la mise au point de systèmes de production durable; les ressources ainsi investies dans la recherche visent à concevoir des systèmes de production végétale et animale qui sont viables sur le plan économique et environnemental.

## Définir les domaines d'intervention prioritaires

Le CSA définit les secteurs dans lesquels les gouvernements du Canada peuvent faire preuve de leadership dans leurs interventions en matière de santé de l'environnement; l'un d'eux consiste à mieux informer sur les liens entre l'agriculture et l'environnement et à effectuer des recherches à cet égard. Par le biais du CSA, AAC, ses partenaires provinciaux et territoriaux, les organismes sectoriels et les producteurs continueront d'unir leurs efforts pour réaliser des objectifs environnementaux communs.

Les objectifs environnementaux et les domaines prioritaires qui guideront AAC dans ses interventions au cours des trois prochaines années sont notamment les suivants :

- la réduction des risques que pose l'agriculture pour l'approvisionnement en **eau** et la santé de cette ressource, la priorité allant aux nutriments, aux agents pathogènes, aux pesticides et à la conservation de l'eau;
- la réduction des risques que pose l'agriculture pour la santé des **sols**, la priorité allant à la matière organique et à l'érosion des sols due à l'eau, au vent ou aux façons culturales;
- la réduction des risques que pose l'agriculture pour la santé de l'**air** et de l'atmosphère, la priorité allant aux odeurs et aux émissions de particules et de gaz à effet de serre (cause du réchauffement planétaire);
- la compatibilité entre la **biodiversité** et l'agriculture, la priorité allant aux habitats disponibles, aux espèces en péril et aux aspects économiques des dégâts causés à l'agriculture par la faune.

### Plan d'action

Voici sur quoi AAC concentrera ses efforts et ses ressources pour traiter ces domaines prioritaires :

- examiner comment un service agroenvironnemental national pourrait rehausser la capacité d'AAC de réaliser, d'un océan à l'autre, ses objectifs de développement durable du secteur agricole;
- fournir aux agriculteurs du soutien technique et de l'information qui contribueront à la santé de l'environnement et à la viabilité économique au cours des années à venir et qui amélioreront l'efficacité des initiatives en environnement dont la planification environnementale globale ainsi que l'élaboration et l'adoption de pratiques de gestion bénéfiques (PGB);

## Santé de l'environnement

**S'assurer que le secteur respecte l'environnement et réaliser des progrès dans les domaines des sols, de l'eau, de l'air et de la biodiversité.**


**Le Service national d'information sur les terres et les eaux (SNITE) renforcera la capacité des spécialistes en aménagement des terres de prendre des décisions plus éclairées.**

- continuer de transformer ses activités scientifiques et de mettre en oeuvre les approches intégrées et multidisciplinaires à fondement scientifique qui assureront la compétitivité des producteurs et la santé de l'environnement;
- continuer de rendre le secteur agricole davantage apte à prendre des décisions sur l'utilisation du territoire en mettant en place le Service national d'information sur les terres et les eaux;
- continuer d'aider les producteurs à réduire le volume des émissions de gaz à effet de serre, notamment en utilisant des sources d'énergie renouvelable comme les biocarburants ou l'énergie éolienne et en cherchant en particulier à respecter les engagements pris par le Canada dans le cadre du protocole de Kyoto; mieux comprendre les répercussions des changements climatiques, les défis de l'adaptation et les possibilités s'offrant au secteur, et y sensibiliser les intervenants;
- améliorer les indicateurs agroenvironnementaux et en élargir l'application; élaborer et intégrer les politiques visant à suivre les progrès réalisés et à faire rapport à leur sujet; trouver de nouveaux outils et mécanismes pour appuyer l'activité de programme Environnement du Ministère.

Ces initiatives seront menées à bien grâce aux activités ministérielles suivantes :

- *Santé de l'environnement* : Si l'on veut atténuer ou éliminer les risques que pose l'agriculture, il faut bien connaître le fonctionnement général de l'environnement et en particulier ses relations avec l'agriculture. Ces connaissances sont essentielles si l'on veut fournir aux décideurs, aux spécialistes des ressources en terres et aux vulgarisateurs des conseils éclairés à propos des effets de la production agricole sur les sols, l'eau, l'air et la biodiversité. Les connaissances acquises pourront servir à concevoir des pratiques de gestion bénéfiques et des indicateurs de l'état de l'environnement et à aider le secteur à utiliser des technologies environnementales innovatrices, des ressources génétiques et de l'information biologique. C'est pourquoi les activités du programme scientifique du Ministère en santé de l'environnement comportent des recherches visant à produire des connaissances et des technologies qui réduiront au minimum les effets des activités agricoles sur les ressources naturelles.
- *Gérance de l'environnement* : La meilleure façon d'atténuer les risques pour l'environnement qui découlent des activités agricoles consiste à inciter les gouvernements, les producteurs et les intervenants à collaborer et à s'acquitter de leurs rôles respectifs, qui sont pourtant complémentaires. Les activités et initiatives de gérance de l'environnement visent à aider les producteurs à évaluer leurs risques et à adopter les PGB; elles ont aussi pour but de leur donner de l'information et des outils qui leur permettront de prendre de meilleures décisions en gestion des terres.
- *Politique environnementale* : À ce chapitre, le défi consiste à améliorer les indicateurs agroenvironnementaux et à en élargir l'application, à élaborer et à intégrer les politiques visant à suivre les progrès réalisés et à faire rapport à leur sujet, ainsi qu'à trouver de nouveaux outils et mécanismes à l'appui de l'activité de programme Environnement du Ministère. Pour relever ce défi, il faut traiter les dossiers agroenvironnementaux stratégiques que sont les changements climatiques, l'eau, les biens et services




environnementaux, les normes et la certification, ainsi que la conditionnalité environnementale. Tous ces dossiers s'inscrivent dans le contexte général des paysages ruraux, des bassins hydrographiques, des écosystèmes, de la santé humaine et du développement durable et témoignent de l'apport important des producteurs dans la préservation de la qualité de l'environnement.

- *Service national d'information sur les terres et les eaux (SNITE)* : Le SNITE renforcera la capacité des spécialistes en aménagement des terres de prendre des décisions plus éclairées.




Le SNITE sera mis en oeuvre par phases en quatre ans, à compter de 2005. Il s'agira d'une initiative coordonnée à l'échelle nationale qui permettra d'accéder par Internet à de l'information géospatiale et à des modèles d'interprétation qui aideront à prendre des décisions à l'échelle locale ou régionale sur l'utilisation des terres. Grâce aux partenariats, le SNITE reliera entre elles les données d'information des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, des administrations municipales, des organismes non gouvernementaux et du secteur privé sur les terres, les sols, l'eau, le climat et la biodiversité. Les producteurs et les autres décideurs en aménagement des terres bénéficieront de cet accès amélioré à l'information, qui les aidera à équilibrer développement économique et protection de l'environnement. Les renseignements formeront la base de la planification environnementale à la ferme et aideront les producteurs à prendre des décisions notamment sur le type de production à pratiquer sur une bande de terre donnée.

AAC continuera, de concert avec les provinces, les territoires et l'industrie, à se doter des moyens dont il a besoin pour relever les défis de la gestion des dossiers agroenvironnementaux. Il ne cessera de concentrer ses efforts sur l'application des sciences à l'élaboration de pratiques bénéfiques de gestion en agriculture, sur la production d'information, de connaissances et de compétences et sur les moyens qui aideront les producteurs canadiens à améliorer leur performance environnementale et leur compétitivité en agissant dans leur exploitation agricole. Des ententes seront conclues avec les provinces et avec les groupes de producteurs sur la mise en oeuvre d'initiatives environnementales dans le cadre du CSA, comme le Programme de planification environnementale à la ferme et le Programme national de gérance agroenvironnementale.

Parmi les autres activités, initiatives et domaines d'intervention figurent :

- Le Programme national d'analyse et de rapport en matière de santé agroenvironnementale  améliorera la capacité d'AAC d'élaborer des indicateurs agroenvironnementaux et des outils stratégiques et de les améliorer.
- L'initiative LACUNES  (lacunes en matière d'information sur la qualité de l'eau et les nutriments), qui en est à sa deuxième année sur cinq, vise à combler les lacunes en matière de connaissances grâce à des recherches sur les effets des systèmes intensifs d'élevage et de pratiques culturales.
- Les stratégies d'AAC touchant l'air, l'eau, les sols et la biodiversité  aideront à guider les interventions du secteur agroalimentaire face à ses risques principaux et aux débouchés qui s'offrent à lui.



- Le projet Évaluation des pratiques de gestion bénéfiques à l'échelle des bassins hydrographiques (WEBS)  permettra, avec le concours des nombreux partenaires, d'évaluer les effets des pratiques de gestion bénéfiques sur la qualité de l'eau à l'échelle des bassins hydrographiques.
- Le Programme de réduction des risques liés aux pesticides , réalisé conjointement avec l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada, aidera les producteurs à dresser des stratégies sur la réduction des risques que posent les pesticides dans des secteurs de production précis et à mettre ces stratégies en oeuvre.
- Le Programme des pesticides à usage limité  vise surtout à assurer la disponibilité de produits antiparasitaires à emploi limité (l'accent étant mis sur les pesticides à risque réduit) et à donner aux agriculteurs canadiens accès à de nouvelles technologies de lutte antiparasitaire. AAC, les producteurs, les fabricants de pesticides et les provinces déterminent par consensus les priorités annuelles et cherchent à régler les problèmes de parasites des producteurs au moyen de solutions connues. Dans le cadre de ce programme, on tient des essais en conditions réelles, on exécute des analyses en laboratoire et on rédige des présentations à l'intention de l'agent de réglementation qui prend les décisions : l'ARLA.

## Dépenses prévues (brutes) et équivalents temps plein — Santé de l'environnement

Dépenses prévues 2005-2006		Dépenses prévues 2006-2007		Dépenses prévues 2007-2008	
M\$	ETP	M\$	ETP	M\$	ETP
331,9	1 908,2	299,4	1 885,4	247,9	1 887,8

## AVANTAGES POUR LES CANADIENS

La gérance de l'air, des sols, de l'eau et de la biodiversité qu'assument les producteurs favorise la santé de l'environnement, au profit de tous les Canadiens. Un environnement sain est essentiel à la viabilité et à la rentabilité du secteur agricole et agroalimentaire, en plus d'être un élément clé de l'économie canadienne. Les activités et initiatives d'AAC, menées en partenariat avec les provinces, les territoires, l'industrie et les producteurs, contribuent à assurer un avenir prometteur au secteur et ont des retombées favorables pour tous les Canadiens.

Les producteurs canadiens ont une longue tradition de gérance des ressources. Cependant, les efforts déployés par le gouvernement et l'industrie, et notamment les outils et l'infrastructure qui permettent d'affronter les enjeux de l'heure, sont indispensables à la protection de l'environnement et de la qualité de vie des êtres humains.

## Résultat stratégique : Santé de l'environnement

### Activité de programme : Environnement

*Aider l'industrie à respecter l'environnement en réduisant les risques qui se posent pour les terres, l'eau, l'air et la biodiversité*

#### Engagements pour 2005-2006

- examiner comment un service agroenvironnemental national pourrait rehausser la capacité d'AAC de poursuivre le développement durable dans le secteur agricole d'un océan à l'autre
- effectuer de la recherche et produire les connaissances et la technologie qui réduiront les effets de la production agricole sur l'environnement
- dresser et mettre en oeuvre les plans environnementaux à la ferme
- élaborer une stratégie environnementale globale à fondement scientifique qui est intégrée et multidisciplinaire
- mettre sur pied le Service national d'information sur les terres et les eaux
- effectuer l'analyse des politiques, notamment en tenant compte du protocole de Kyoto

#### Résultats escomptés

- **Eau** : réduction des risques liés à l'agriculture et amélioration des avantages pour la qualité de l'eau et l'approvisionnement en cette ressource, la priorité allant aux nutriments, aux agents pathogènes, aux pesticides et à la conservation de l'eau
- **Sols** : réduction des risques liés à l'agriculture et amélioration des avantages pour la santé des sols, la priorité allant à la matière organique des sols et à l'érosion des sols causée par l'eau, le vent ou les façons culturales
- **Air** : réduction des risques liés à l'agriculture et amélioration des avantages pour la santé de l'air et de l'atmosphère, la priorité allant à l'émission de particules, aux odeurs et aux émissions de gaz à effet de serre (cause du réchauffement planétaire)
- **Biodiversité** : compatibilité entre la biodiversité et l'agriculture, la priorité allant aux habitats disponibles, aux espèces en péril et aux pertes économiques causées par la faune à l'agriculture
- Connaissances, pratiques, technologies environnementales innovatrices, ressources génétiques et information biologique permettant d'évaluer les effets de l'agriculture sur les sols, l'eau, l'air et la biodiversité et d'améliorer de façon marquée la qualité des sols, de l'eau et de l'air et la biodiversité dans les régions agricoles du Canada

#### Indicateurs du rendement

- mise au point de nouvelles technologies et transfert vers le secteur
- degré du risque de contamination de l'eau par l'azote d'origine agricole
- concentration de résidus d'azote dans les terres agricoles
- degré du risque d'érosion des sols par l'eau sur les terres arables
- émissions de gaz à effet de serre d'origine agricole qui causent le réchauffement planétaire
- taux annuel d'accumulation de carbone dans les sols agricoles
- niveau de la capacité de l'habitat faunique et ses effets sur les terres agricoles
- nombre de publications, d'ouvrages, de chapitres, de comptes rendus et d'exposés à des conférences scientifiques; nombre de produits, de pratiques et de services nouveaux conçus à des fins commerciales

#### Avantages pour les Canadiens

- Environnement sain
- Réduction des risques liés à l'agriculture

Ces engagements permettent également de contribuer aux activités de programme du volet Innovation et renouvellement. Une ventilation des dépenses prévues par programme se trouve au tableau 5, page 84.

# DES INNOVATIONS PROPICES À LA CROISSANCE

## INTRODUCTION

### Évoluer avec son époque

Les progrès rapides des sciences et de la technologie qui touchent directement le secteur depuis quelques décennies exigent de meilleures connaissances pour qui veut réussir à exploiter une ferme aujourd'hui et demain. Pour tous les membres du secteur, des producteurs primaires aux transformateurs de produits à valeur ajoutée, être présent sur le marché exige désormais des technologies et des connaissances de pointe, car il leur faut répondre rapidement aux attentes et aux besoins en constante évolution des consommateurs. La prospérité dépend plus que jamais de la capacité de rester à l'avant-garde du changement.

L'étendue et la complexité des activités agricoles s'accroissent sans cesse. C'est pourquoi les producteurs nouveaux et déjà établis doivent, pour rester concurrentiels, enrichir leurs compétences et leurs connaissances, par exemple au chapitre de la gestion des ressources humaines et financières et de la maîtrise des technologies, des pratiques et des produits innovateurs. Grâce à l'acquisition de compétences supplémentaires, à l'adoption de nouvelles technologies, à l'expansion de leurs activités ou à la modification de la gamme de leurs produits, les Canadiens du secteur agricole et agroalimentaire continueront de réussir au XXI<sup>e</sup> siècle.

La vitalité du secteur agricole et agroalimentaire du Canada dépendra dans une large mesure d'une collaboration étroite entre les producteurs et transformateurs et les chercheurs des laboratoires et des parcelles d'essai, ainsi qu'entre les gouvernements et l'industrie. C'est cette collaboration qui créera un climat propice à l'innovation et encouragera les investissements et l'adoption des fruits de l'innovation.

AAC s'est engagé à jouer un rôle de premier plan sur plusieurs fronts au nom du secteur et, en fait, de tous les Canadiens : réduire les risques, améliorer la productivité et l'innovation, faciliter l'apparition de nouveaux produits alimentaires et industriels, et favoriser la mise en marché des produits canadiens à l'échelle internationale.

## CADRE DE FONCTIONNEMENT

Le secteur agricole et agroalimentaire, dont les activités s'étendent de l'agriculture primaire à la vente au détail et à la restauration, fait partie des industries « patrimoniales » du Canada. C'est l'un des secteurs d'activité les plus anciens du pays qui n'a rien perdu de son importance pour l'économie et la société canadiennes. Sa taille et sa capacité de production lui font jouer un rôle prépondérant dans le tissu social et économique du Canada.



**Faire du Canada un chef de file mondial en innovation et en mise au point d'aliments et d'autres produits et services agricoles connexes qui permettent de conquérir des débouchés sur les marchés intérieurs et extérieurs diversifiés.**

Malgré tout, le secteur évolue dans un cadre incertain et reste à la merci de divers facteurs :

- les risques liés à production, dont les intempéries, ainsi que les parasites et les maladies des cultures et du bétail;
- les risques liés au marché, par exemple les attentes de plus en plus élevées des consommateurs à l'égard de la salubrité et la qualité des aliments et le resserrement des normes en cette matière, la performance de l'environnement, les restrictions touchant l'accès aux marchés des autres pays, et les fluctuations des taux de change et d'intérêt qui se répercutent sur le revenu agricole et l'endettement des entreprises agricoles;
- les risques liés à la concurrence, notamment l'évolution rapide des sciences et de la technologie et la concurrence grandissante que nous livrent les pays en voie de développement et les pays industrialisés;
- les nouveaux enjeux, dont les meilleurs exemples sont les cas confirmés d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) en 2003 et en 2005 et l'épidémie d'influenza aviaire en 2004.

Pendant qu'il laisse une plus grande place à la production agricole et alimentaire à valeur ajoutée et qu'il commence à explorer les possibilités de production industrielle à partir de matières premières agricoles, le secteur subit la pression de divers facteurs dont la portée et la nature augmentent sans cesse en complexité et en diversité; pour y répondre, il doit compter sur la collaboration de tous les intervenants des chaînes de valeur, des agrofournisseurs aux commerçants, en passant par les producteurs, les transformateurs et les distributeurs. C'est pourquoi il lui faut se tourner de plus en plus vers des solutions multidisciplinaires qui seront appliquées de façon coordonnée et intégrée par des intervenants de divers horizons, comme en font foi les interventions face aux foyers inattendus d'ESB et d'influenza aviaire.

Les tables rondes sur les chaînes de valeur (TRCV) seront d'un précieux secours pour cerner ces facteurs et y trouver des solutions, à mesure que l'on élaborera des stratégies sectorielles de mise en marché qui véhiculent l'image de marque du Canada et qu'on mettra en œuvre les plans d'action établis pour les trois prochaines années.

## INTERVENTION STRATÉGIQUE

Pour concrétiser le résultat stratégique « Innovations propices à la croissance », faire du Canada un chef de file mondial en mise au point d'aliments et d'autres produits et services agricoles connexes et saisir toutes les occasions qui s'offrent sur les marchés nationaux et étrangers, AAC mise en grande partie sur les activités de programme des volets Innovation et renouveau et Questions internationales. Le Ministère s'engage à intégrer les priorités en matière de politiques et de programmes définies par les TRCV dans ses activités de planification et de prise de décisions, tout en veillant à orienter ses efforts et ressources vers les projets pertinents. Ce faisant, AAC crée un environnement propice à la rentabilité et à la viabilité du secteur et à la vigueur des collectivités rurales et éloignées.

# INNOVATION

## *Rester à l'avant-garde des sciences et de l'innovation*

Les sciences et la technologie sont deux éléments essentiels qui contribuent à rendre le secteur agricole et agroalimentaire concurrentiel, rentable et viable. Le pays est vaste; sa géographie et son climat sont variés. Les producteurs sont exposés à divers risques en matière de production : une courte saison de croissance, un climat variable marqué par des sécheresses fréquentes et des gels hâtifs, un sol soumis à l'érosion hydrique et éolienne, et un grand nombre de ravageurs, de maladies et de mauvaises herbes qui eux aussi sont variables. Dans ce contexte, l'objectif principal de la recherche scientifique canadienne a été d'aider les producteurs à devenir des fournisseurs concurrentiels, efficaces et fiables de produits agricoles et agroalimentaires sains et de qualité, et à le demeurer.

### Innovation et renouveau

**Doter le secteur des bioproduits, des stratégies, des nouvelles compétences en gestion de l'entreprise et des systèmes de production axés sur le savoir qui lui permettront de saisir les possibilités et de gérer le changement.**

La recherche scientifique effectuée par AAC dans l'ensemble du pays, et notamment de concert avec les partenaires des établissements universitaires et de l'industrie, a débouché sur des technologies dont les producteurs canadiens bénéficient directement. Parmi les fruits importants de la recherche figurent :

- la culture des céréales dans les Prairies selon un régime de travail minimal du sol qui préserve ce dernier, réduit le recours aux engrais et conserve l'humidité essentielle du sol;
- la mise au point de systèmes d'injection, dans le sol, du purin de bovins et de porcs, ce qui réduit les odeurs, le recours aux engrais et, dans une grande mesure, les émissions d'azote dans l'atmosphère;
- les systèmes de lutte antiparasitaire intégrée en horticulture et en serriculture dans le sud de l'Ontario et la vallée du Bas-Fraser, en Colombie-Britannique;
- les systèmes de croisement des bovins de boucherie dans les prairies-parcs et les parcours naturels du Canada, systèmes fondés sur les races européennes et britanniques;
- les systèmes d'alimentation des bovins de boucherie des provinces de l'Atlantique qui recourent aux aliments d'occasion (par exemple, les déchets de pommes de terre);
- dans l'Ouest canadien, les systèmes de finition, à l'ensilage et aux grains d'orge, des bovins de boucherie élevés en parquets;
- les systèmes fourragers pour les bovins laitiers des provinces de l'Atlantique, de la vallée du Bas-Fraser en Colombie-Britannique et du Québec;
- la mise au point de variétés clés de pommes de terre pour l'industrie des croustilles et des frites des Maritimes, de l'Alberta et du Manitoba;
- les systèmes de lutte antiparasitaire biologique contre les principales mauvaises herbes envahissantes que sont, par exemple, la centaurée de Russie et la cynoglosse;
- le canola, principale culture oléagineuse du Canada.

Les sciences et la technologie ont toujours eu leur mot à dire dans l'évolution de l'agriculture, mais les innovations et les progrès récents ont transformé le secteur plus que jamais auparavant. La rapidité des progrès dans des domaines comme la biologie et la chimie, et la puissance sans cesse grandissante des nouvelles technologies de l'information et des communications, ont fortement stimulé la croissance de la bioéconomie.

Pour devenir un chef de file mondial, le secteur agricole et agroalimentaire canadien doit rester à l'avant-garde des sciences et de l'innovation en concevant de nouveaux produits et technologies et en améliorant la gestion de l'environnement ainsi que la salubrité et la qualité des aliments; ce faisant, les produits canadiens seront reconnus comme les meilleurs au monde. Par conséquent, AAC fait des sciences la pierre angulaire de tous les efforts qu'il déploie pour hisser le secteur au rang de chef de file mondial en salubrité des aliments, en production respectueuse de l'environnement et en innovation et, ainsi, pour accroître le revenu agricole, réduire les risques et créer de nouveaux débouchés pour les produits industriels à valeur ajoutée.

Traditionnellement, dans le domaine agricole, les sciences et l'innovation avaient pour objectif d'aider les producteurs à augmenter leur productivité et leur rentabilité grâce, par exemple, à des variétés à rendement plus élevé et à des systèmes de production plus efficaces. Sous le régime du CSA, le Ministère a élargi et réagencé ses activités « sciences et innovation » pour qu'elles soutiennent les priorités du CSA qui se recoupent (Gestion des risques de l'entreprise, Salubrité et qualité des aliments, Questions internationales, Environnement, Innovation et renouveau) et les domaines émergents que sont la biomasse, les bioproduits et les bioprocédés.

L'objectif visé est de faire de l'industrie agricole et agroalimentaire canadienne un secteur innovateur et concurrentiel dont les partenaires travailleront à l'unisson pour se ranger au premier rang mondial en production d'aliments et d'autres denrées et services agricoles connexes qui répondent aux besoins des consommateurs de tous les pays dans le respect de l'environnement et qui contribuent à optimaliser la qualité de vie de tous les Canadiens. Le CSA a permis de jeter les assises nécessaires à la réalisation de cet objectif. Voici comment.

Tout d'abord, le CSA a rendu possible l'intégration des activités de sciences et d'innovation, d'acquisition de compétences et d'autres initiatives qui étaient exécutées dans de nombreux domaines et instances partout au Canada, en un cadre stratégique national pour l'agriculture qui est systématique, coordonné, global et fondé sur la collaboration. On peut maintenant affirmer que le secteur agricole et agroalimentaire canadien repose sur une plate-forme solide à partir de laquelle il pourra optimaliser les occasions qui s'offrent à lui sur les marchés mondiaux pour augmenter sa rentabilité par la croissance, la diversification et les activités à valeur ajoutée.

**AAC a confié ses activités scientifiques à quatre équipes du Programme scientifique national qui sont étroitement associées aux volets du CSA, qui participent collectivement aux activités des programmes ministériels et qui sont enchâssées dans la structure de gouvernance des équipes horizontales d'AAC.**

Deuxièmement, AAC a confié ses activités scientifiques à quatre équipes du Programme scientifique national qui sont étroitement associées aux volets du CSA, qui participent collectivement aux activités des programmes ministériels et qui sont enchâssées dans la structure de gouvernance des équipes horizontales d'AAC. Les membres des équipes proviennent de tous les coins du Ministère et du pays. Les équipes sont chargées des domaines de recherche et des programmes suivants :

- Santé de l'environnement (il en a déjà été question au chapitre sur le résultat stratégique « Santé de l'environnement ») : la recherche vise à produire les connaissances et les technologies qui réduiront au minimum les effets de la production agricole sur les ressources naturelles;
- Systèmes de production durable : la recherche vise la mise au point de systèmes de production végétale et animale qui sont viables sur le plan économique et environnemental dans le contexte des menaces posées par les maladies, les ravageurs et les conditions climatiques. Elle vise également l'amélioration de la compétitivité des produits agroalimentaires canadiens sur les marchés nationaux et internationaux;
- Bioproduits et bioprocédés : la recherche dans le domaine de la biologie et du génie vise à découvrir et à mettre au point des produits et procédés biologiques à valeur ajoutée comme des biomatériaux de construction, de nouveaux biocarburants et produits chimiques, et de nouveaux aliments de santé;
- Salubrité et qualité des aliments (il en a déjà été question au chapitre sur le résultat stratégique « Sécurité du système alimentaire ») : la recherche vise à produire la technologie et les connaissances nécessaires à l'amélioration de la capacité de l'industrie alimentaire canadienne et du gouvernement à assurer la sécurité du système alimentaire et à produire des aliments de qualité supérieure pour les consommateurs d'aujourd'hui et de demain.


Troisièmement, AAC a élaboré des critères stratégiques qui lui servent à s'assurer que ses activités scientifiques et de recherche s'accordent avec les priorités ministérielles et gouvernementales. Ces critères visent à confirmer que :

- la recherche fait partie des fonctions qu'il convient au gouvernement d'assumer;
- les projets visent à accroître la rentabilité des producteurs et à réduire les risques;
- les recherches sont confiées aux personnes et organismes les mieux placés pour les mener à bien.


Dans ce contexte, voici à quoi s'emploiera AAC au cours des trois prochaines années dans le cadre de l'activité de programme Innovation et renouvellement :


- continuer de faire concorder ses activités de sciences et d'innovation avec les priorités du Ministère, du gouvernement et du secteur;
- transformer sa capacité en sciences et innovation et appuyer la mise en place d'une capacité scientifique nationale intégrée en agriculture et en alimentation;
- continuer de resserrer la coordination avec les chaînes de valeur en vue d'accélérer l'adoption et la commercialisation du savoir scientifique et technique, ce qui améliorera les possibilités économiques pour le secteur et les collectivités rurales.



Les gouvernements, l'industrie et les parties intéressées tiennent des consultations qui aboutiront à la formulation d'une stratégie et d'une politique en matière d'innovation et de renouveau. Les activités propres à l'Innovation seront exécutées dans le cadre du volet Recherche et développement de deux des Programmes scientifiques nationaux  : les Systèmes de production durable et les Bioproduits et bioprocédés.

Les projets menés dans le domaine des bioproduits et bioprocédés illustrent bien les efforts que consent AAC, en tant qu'organisme à vocation scientifique au service du secteur, pour répondre aux exigences d'un marché mondial très segmenté et pour s'adapter à l'évolution de ces exigences. Il est évident que, pour atteindre cet objectif, le Ministère doit rester à l'avant-garde des nouvelles disciplines scientifiques et des nouveaux outils à mesure qu'ils apparaissent.

Dans le cadre du Projet canadien de génomique des plantes cultivées , AAC a mis sur pied des équipes multidisciplinaires, a aménagé une infrastructure nationale et a conçu des outils pour l'exécution de recherche innovatrices en sciences de la vie; ces mesures viennent toutes appuyer le secteur agricole. La protéomique, branche de la génomique, se révèle aujourd'hui un terrain fertile pour l'innovation et permet de créer de nouveaux produits. Cette science est une fenêtre ouverte sur les éléments biologiques fonctionnels qui distinguent et caractérisent les organismes. La génomique et la protéomique sont des disciplines complémentaires, la protéomique poussant plus loin encore l'analyse fonctionnelle des gènes en s'intéressant aux produits géniques et aux protéines.

L'apport de la génomique dans l'amélioration des espèces d'animaux d'élevage pourrait avoir des répercussions énormes : en somme, elle permettrait d'avoir une plus grande emprise sur la production et de répondre avec plus de rapidité et de précision aux demandes du marché. La génomique métamorphosera le mode de reproduction et d'élevage des animaux, ainsi que de transformation et de mise en marché de leurs produits. Elle laisse entrevoir des produits d'élevage plus sains et plus attrayants et une atténuation des problèmes que pose l'élevage pour l'environnement. La génomique appliquée à l'élevage est un élément stratégiquement important pour le Canada dans le contexte de la mise en œuvre du CSA. Dans sa stratégie scientifique , AAC a rangé parmi ses priorités l'acquisition d'une capacité de recherche fondamentale en génomique du bétail, car ce domaine d'activité cadre avec ses objectifs et ceux du CSA.

## RENOUVEAU

Les programmes du volet Renouveau donnent aux producteurs accès à des services de conseillers, à des cours de formation, à des renseignements de référence, à de l'information sur les marchés, à du soutien pour l'établissement de plans d'entreprise et de relève et à des réseaux qui les aideront à explorer des options susceptibles d'améliorer leur revenu et leur rentabilité.

Voici une liste partielle des programmes et initiatives de ce volet :

- Services-conseils aux exploitations agricoles canadiennes;
- Programme de planification et d'évaluation pour les entreprises de produits à valeur ajoutée;

**Les initiatives dans les domaines des bioproduits et des bioprocédés illustrent bien les efforts que consent AAC en tant qu'organisme à vocation scientifique au service du secteur, pour répondre aux exigences d'un marché mondial très segmenté et pour s'adapter à l'évolution de ces exigences.**

**En misant sur l'apprentissage continu, les programmes du volet Renouveau aideront les producteurs à évaluer leur situation et à planifier leur avenir en périodes critiques de transition.**

- Analyses comparatives, mentorat et pratiques optimales;
- Compétences et apprentissage;
- Services canadiens de développement des compétences en agriculture;
- Accès au capital;
- Service de médiation en matière d'endettement agricole.

Le volet Renouveau a pour objectif d'augmenter la capacité des producteurs de prendre des décisions d'affaires en se fondant sur des connaissances et des compétences appropriées. Les producteurs peuvent avoir à prendre des décisions dans plusieurs domaines : l'achat, l'agrandissement, la diversification et la cession d'une exploitation; la mise sur pied d'une entreprise agricole et la gestion des exigences opérationnelles et commerciales qui en découlent; l'accès à un revenu non agricole.

### ***Approche stratégique à la gestion du changement et à l'exploitation des possibilités***

Dans un contexte où tout évolue rapidement, l'importance de la planification stratégique de l'entreprise et de l'apprentissage continu va en grandissant. La planification stratégique, l'apprentissage continu et le perfectionnement des compétences sont de nature à augmenter le rendement de chaque exploitation agricole et de l'industrie dans son ensemble. En appliquant une vaste gamme de pratiques et de compétences en gestion pour évaluer leur situation personnelle, établir des objectifs et mettre en œuvre le changement, les producteurs peuvent améliorer leurs résultats financiers.

En misant sur l'apprentissage continu, les programmes du volet Renouveau aideront les producteurs à évaluer leur situation et à planifier leur avenir en périodes critiques de transition. Grâce à eux, les producteurs auront plus facilement accès à de l'information, à des conseils et à des cours de formation qui leur permettront de tirer un revenu d'activités agricoles et non agricoles et de continuer à vivre dans leur ferme avec leurs familles.

Pour aider les producteurs à réaliser leurs objectifs personnels, on leur donnera accès à des programmes et à des services des secteurs public et privé. Ils pourront ainsi : acquérir les compétences, les connaissances et les outils nécessaires à leur perfectionnement technique et en gestion, tout en apprenant à gérer le risque; acquérir les compétences dont ils ont besoin pour obtenir un emploi rémunéré à l'extérieur du secteur agricole, s'ils décident d'abandonner l'agriculture; évaluer le rendement et la rentabilité potentielle de leur entreprise agricole; améliorer leur capacité de prendre des décisions en gestion de leur entreprise; prospecter et développer des débouchés commerciaux.

Dans le but d'aider les producteurs à acquérir les compétences dont ils ont besoin pour s'adapter à l'évolution rapide de leur secteur, AAC collaborera stratégiquement avec celui-ci à cerner les nouvelles compétences et occasions d'apprentissage qui sont indispensables dans une économie fondée sur le savoir.

Ainsi, les producteurs pourront se prévaloir du programme quinquennal du volet Renouveau que sont les *Services-conseils aux exploitations agricoles canadiennes* (SCEAC). Les SCEAC comportent deux volets : l'Évaluation de l'entreprise agricole et les Services spécialisés de planification d'entreprise. Ils offrent aux agriculteurs la possibilité de retenir les services de conseillers financiers qui les aideront à évaluer leur situation financière et à élaborer des plans d'action, d'entreprise (aspects financiers, commercialisation, valeur ajoutée) et de relève. Quant aux Services spécialisés de planification d'entreprise, ils dispenseront des conseils plus détaillés en gestion de l'entreprise. Par ailleurs, les agriculteurs qui s'intéressent aux entreprises à valeur ajoutée pourront se prévaloir du *Programme de planification et d'évaluation pour les entreprises de produits à valeur ajoutée* (PEPVA).

Les *activités de sensibilisation* ont pour objectif de fournir aux agriculteurs l'information qui les aidera à prendre des décisions concernant leurs opérations. Sur les sites Web auxquels ils ont actuellement accès, les producteurs peuvent trouver des renseignements de référence qui leur serviront à comparer leur propre rendement, ainsi que de l'information sur le mentorat, les réseaux de soutien par des pairs et les programmes du volet Renouveau.

L'initiative *Tirer parti des possibilités créées par la science et l'innovation* a pour objectif d'augmenter la rentabilité du secteur en aidant les agriculteurs à tirer profit des débouchés que leur ouvrent les progrès scientifiques et l'innovation. Le volet Renouveau contribue à cette initiative en soutenant la planification de l'entreprise et l'évaluation de la faisabilité, grâce au PEPVA, et en examinant les processus de diffusion de l'information sur les marchés aux agriculteurs. Les activités menées dans d'autres secteurs du CSA concourront aussi à l'obtention de résultats en renforçant les réseaux de façon à améliorer l'efficacité du transfert des connaissances (Sciences et Innovation), en examinant le cadre de la réglementation et en déterminant s'il convient de mettre sur pied d'autres projets pour créer des débouchés (Tables rondes sur les chaînes de valeur).

En ce qui concerne les *compétences et l'apprentissage*, les activités visent à soutenir les organismes voués au perfectionnement des compétences et des connaissances des producteurs et, ainsi, à améliorer l'infrastructure de compétences et d'apprentissage de l'industrie. Elles permettent notamment d'explorer les occasions de partenariat (Association des collèges communautaires du Canada), de participer à la mise sur pied d'un conseil des ressources humaines en agriculture (Fédération canadienne de l'agriculture, Ressources humaines et Développement des compétences Canada) et de faciliter la diffusion de l'information grâce au Conseil canadien de la gestion d'entreprise agricole, au Conseil des 4-H du Canada, au Programme des jeunes agriculteurs d'élite du Canada, à la Table pancanadienne de la relève agricole et à l'Association canadienne de sécurité agricole.

Les Services canadiens de développement des compétences en agriculture ont pour but de permettre aux producteurs de suivre des cours de formation qui les aideront à faire des choix éclairés au sujet de leur avenir et de trouver des sources de revenu en agriculture ou à l'extérieur de ce secteur. Ils proposent de l'aide pour le perfectionnement des compétences et l'accès à des cours de formation (par exemple, en gestion d'entreprise, en comptabilité, en finances et en gestion des ressources humaines) qui pourraient déboucher sur une augmentation du revenu agricole ou autre, faciliter la recherche d'un autre emploi ou aider au démarrage d'une nouvelle entreprise.

**Dans le but d'aider les producteurs à acquérir les compétences dont ils ont besoin pour s'adapter à l'évolution rapide de leur secteur, AAC collaborera stratégiquement avec celui-ci à cerner les nouvelles compétences et occasions d'apprentissage qui sont indispensables dans une économie axée sur le savoir.**

Lancé en avril 2004, le PASCAA est venu remplacer le Fonds canadien d'adaptation et de développement rural (FCADR), mais a conservé la même approche que son prédécesseur à l'égard de l'innovation et de la collaboration au financement des projets à l'échelle nationale, multirégionale et régionale.

Les programmes d'accès au capital visent à augmenter les investissements du secteur privé et à donner aux producteurs plus de chances d'obtenir du financement par emprunts ou par capitaux propres pour des projets en agriculture ou dans d'autres entreprises à caractère agricole. Le volet Renouveau contribue à ces programmes par le biais des SCEAC.

Les agriculteurs trouveront au *Service de médiation en matière d'endettement agricole* des conseillers financiers qualifiés qui les aideront à faire un examen financier de leur exploitation agricole et à préparer un plan de redressement. Des médiateurs compétents peuvent aussi faciliter les négociations entre les producteurs et leurs créanciers en les aidant à conclure un arrangement acceptable aux deux parties.

## Le Programme pour l'avancement du secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire (PASCAA)

### *Participation des intervenants*

L'industrie agricole et agroalimentaire est en constante évolution. Elle doit disposer de la souplesse et des moyens nécessaires pour affronter les nouveaux enjeux à mesure qu'ils se présentent.

Lancé en avril 2004, le PASCAA est venu remplacer le Fonds canadien d'adaptation et de développement rural (FCADR), mais a conservé la même approche que son prédécesseur à l'égard de l'innovation et de la collaboration au financement des projets à l'échelle nationale, multirégionale et régionale. Cette structure de prestation qui fait appel à la base donne à l'industrie plus de responsabilité pour ce qui est de répondre aux besoins ou de réagir aux enjeux du secteur agricole et agroalimentaire à l'échelle locale, régionale et multirégionale.

Le PASCAA vise les objectifs suivants :

- accroître la capacité du secteur de réagir aux enjeux existants et nouveaux;
- positionner le secteur pour qu'il saisisse les débouchés;
- inciter activement et continuellement le secteur à contribuer à la définition des orientations stratégiques à venir en matière d'agriculture et d'agroalimentaire;
- intégrer aux initiatives gouvernementales ou sectorielles à venir les projets dirigés par le secteur qui sont mis à l'essai et pilotés dans le cadre du PASCAA.

La prestation du PASCAA continuera de reposer sur les trois « piliers » suivants, confirmés à l'issue de vastes consultations menées auprès de l'industrie :

- *Pilier I* : Solutions de l'industrie aux nouveaux enjeux — Appuyer les projets pilotes qui mettent à l'essai des approches et des solutions;
- *Pilier II* : Saisir les débouchés en tirant parti des résultats de la recherche — Appuyer les projets qui transposent les fruits de la recherche en débouchés commerciaux;
- *Pilier III* : Partager l'information pour favoriser l'avancement du secteur — Appuyer les projets visant à recueillir, à analyser et à échanger de l'information qui concourt aux orientations stratégiques à venir en matière d'agriculture et d'agroalimentaire.

Le PASCAA respecte les objectifs énoncés dans le CSA et favorise la poursuite de ses propres objectifs en amenant les intervenants à exécuter de nouvelles activités qui compléteront les programmes existants.

## Dépenses prévues (brutes) et équivalents temps plein — Innovation et renouveau

Dépenses prévues 2005-2006		Dépenses prévues 2006-2007		Dépenses prévues 2007-2008	
M\$	ETP	M\$	ETP	M\$	ETP
330,7	2 004,2	274,6	2 012,8	275,8	2 012,2

## QUESTIONS INTERNATIONALES

### *Affirmer notre présence sur la scène internationale*

Environ la moitié des produits d'élevage et de culture à l'état brut ou transformé du Canada est exportée; la réussite de l'industrie canadienne est donc indissociable d'une forte présence et d'une bonne réputation sur la scène internationale. Les marchés mondiaux sont déjà avides des produits agricoles et alimentaires canadiens. Le Canada exporte chaque année pour plus de 30,9 milliards de dollars de produits agricoles et alimentaires (y compris les produits de la mer) dans plus de 180 pays; nous arrivons au quatrième rang des principaux exportateurs de produits agricoles et alimentaires, après l'Union européenne, les États-Unis et le Brésil.

Comme la concurrence internationale est de plus en plus vive, les producteurs et transformateurs canadiens doivent continuellement innover pour répondre à la demande des marchés et se démarquer de leurs rivaux. Le CSA permet au Canada de tirer profit de sa réputation actuelle de fournisseur de produits de première qualité pour donner aux consommateurs du monde entier encore plus de raisons d'acheter des produits canadiens. L'objectif de la stratégie internationale consiste à miser sur l'amélioration de la qualité et de la salubrité des aliments et de la protection de l'environnement pour optimiser les ventes internationales au profit des producteurs et des transformateurs. En obtenant de meilleurs résultats sur la scène internationale, le Canada permettra à ses producteurs et transformateurs de rester prospères et à son économie de se raffermir davantage.

Le volet « international » du CSA vise un double objectif stratégique : faire mieux connaître, chez nous et à l'étranger, la capacité sans pareil du Canada de répondre à la demande en produits de qualité sur un marché mondial très segmenté qui évolue rapidement; élargir l'accès de l'industrie aux marchés étrangers. AAC continuera de collaborer étroitement avec les intervenants de l'industrie, des provinces et des territoires à ces fins.

## Questions internationales

### **Élargir les possibilités du secteur agricole et agroalimentaire canadien à l'échelle internationale.**

Au cours des trois prochaines années, AAC, par le truchement du volet international du CSA, :

- collaborera avec les tables rondes sur les chaînes de valeur à mettre en œuvre une stratégie internationale qui fera la promotion du secteur agricole et alimentaire du Canada;
- fera en sorte que l'excellence des producteurs agricoles et alimentaires canadiens soit reconnue partout dans le monde;
- optimisera les chances de l'industrie de conquérir des débouchés sur les marchés nationaux et internationaux;
- fournira un soutien technique et de l'aide au développement international aux pays en développement dans les domaines de l'agriculture et de l'alimentation;
- améliorera encore plus le climat des affaires pour les investisseurs et fera mieux connaître le Canada comme pays de choix où brasser des affaires.

L'approche intégrée qui est adoptée pour peaufiner et mettre en œuvre la stratégie internationale permet de s'appuyer sur les progrès nationaux pour rehausser la réputation internationale des producteurs agricoles et alimentaires du Canada, accéder aux marchés étrangers et attirer les investissements. Ainsi, AAC permettra aux producteurs de continuer de croître, de prospérer et de concourir à la croissance économique.

On s'efforcera par ailleurs de relier entre eux tous les renseignements sur la recherche et les marchés, de façon à donner aux intervenants du Canada de l'information à jour et à leur faire mieux connaître les débouchés et les enjeux du marché. Pour ce faire, on fournira aux exportateurs canadiens les renseignements et les outils dont ils ont besoin pour réussir.

Le volet international du CSA contribue au résultat stratégique « Innovations propices à la croissance » surtout grâce à deux des éléments clés de la stratégie internationale : Faire reconnaître nos produits et conquérir des marchés, et Favoriser l'accroissement du développement international. Les autres éléments clés concernent principalement le résultat stratégique « Sécurité du système alimentaire »; ils ont d'ailleurs été analysés sous cette rubrique.

### ***Faire reconnaître nos produits et conquérir des marchés***

#### **Mettre en valeur la qualité canadienne**

En projetant l'image du Canada pour le faire valoir, on dotera le secteur agricole et alimentaire canadien d'un avantage concurrentiel. C'est là un objectif qu'il sera possible de réaliser grâce à une approche intégrée et soutenue qui :

- associe les améliorations nationales de la salubrité et de la qualité des aliments et de la protection de l'environnement à l'intensification des activités de commercialisation au Canada et à l'étranger;
- resserre les partenariats noués avec les producteurs et l'industrie afin de favoriser des projets communs qui assureront la réussite sur les marchés;
- optimise le recours à l'expertise des partenaires du portefeuille d'AAC;
- explore les nouveaux débouchés commerciaux et en assure le suivi;
- réalise des études de marché approfondies.



Les projets liés au volet « Faire reconnaître nos produits et conquérir des marchés » comporteront donc :

- des études de marché visant à cerner l'image internationale du secteur agricole et agroalimentaire du Canada et à créer une marque canadienne;
- des stratégies de commercialisation intégrant la mise en valeur des produits et le travail technique nécessaires au développement des marchés principaux;
- du soutien technique à la commercialisation, à l'intention des secteurs de l'industrie;
- l'accent sur des marchés en émergence comme l'Inde, le Brésil et la Russie.

### **Attirer les investisseurs**

Les investissements sont essentiels à la création d'emplois, à la croissance des exportations de produits agricoles et alimentaires et à l'innovation en produits à valeur ajoutée.

Faire la promotion du Canada comme pays de choix où brasser des affaires représente donc un élément fondamental des activités internationales d'AAC. Le Secrétariat de l'investissement d'AAC collabore avec les provinces, les territoires et Commerce international Canada à mieux sensibiliser les investisseurs potentiels aux avantages que présentent pour eux le Canada.

### ***Favoriser l'accroissement du développement international***

#### **Cultiver les alliances**

Les pays en voie de développement deviennent des plus en plus des marchés en émergence importants et ils sont des intervenants influents au sein des organismes multilatéraux.

AAC protégera encore mieux les intérêts des Canadiens en matière de développement international en s'employant, avec les pays en développement, à trouver des solutions aux problèmes agricoles débordant les frontières nationales, notamment la décertification et les toxi-infections alimentaires. Pour raffermir sa position dans les négociations commerciales, le Canada poursuit des alliances stratégiques avec les pays en développement en participant aux travaux de certains organismes comme l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) et le Groupe de Cairns. En bout de ligne, ces travaux rehausseront la position concurrentielle des producteurs et des transformateurs canadiens dans ces marchés clés en émergence.

Pour que le gouvernement canadien aborde dans un esprit proactif et global ses objectifs de développement international dans le domaine de l'agroalimentaire en Chine, AAC poursuivra deux projets financés par l'Agence canadienne de développement international; le projet **Adaptation des petites fermes aux marchés mondiaux** et le **Projet de développement agricole, Phase II**. Les deux projets auront une incidence sur la législation et la réglementation au sein du gouvernement central chinois en renforçant les capacités dans les domaines de la salubrité des aliments, de la réforme des institutions et de

- **Faire valoir la qualité des produits canadiens**
- **Attirer les investissements**
- **Cultiver les alliances**
- **Poursuivre le partenariat**



l'élaboration de politiques agricoles conformes aux obligations du pays envers l'OMC, en améliorant la gestion des pâturages et en diminuant la dégradation des terres. La formation des autorités et des petits agriculteurs de l'Ouest de la Chine et l'aide technique qui leur sera dispensée contribueront aussi à mettre en valeur le potentiel de la Chine. Ces activités s'inscrivent dans la volonté d'approfondissement de la stratégie d'implication du Canada dans le secteur agroalimentaire de la Chine et aboutiront, par exemple, à des régimes d'importation d'aliments plus prévisibles et transparents pour les exportateurs canadiens.

### ***Le Programme international du Canada pour l'agriculture et l'alimentation (PICAA)***

#### **Poursuivre le partenariat**

Lancé en mars 2003, le Programme international du Canada pour l'agriculture et l'alimentation venait remplacer le programme Commerce agroalimentaire (PCA). Il propose un large éventail d'activités qui s'harmonisent mieux avec les objectifs du CSA. Il épaulera l'industrie dans la mise en œuvre d'une stratégie nationale globale visant à faire mieux reconnaître le Canada sur la scène internationale et à améliorer les débouchés commerciaux des produits agricoles et alimentaires canadiens.

Le PICAA finance des initiatives de promotion de l'image de marque et de développement des marchés qui permettront à l'industrie d'établir, pour ses groupes de produits, des marques génériques individuelles et collectives. Ces marques favoriseront la reconnaissance du Canada dans le monde en mettant en relief la supériorité des normes canadiennes en matière de salubrité et de qualité des aliments ainsi que la capacité du Canada de répondre de façon constante aux demandes du marché. Par exemple, le gouvernement et l'industrie unissent leurs efforts pour faire la promotion des produits de viande et des produits de la mer canadiens au Japon et ainsi stimuler les ventes sur ce marché important.

### **Dépenses prévues (brutes) et équivalents temps plein — Questions internationales**

<b>Dépenses prévues 2005-2006</b>		<b>Dépenses prévues 2006-2007</b>		<b>Dépenses prévues 2007-2008</b>	
M\$	ETP	M\$	ETP	M\$	ETP
<b>32,7</b>	<b>231,4</b>	<b>32,6</b>	<b>232,6</b>	<b>31,9</b>	<b>232,6</b>

## AVANTAGES POUR LES CANADIENS

Les progrès rapides des sciences et de la technologie sont une source de prospérité et de sécurité pour le secteur agricole et agroalimentaire canadien. Ils favoriseront non seulement la stabilité du revenu agricole, mais aussi la contribution du secteur à l'économie du pays et à la vie de tous les Canadiens. D'un côté, les activités scientifiques débouchent sur des gains économiques et, de l'autre, les programmes du volet Renouveau aident les producteurs à suivre la cadence des changements rapides et à saisir les occasions qui se présentent autant à l'intérieur qu'à l'extérieur du secteur.

Les activités de programme du volet international stimuleront le dynamisme du secteur en donnant au Canada l'image d'un chef de file non seulement pour ses produits innovateurs, mais aussi pour sa capacité de combler ou même de dépasser les attentes des consommateurs en ce qui concerne la salubrité et la qualité des aliments et la gestion de l'environnement. Le volet international sera aussi propice à un climat de sécurité et de rentabilité pour les investissements étrangers et pour la formation de partenariats avec des Canadiens.

## Résultat stratégique : Innovations propices à la croissance

### Activité de programme : Innovation et Renouveau

*Doter le secteur des bioproduits, des stratégies, des nouvelles compétences en gestion de l'entreprise et des systèmes de production axés sur le savoir qui lui permettront de saisir les possibilités qui se présentent et de gérer le changement.*

#### Engagements pour 2005-2006

- poursuivre la transformation de la capacité scientifique du Ministère
- analyser le rôle du Ministère dans le perfectionnement des compétences à l'échelle pangouvernementale
- donner aux producteurs la possibilité de perfectionner leurs compétences dans le but d'accroître la rentabilité de leurs exploitations
- transformer les capacités du Ministère en matière de sciences et d'innovation et soutenir la mise sur pied d'une capacité scientifique nationale intégrée dans le domaine agricole et alimentaire

#### Résultats escomptés

- plus grande compétitivité
- application, par le secteur agricole et agroalimentaire, des progrès en amélioration génétique des cultures
- application, par le secteur agricole et agroalimentaire, des progrès en systèmes de production animale et végétale
- application, par le secteur agricole et agroalimentaire, des progrès touchant
  - la recherche sur les produits à valeur ajoutée grâce à laquelle les agriculteurs, les transformateurs, les collectivités rurales et les fournisseurs de services peuvent différencier leurs produits et services;
  - la recherche fondamentale sur laquelle s'appuient les Avis scientifiques pour l'efficacité gouvernementale et les travaux d'innovation à venir
- atteinte, par les agriculteurs, de leurs objectifs personnels et professionnels
- approche améliorée et intégrée de la politique en matière d'innovation et de renouveau
- application, par le secteur agricole et agroalimentaire, des progrès découlant des recherches sur les systèmes de production durable qui contribuent à la salubrité et à la qualité des aliments ainsi qu'à la protection de l'environnement

#### Indicateurs du rendement

- part du marché international des bioproduits et des produits agricoles à valeur ajoutée
- contribution des bioproduits et des produits agricoles à valeur ajoutée au produit intérieur brut et à l'emploi dans les régions rurales
- revenu familial agricole et revenu agricole net
- attitudes à l'égard de l'innovation et des produits canadiens
- nombre de découvertes, adoptées par les producteurs, qui découlent de la recherche sur les systèmes de production durable qui contribuent à la salubrité et à la qualité des aliments et à la protection de l'environnement
- nombre de découvertes, adoptées par les producteurs, qui découlent de la recherche sur les produits à valeur ajoutée

### Activité de programme : Questions internationales

*Multiplier les possibilités du secteur agricole et alimentaire canadien sur les marchés nationaux et internationaux diversifiés*

#### Engagements pour 2005-2006

- collaborer avec les tables rondes sur les chaînes de valeur à peaufiner et à mettre en œuvre une stratégie internationale visant à promouvoir l'image de marque du secteur agricole et alimentaire du Canada
- veiller à la reconnaissance de l'excellence du Canada partout dans le monde
- profiter le plus possible des débouchés qui s'offrent sur les marchés nationaux et internationaux
- apporter aux pays en développement du soutien technique et de l'aide au développement international dans les dossiers touchant l'agriculture et l'alimentation
- continuer à améliorer le climat des affaires pour les investisseurs et mieux les sensibiliser au fait que le Canada est un pays de choix où brasser des affaires

#### Résultats escomptés

- augmentation des exportations de produits agricoles et alimentaires canadiens
- plus grande part du marché national détenue par les produits agricoles et alimentaires canadiens
- augmentation des investissements nationaux et étrangers dans le secteur agricole et alimentaire canadien

#### Indicateurs du rendement

- évolution de la part détenue par les exportations canadiennes sur les marchés internationaux
- évolution de la part détenue par les produits agricoles et alimentaires canadiens sur le marché national
- évolution de la valeur des investissements nationaux et étrangers dans le secteur agricole et alimentaire canadien

#### Avantages pour les Canadiens

- Plus grande stabilité du revenu agricole
- Accélération de la croissance de l'industrie agricole et agroalimentaire et des collectivités rurales
- Plus grande reconnaissance à l'échelle internationale que le Canada est un chef de file non seulement pour ses produits innovateurs mais aussi pour sa capacité de combler ou de dépasser les attentes des consommateurs en ce qui concerne la salubrité et la qualité des aliments et la gérance de l'environnement
- Meilleure reconnaissance que le Canada offre un climat accueillant et propice aux investissements étrangers

Ces engagements contribuent aussi aux activités de programme des volets Environnement et Salubrité et qualité des aliments. Une ventilation des dépenses prévues par activité de programme se trouve au tableau 5, page 84.

# Initiatives horizontales

## LES INITIATIVES HORIZONTALES D'AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

Les ministères doivent faire rapport sur les initiatives horizontales de manière plus détaillée que par les années passées et afficher à cet égard plus d'uniformité. Les rapports sur les initiatives horizontales ont pour but de donner au Parlement, à la population et au gouvernement un portrait général des dépenses publiques et des résultats atteints par les ministères qui collaborent à l'exécution de ces initiatives.

Une « initiative horizontale » en est une dans laquelle les partenaires de deux organismes ou plus ont convenu dans une entente de financement officielle (ayant fait l'objet d'un mémoire au Cabinet, d'une présentation au Conseil du Trésor et d'une entente fédérale-provinciale) de s'employer à atteindre des objectifs communs.

Les initiatives horizontales dont il est question dans le présent rapport sont dirigées par AAC et bénéficient de fonds fédéraux qui soit dépassent 100 millions de dollars (en tenant compte de tous les partenaires fédéraux) pour la durée du programme, soit sont inférieurs à cette somme, mais visent des projets très médiatisés ou jugés essentiels à la poursuite des priorités gouvernementales.

Les montants figurant dans le tableau récapitulatif qui suit se rapportent uniquement aux dépenses prévues d'AAC. Les dépenses prévues pour les initiatives horizontales de 2004 2005 paraissent dans le tableau ci-dessous parce que cette information n'est pas fournie dans le Rapport sur les plans et les priorités d'AAC pour cette année-là. Pour obtenir de plus amples renseignements sur chaque initiative, y compris sur les dépenses de nos partenaires fédéraux, il suffit de consulter la base de données sur les résultats des initiatives horizontales du Conseil du Trésor à l'adresse suivante : [http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/eppi-ibdrp/hrdb-rhbd/profil\\_f.asp](http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/eppi-ibdrp/hrdb-rhbd/profil_f.asp)



<b>Information sur les initiatives horizontales de 2005 2006</b>				
<b>Nom de l'initiative horizontale d'AAC</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Description</b>	<b>Dépenses prévues d'AAC pour 2004-2005 (en millions de dollars)</b>	<b>Dépenses prévues d'AAC pour 2005-2006 (en millions de dollars)</b>
Assurance-production	Gouvernements provinciaux	S'inscrivant dans le Cadre stratégique pour l'agriculture, l'Assurance-production est l'un des deux principaux programmes fédéraux-provinciaux-territoriaux de gestion des risques de l'entreprise qui sont offerts aux producteurs canadiens. Elle protège les revenus des producteurs contre les manques à produire attribuables à des catastrophes naturelles qui échappent à leur emprise.	405	405
Programmes provinciaux	Gouvernements provinciaux et territoriaux	Sous le régime du Cadre stratégique pour l'agriculture, on a accordé aux provinces et aux territoires une période transitoire de trois ans pendant laquelle ils pourront offrir des programmes de gestion des risques qui répondent aux besoins particuliers de leurs producteurs. Ces programmes portent sur un large éventail de besoins; qu'il suffise de citer la bonification des principaux programmes (Programme canadien de stabilisation du revenu agricole et Assurance-production) ainsi que la recherche et le développement en agriculture.	147	84,8
Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA)	Gouvernements provinciaux et territoriaux	Le PCSRA est l'un des deux principaux programmes de gestion des risques de l'entreprise qui sont offerts aux producteurs sous le régime du CSA. L'autre est l'Assurance-production. Le PCSRA combine la stabilisation du revenu et la protection contre les catastrophes dans un seul programme, aidant les producteurs à prémunir leurs exploitations contre les petits et gros manques à gagner. Il remplace le Programme canadien du revenu agricole (PCRA) et le Compte de stabilisation du revenu net (CSRN), qui ont pris fin au terme de l'année de stabilisation 2002.	421,8	491,5
Programme national de redressement de l'industrie bovine dans le sillage de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) (Entente fédérale-provinciale)	Gouvernements provinciaux et territoriaux	Ce programme comprend trois volets : (i) le Programme national de redressement de l'industrie dans le sillage de l'ESB, appliqué en 2003-2004, qui offrait, côté prix, plusieurs mesures d'incitation visant à maintenir le marché intérieur actif et à accroître le revenu des parcs d'engraissement et des transformateurs victimes de baisses considérables des prix dans la foulée de la fermeture des frontières américaines; (ii) le Programme relatif aux animaux de réforme, qui verse une indemnité aux producteurs pour chaque animal âgé vendu qui est admissible; (iii) le Programme de retrait des bovins gras, le Programme de retrait des veaux d'engraissement et le Programme de gestion des animaux âgés. Ces trois programmes aideront l'industrie à retirer du marché les animaux à abattre jusqu'à ce que la demande du marché commande une augmentation du nombre d'abattages ou de la capacité dans ce domaine.	334,9 (volet i : 0 volet ii : 70 volet iii : 264,9)	113,8 (volet i : 0 volet ii : 0 volet iii : 113,8)
Services-conseils aux exploitations agricoles canadiennes	Gouvernements provinciaux et territoriaux	Ces services permettent aux agriculteurs admissibles de consulter des experts-conseils financiers qui les aideront à évaluer leur situation financière et à élaborer des plans de relève, d'action et d'entreprise (finances, commercialisation, valeur ajoutée). On peut obtenir de plus amples renseignements à l'adresse suivante : <a href="http://www.agr.gc.ca/ren/cfbas/serv_f.cfm">www.agr.gc.ca/ren/cfbas/serv_f.cfm</a>	8,8	17,1
Services-canadiens de développement des compétences en agriculture	Gouvernements provinciaux et territoriaux, Ressources humaines et Développement des compétences Canada	Ce programme offrira de l'aide aux agriculteurs (et à leur conjoint) désireux de perfectionner leurs compétences et de suivre de la formation qui leur permettront d'augmenter leur revenu d'origine agricole et non agricole. L'agriculteur pourra obtenir de l'aide en formation dans des domaines comme les pratiques agricoles améliorées et la gestion de l'entreprise agricole (par exemple, en comptabilité, en gestion financière et en gestion des ressources humaines); il pourra aussi suivre une formation qui l'aidera à trouver un autre genre d'emploi, ou qui lui permettra d'acquies les compétences nécessaires au lancement d'une nouvelle entreprise. On offrira également une aide financière au titre, par exemple, des frais de scolarité, des fournitures scolaires et des frais de déplacement et d'hébergement.	3,1	9,3

Suite de la page 62

PE avec Santé Canada sur la salubrité et la qualité des aliments et sur l'environnement	Santé Canada	Effectuer des travaux de recherche à l'appui de projets de normalisation, de l'établissement de normes de salubrité à la ferme, de la surveillance nationale intégrée des agents pathogènes entériques et de la détermination de l'impact des antimicrobiens utilisés à la ferme sur l'être humain.	5,3 (Un montant supplémentaire de 6,5 millions de dollars doit être transféré par AAC à Santé Canada, qui effectue des travaux en vue de l'obtention de résultats stratégiques pour les deux organismes)	7,6 (Un montant supplémentaire de 7,2 millions de dollars doit être transféré par AAC à Santé Canada, qui effectue des travaux en vue de l'obtention de résultats stratégiques pour les deux organismes)
PE avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) sur la salubrité et la qualité des aliments	Agence canadienne d'inspection des aliments	Établir des normes minimales ainsi que des stratégies d'inspection et d'application de la loi à l'intention des fabricants d'aliments médicamenteux pour animaux destinés à l'alimentation humaine. Mettre en place le Programme de reconnaissance de la salubrité des aliments à la ferme, qui permettra au gouvernement de reconnaître les systèmes de salubrité des aliments, fondés sur les principes HACCP, qui sont élaborés et mis en oeuvre par des associations nationales de producteurs.	0 (AAC doit transférer 4,46 millions de dollars à l'ACIA, qui effectue des travaux en vue de l'obtention de résultats stratégiques pour les deux organismes)	0 (AAC doit transférer 5,24 millions de dollars à l'ACIA, qui effectue des travaux en vue de l'obtention de résultats stratégiques pour les deux organismes)
PE avec la Commission canadienne des grains (CCG) sur la salubrité et la qualité des aliments	Commission canadienne des grains	Fournir des données de référence qui serviront de repères pour des attributs spécifiques de la qualité des grains.	0 (AAC doit transférer 120 000 \$ à la CCG, qui effectue des travaux en vue de l'obtention de résultats stratégiques pour les deux organismes)	0
PE entre AAC et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) sur les postes de spécialistes de l'agroalimentaire à l'étranger	MAECI (représenté par Commerce international Canada)	Ce PE établit les principes opérationnels, les pratiques de gestion et les critères de mesure du rendement qui régissent les 32 postes de spécialistes de l'agroalimentaire à l'étranger. Il vise à améliorer la prestation de services aux exportateurs canadiens dans des domaines comme la mise en valeur des entreprises et des investissements agroalimentaires, ainsi que la protection des marchés et l'accès à ceux-ci, par l'entremise des ambassades et des hauts commissariats canadiens dans les pays où se trouvent les marchés d'exportation clés.	2,5 (AAC doit transférer 5,05 millions de dollars au MAECI, qui effectue des travaux en vue de l'obtention de résultats stratégiques pour les deux organismes)	2,5 (AAC doit transférer 5,05 millions de dollars au MAECI, qui effectue des travaux en vue de l'obtention de résultats stratégiques pour les deux organismes)
PE avec Environnement Canada (EC) concernant l'Initiative sur les normes agro-environnementales nationales	Environnement Canada	Ce PE porte sur l'élaboration de « normes de rendement » agroenvironnementales à connotation non réglementaire (c.-à-d. des normes fondées sur les résultats) qui permettront d'atteindre les niveaux souhaités de qualité environnementale et les niveaux qu'on estime pouvoir atteindre grâce aux technologies et pratiques connues. Ces normes seront intégrées aux pratiques et systèmes de gestion utilisés par les producteurs et l'industrie; elles contribueront à réduire les risques pour l'environnement, seront propices à l'alimentation en eau, à la qualité de l'eau et à la santé des sols, de l'air et de l'atmosphère, et concourront à la compatibilité entre la biodiversité et l'agriculture. Elles seront élaborées dans quatre domaines : l'air, l'eau, la biodiversité et les pesticides. On tiendra compte de la qualité des sols et des changements climatiques dans tous ces domaines.	0 (AAC doit transférer 6,5 millions de dollars à EC, qui effectue des travaux en vue de l'obtention de résultats stratégiques pour les deux organismes)	0 (AAC doit transférer 6,5 millions de dollars à EC, qui effectue des travaux en vue de l'obtention de résultats stratégiques pour les deux organismes)
Développement rural	Partenariat rural canadien (32 ministères et organismes fédéraux), gouvernements provinciaux et territoriaux	Le gouvernement du Canada a confié au Secrétariat rural d'Agriculture et Agroalimentaire Canada le mandat d'élaborer, de coordonner et de mettre en oeuvre une approche pangouvernementale nationale concertée qui permettra de mieux comprendre la situation et les préoccupations des Canadiens vivant en milieu rural et d'encourager les ministères et organismes fédéraux à tenir compte des besoins particuliers des collectivités rurales et éloignées dans leurs politiques, leurs programmes et leurs services. En collaboration avec 32 ministères et organismes fédéraux, regroupés dans le Partenariat rural canadien, le gouvernement du Canada veut intégrer ses politiques économiques, sociales, environnementales et culturelles pour améliorer la qualité de vie des Canadiens en milieu rural.	13,9	14,0
Secrétariat aux coopératives	19 ministères et organismes fédéraux, gouvernements provinciaux et territoriaux, secteur des coopératives	Créé en 1987, le Secrétariat aux coopératives a pour mandat d'aider le gouvernement du Canada à répondre plus efficacement aux préoccupations et aux besoins des coopératives canadiennes. Il conseille le gouvernement sur les politiques touchant les coopératives, coordonne la mise en oeuvre de ces politiques, fait la promotion des coopératives au sein du gouvernement fédéral et sert de lien entre le secteur des coopératives et les nombreux ministères et organismes fédéraux avec qui il interagit.	3,4	4,1

# LE DÉVELOPPEMENT RURAL

## INTRODUCTION

Les régions rurales du Canada jouent un rôle essentiel dans l'économie nationale. Bon nombre des grandes industries du Canada — l'agriculture, les pêches, les forêts, les mines, l'énergie — comptent sur les collectivités rurales dans toutes les régions du pays. Ces collectivités contribuent en outre à préserver le patrimoine culturel diversifié du Canada, y compris nos langues, nos traditions et nos arts, et permettent d'accéder à notre plus grande attraction touristique : nos paysages naturels. À de nombreux titres, les collectivités rurales concourent à la santé et au dynamisme des centres urbains.

## CADRE DE FONCTIONNEMENT

Le Canada rural a un certain nombre de défis à relever pour assurer sa prospérité et sa viabilité. Il doit notamment composer avec les facteurs suivants :

- la mondialisation du commerce qui entraîne de nouvelles possibilités, mais aussi des bouleversements économiques et sociaux;
- l'exode des résidents des régions rurales, particulièrement les jeunes, souvent vers les centres urbains;
- l'empiétement des centres urbains sur les régions rurales;
- la diminution du poids des régions rurales dans la prise de décisions à mesure qu'augmente la population urbaine;
- la diminution de l'assiette fiscale nécessaire aux investissements dans l'infrastructure sociale et physique;
- les changements environnementaux qui menacent le mode de vie et les moyens de subsistance des résidents ruraux;
- les répercussions des changements technologiques rapides sur la main-d'oeuvre.

Ceci dit, il n'en demeure pas moins que chaque collectivité a ses propres défis à affronter, défis qui commandent leurs propres solutions. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont mis en oeuvre divers programmes et politiques distincts pour soutenir le développement rural et, souvent, résoudre des problèmes sociaux ou sectoriels spécifiques. Il en ressort un environnement complexe dans lequel les collectivités doivent s'efforcer d'améliorer leur propre situation. On reconnaît de plus en plus que les gouvernements, les collectivités locales et les intervenants du Canada rural doivent collaborer entre eux en faisant preuve de souplesse. Comme dans bien des pays occidentaux, les gens au Canada sont aujourd'hui plus sensibilisés au fait qu'il faut améliorer la capacité des secteurs public, privé et sans but lucratif de travailler ensemble à l'élaboration et à la mise en oeuvre de stratégies axées sur les régions.



# INTERVENTION STRATÉGIQUE

Le gouvernement du Canada a confié au Secrétariat rural le mandat de diriger le mécanisme pangouvernemental de coordination nationale appelé le *Partenariat rural canadien*, dont l'objectif est de mieux comprendre les enjeux et les préoccupations des Canadiens ruraux et d'encourager les ministères et organismes fédéraux à modifier leurs politiques, programmes et services en tenant compte des besoins particuliers des collectivités rurales. Avec la collaboration de 32 ministères et organismes fédéraux et des gouvernements provinciaux et territoriaux, le gouvernement du Canada essaie d'intégrer les politiques économiques, sociales, environnementales et culturelles de façon à améliorer la qualité de vie des Canadiens des régions rurales. Un financement de 55 millions de dollars jusqu'en 2007-2008 est octroyé par le truchement du *Cadre stratégique pour l'agriculture* pour le renouvellement et l'amélioration du *Partenariat rural canadien*; un montant de 5 millions de dollars est par ailleurs prévu pour le *renforcement des capacités des collectivités*.

Pour s'acquitter de ce mandat, le Secrétariat rural et ses partenaires :

- élaborent des politiques et dispensent des conseils;
- effectuent des recherches;
- appliquent des programmes;
- exécutent des activités de communication et de sensibilisation;
- font participer les citoyens au dialogue rural.

Cet effort de collaboration est complété par les équipes rurales mises sur pied dans chaque province et territoire, équipes qui se composent d'un représentant du gouvernement fédéral dans la région et, dans la plupart des cas, de membres du gouvernement provincial ou territorial et d'intervenants du secteur. De plus, le Comité consultatif sur les questions rurales, formé de bénévoles résidant en milieu rural, présente des conseils et des recommandations au secrétaire parlementaire au Développement rural.

## ***Meilleure coordination des politiques gouvernementales visant les priorités des collectivités***

À la demande des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux chargés du développement rural, le Secrétariat rural collabore avec les provinces et les territoires à élaborer un cadre national de politique rurale (CNPR). Ce cadre favorisera le dynamisme et la viabilité des collectivités rurales tout en aidant les gouvernements à agencer leurs politiques, en améliorant les mesures de responsabilisation et en respectant les compétences et les mandats de chaque instance.

Le Secrétariat rural continuera, au moyen de la « lentille rurale », à participer à l'élaboration des politiques gouvernementales qui touchent les collectivités rurales. Cet outil stratégique fait ressortir l'importance des dossiers ruraux et de leur incidence sur la conception et l'exécution des politiques, des programmes et des règlements fédéraux. Le Secrétariat rural cherchera par ailleurs à amener les décideurs, les analystes et les chercheurs à participer plus activement aux discussions sur les solutions aux enjeux des collectivités rurales.

Le resserrement de la collaboration au sein de l'administration fédérale et entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux restera l'une des priorités. On renouvellera les mécanismes fédéraux et on déploiera de nouveaux efforts pour soutenir, mettre sur pied et gérer les équipes rurales, notamment en créant un réseau des équipes rurales, ainsi que pour préparer une stratégie générale, des plans d'action et des rapports annuels.

***Des décisions plus éclairées des gouvernements et des collectivités rurales grâce à des recherches et analyses probantes et à un meilleur accès à l'information***

Un programme de recherche sur les dossiers ruraux sera établi pour offrir le soutien nécessaire à l'élaboration des politiques, à la définition des domaines à examiner ultérieurement, ainsi qu'à l'analyse et à l'évaluation des politiques et des programmes d'intervention.

Si l'on veut que les collectivités et les gouvernements puissent faire les choix appropriés, il faut leur fournir des informations fiables, cohérentes et faciles d'accès sur toutes sortes de facteurs économiques et démographiques à l'échelle de la collectivité. En puisant principalement dans les données sur le recensement de Statistique Canada, on est en voie de créer une base de données sur les collectivités qui constituera un ensemble d'information commun. La base de données sera accessible en ligne et pourra servir à l'exécution d'analyses comparatives plus poussées.

***Amélioration de la capacité de développement du Canada rural grâce à un programme de contributions qui permettra de mettre à l'essai et d'évaluer différentes approches au développement des collectivités***

Pour que les collectivités rurales réussissent à se développer, leurs membres doivent être capables de collaborer entre eux pour concevoir, élaborer et exécuter les plans par lesquels ils réaliseront une vision commune. Mais les collectivités ne possèdent pas toutes les mêmes capacités à ce chapitre.

De nouveaux programmes de recherche sur les interventions stratégiques et d'évaluation de l'efficacité des modèles prévus à cette fin sont en voie d'être mis en oeuvre. Ils ont pour objectif de créer un fonds de connaissances qui éclaireront l'élaboration des politiques et des programmes et la définition des approches et processus efficaces et qui sensibiliseront les collectivités aux répercussions des mesures d'intervention et de soutien gouvernementales. Les collectivités qui participent à la mise en oeuvre de ces modèles acquièrent du même coup une expérience et renforcent leurs capacités.

***Plus grande sensibilisation aux mesures de soutien fédérales***

Les collectivités rurales aimeraient savoir quels programmes et services le gouvernement leur offre; c'est pourquoi on est en voie de créer un répertoire des programmes et services à leur intention. Cette ressource accessible sur Internet à partir d'un guichet unique (la grappe des services aux collectivités rurales et éloignées de Gouvernement en direct [[www.rural-canada.ca](http://www.rural-canada.ca)]) fournira aux utilisateurs des informations sur, notamment, les répertoires des provinces et territoires participants.

On essaiera aussi de sensibiliser les citoyens des régions rurales par les journaux communautaires, les stations de radio et un dynamique programme d'expositions; ils pourront ainsi se prévaloir des politiques, des services et des programmes qui touchent leurs collectivités et influencer sur eux.

***Plus d'occasions réelles pour les citoyens des régions rurales, y compris les jeunes, de se faire entendre sur la question du développement rural***

On a tout mis en oeuvre pour que les Canadiens des régions rurales puissent se faire entendre aux conférences rurales nationales, aux tables de concertation et lors d'activités de sensibilisation, quand il s'agira de cerner les enjeux et de prendre des décisions. On évaluera le degré de satisfaction des intervenants et des citoyens ruraux à l'égard de ces activités de participation et on mettra en oeuvre une stratégie renouvelée. On cherchera en particulier à renforcer les capacités de la génération suivante grâce au Réseau national de la jeunesse rurale et au programme Prix des jeunes leaders du Canada rural. Le Comité consultatif sur les questions rurales continuera de fournir au secrétaire parlementaire des conseils sur la façon de répondre efficacement aux défis des collectivités rurales.

## **AVANTAGES POUR LES CANADIENS**

Grâce aux activités de cette initiative horizontale, dans l'ensemble, les collectivités rurales seront davantage en mesure de relever les défis; leurs assises sociales et économiques seront renouvelées et il leur sera plus facile d'obtenir l'appui coordonné des gouvernements.

Tous ces avantages découleront d'un meilleur accès à de l'information et à des recherches pertinentes et à des mécanismes de collaboration plus efficaces entre les intervenants qui leur permettront d'établir des priorités et d'agir. Grâce à tous ces changements, les collectivités rurales seront désormais plus aptes à planifier leur avenir, à influencer sur l'évolution de leur situation et à tirer profit des nouvelles technologies et des fruits des recherches.

# LE SECRÉTARIAT AUX COOPÉRATIVES

## INTRODUCTION

Les coopératives jouent un rôle de premier plan dans les secteurs des banques, du commerce de détail, de l'habitation et des services, de même que dans l'industrie agricole et agroalimentaire. On dénombre environ 10 000 coopératives au Canada qui servent plus de 10 millions de citoyens; collectivement, les coopératives mobilisent 70 000 bénévoles et emploient plus de 150 000 personnes. Elles sont un élément essentiel des collectivités urbaines et rurales, à qui elles offrent des services clés comme des logements abordables, des services de garde d'enfants et des services financiers. Par ailleurs, les coopératives sont fondées sur des valeurs et des principes moraux comme l'initiative personnelle, la démocratie, l'égalité et le souci de la collectivité. Elles responsabilisent les gens et favorisent la prospérité des collectivités en permettant aux gens de mettre leurs ressources en commun, de partager les risques et de réaliser des objectifs communs.

## CADRE DE FONCTIONNEMENT

Sur les marchés mondialisés d'aujourd'hui, il faut constamment faire preuve d'innovation et réaliser des gains de productivité. La participation des citoyens et le partage des avantages des innovations sont des éléments cruciaux de la réussite dans une économie en mutation rapide. Les coopératives constituent pour les Canadiens un moyen de partager les risques et les avantages d'activités économiques d'avant-garde.

À mesure que les marchés évoluent et que certaines industries primaires s'affaiblissent, les collectivités se tournent vers les dirigeants locaux pour trouver une solution à un éventail de problèmes sociaux et économiques. Le modèle coopératif est l'un des outils dont disposent les collectivités pour combler leurs besoins, exécuter des projets et s'adapter aux forces du marché.

En outre, l'évolution démographique, les progrès de la technologie et les changements des habitudes d'achat au détail ont de plus en plus d'impact sur la prestation des services privés et sociaux. Là aussi, les collectivités peuvent avoir recours à la formule coopérative pour s'adapter à l'évolution des besoins en services.

## INTERVENTION STRATÉGIQUE

Le Secrétariat aux coopératives d'AAC veille à ce que le gouvernement accorde beaucoup d'attention au secteur coopératif. Il assume un rôle de liaison qui lui permet d'améliorer les relations entre les coopératives canadiennes et les nombreux ministères et organismes fédéraux dont les lois ou les politiques touchent les coopératives. Par ailleurs, le Secrétariat conseille le gouvernement sur les politiques qui ont une incidence sur les coopératives, coordonne la mise en oeuvre de ces politiques et remplit la fonction de centre d'expertise sur les coopératives au sein de l'administration fédérale. Même s'il fait partie d'AAC, il a un mandat qui couvre toutes les formes de coopératives au Canada, notamment les coopératives économiques (par exemple, les coopératives de mise en marché, de consommateurs, de production et de travailleurs), les coopératives sociales (par exemple, dans les domaines du logement, des soins de santé et des loisirs) et les coopératives financières (par exemple, les coopératives de crédit et les caisses populaires).

Le Secrétariat aux coopératives veut stimuler la croissance économique et le développement social de la société rurale et urbaine canadienne grâce à un recours accru au modèle coopératif. À cette fin, il se concentre sur les priorités suivantes :

***Faire en sorte que le gouvernement du Canada tienne compte des besoins du secteur coopératif, en particulier au moment de l'élaboration de politiques, de programmes et de projets de loi***

En 2005-2006, le Secrétariat aux coopératives collaborera étroitement, avec les autres ministères qui participent aux programmes sociaux et économiques, à garantir l'inclusion des coopératives. Il continuera aussi d'explorer les différentes options qui aideront les coopératives à combler leurs besoins de capitalisation.

***Informers les intervenants des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et la population canadienne sur le rôle et le potentiel des coopératives en tant qu'artisans du développement de la société et de l'économie canadiennes.***

Conscient de l'importance des partenariats, le Secrétariat facilitera le travail du Comité fédéral-provincial-territorial des fonctionnaires responsables des coopératives, qui se compose de trois sous-comités de travail s'occupant respectivement des données, du développement et de la législation.

***Encourager et faciliter les rapports entre les organismes coopératifs et le gouvernement du Canada***

En 2005-2006, le Secrétariat facilitera les relations entre le gouvernement et le secteur, notamment en intervenant auprès d'organismes coopératifs nationaux et régionaux et de coopératives particulières.

***Produire et diffuser des renseignements, des connaissances et des outils nouveaux qui aideront les coopératives et les gouvernements à prendre des décisions éclairées***

Dans ce but, le Secrétariat mettra en oeuvre une stratégie de recherche sur le modèle coopératif qui appuiera les priorités stratégiques. En outre, grâce à une collaboration plus étroite avec les administrations provinciales, on accordera plus d'attention à la collecte et à l'entrée de données sur les coopératives ainsi qu'à la production de rapports à cet égard.

***Améliorer la capacité de développement des coopératives grâce à l'Initiative de développement coopératif (IDC)***

L'Initiative de développement coopératif (IDC) est un programme de contributions de 15 millions de dollars qui s'inscrit dans le Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA). Elle soutiendra le développement des coopératives jusqu'en 2008. Ce programme comporte deux volets principaux : d'une part, les services-conseils, gérés conjointement par la Canadian Co-operative Association et le Conseil canadien de la coopération, dispenseront des conseils d'experts qui faciliteront le lancement ou la gestion de coopératives; d'autre part, les projets d'innovation et de recherche, qui seront gérés par le Secrétariat aux coopératives, auront pour objectif d'étudier les coopératives et de démontrer comment il est possible de les utiliser de façons nouvelles. La mise en oeuvre de l'IDC se poursuivra en 2005-2006; il en sera notamment de même des travaux du comité directeur de l'IDC dont les membres proviennent du secteur coopératif et du monde des affaires, du secteur agricole et des milieux universitaires et professionnels.

## AVANTAGES POUR LES CANADIENS

En plus de soutenir les collectivités, le développement coopératif aide les citoyens à dispenser des services essentiels. Grâce aux coopératives, des gens acquièrent des compétences professionnelles utiles qui améliorent leurs perspectives d'emploi et leur permettent de mieux contribuer au mieux-être de leur collectivité. Pour les producteurs primaires, les coopératives sont reconnues comme des outils précieux de mise en marché des produits et de partage des risques, de création d'emplois, de renforcement du leadership local et d'augmentation des investissements; en outre, elles comblent des lacunes en matière de services.

En investissant de façon stratégique dans des partenariats avec le secteur coopératif, le gouvernement du Canada renforce la capacité des coopératives de contribuer à l'économie et à la société canadiennes. Les nouvelles coopératives aideront à combler les besoins actuels et futurs des citoyens dans des domaines comme l'accès aux soins de santé et aux soins à domicile, le développement économique rural, les débouchés à valeur ajoutée en agriculture, le développement des collectivités autochtones, l'intégration des immigrants dans les collectivités canadiennes et la découverte de solutions locales à des problèmes environnementaux.

Initiatives horizontales : Développement rural et Coopératives		
<b>Activité de programme : Développement rural</b>		
<b>Engagements pour 2005-2006</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>appliquer la Lentille rurale</li> <li>élaborer le cadre national de politique rurale</li> <li>assurer le leadership à l'échelle fédérale; collaborer et coordonner des activités à l'échelle du pays et des régions</li> <li>amener les citoyens et les intervenants des milieux ruraux à participer</li> <li>renforcer les capacités des collectivités</li> <li>permettre aux gouvernements et aux collectivités rurales de prendre des décisions plus éclairées grâce à des recherches et à des analyses probantes</li> </ul>	<b>Résultats escomptés</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>meilleur accès des Canadiens ruraux et des collectivités rurales aux occasions de contribuer à la prospérité et à la réussite du Canada et d'en tirer profit</li> <li>augmentation de la capacité de développement des collectivités rurales</li> </ul>	<b>Indicateurs du rendement</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>stabilité économique</li> <li>compétitivité économique</li> <li>progrès sociaux</li> <li>capacité des institutions locales</li> </ul>
<b>Activité de programme : Coopératives</b>		
<b>Engagements pour 2005-2006</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>assurer le leadership à l'échelle fédérale et la collaboration du gouvernement dans le domaine des coopératives</li> <li>créer des partenariats sectoriels entre le gouvernement fédéral et les coopératives</li> <li>diffuser des informations et des connaissances concernant les coopératives</li> <li>échanger les connaissances acquises grâce aux conseils techniques reçus et au développement innovateur des coopératives</li> </ul>	<b>Résultats escomptés</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>plus grande utilisation du modèle coopératif en vue de stimuler la croissance économique et le développement social de la société rurale et urbaine du Canada</li> </ul>	<b>Indicateurs du rendement</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>taux de croissance des coopératives</li> <li>nombre de coopératives créées dans de nouveaux domaines d'intérêt</li> </ul>
<b>Avantages pour les Canadiens</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>L'amélioration de la qualité de vie de tous les Canadiens</li> <li>Des collectivités rurales viables et durables</li> <li>Un meilleur accès des citoyens à des possibilités économiques et sociales</li> </ul>		

### Dépenses prévues (brutes) et équivalents temps plein — Développement rural et Coopératives

Dépenses prévues 2005-2006		Dépenses prévues 2006-2007		Dépenses prévues 2007-2008	
M\$	ETP	M\$	ETP	M\$	ETP
20,1	114,0	21,1	115,8	18,3	115,8



# LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

## INTRODUCTION

Le développement durable est une façon de s'assurer que l'on tient compte de tous les facteurs d'ordre social, économique et environnemental dans la prise de décisions et dans les interventions de l'État. C'est un objectif stratégique important du gouvernement du Canada, et de nombreuses collectivités du pays reconnaissent que le développement durable est indissociable de la préservation de leur mode de vie.

En février 2004, AAC déposait au Parlement sa troisième stratégie de développement durable (SDD), intitulée « Agriculture durable : La voie à suivre », en même temps que 28 autres organismes ou ministères fédéraux. Le Ministère poursuivra la mise en oeuvre de cette stratégie pendant l'exercice 2005-2006.

## NOTRE APPROCHE

Dans sa troisième stratégie, AAC adopte une nouvelle approche, en faisant du CSA — le principal cadre stratégique du Ministère — sa stratégie de développement durable. Le CSA s'attache aux trois piliers du développement durable : l'environnement, l'économie et la société. En outre, en faisant du développement durable sa grande priorité, le Ministère a simplifié les exigences qu'il a à respecter en matière de responsabilisation et de rapports, car les activités, extrants, résultats et activités de programme qui soutiennent le CSA concourent aussi pleinement au développement durable. La principale politique ministérielle, le CSA, et la stratégie de développement durable ne font qu'un. Ce virage est pour AAC une nouvelle étape, puisqu'il transforme le mode de fonctionnement du Ministère en lui faisant concentrer tous ses efforts sur le développement durable. Les fruits de cette évolution comprendront une rationalisation de nos activités, une meilleure communication et collaboration avec nos partenaires et au sein du Ministère ainsi qu'une plus grande efficacité dans la réalisation des objectifs de la SDD.

De plus, AAC a intégré les principes du développement durable à ses activités en adoptant des pratiques d'approvisionnement écologisantes, en gérant mieux les déchets, l'eau et les eaux usées, en augmentant l'efficacité énergétique des édifices, en améliorant le parc de véhicules, en adoptant des pratiques optimales en gestion des terres et en élaborant des programmes d'intervention et de réaction en cas d'urgence.

AAC collabore aussi horizontalement avec d'autres ministères et organismes dans un certain nombre de domaines d'intervention en développement durable, qui vont de l'écologisation des opérations gouvernementales aux changements climatiques.

**Dans sa troisième stratégie, AAC adopte une nouvelle approche, en faisant du CSA — le principal cadre stratégique du Ministère — sa stratégie de développement durable. Le CSA s'attache aux trois piliers du développement durable : l'environnement, l'économie et la société.**





## ALLER DE L'AVANT

Dans le *discours du Trône* d'octobre 2004, le gouvernement s'est engagé à collaborer avec ses partenaires à intégrer systématiquement le développement durable à son processus de prise de décisions. Pendant l'exercice 2005-2006, le Ministère s'efforcera de concrétiser cet engagement dans ses propres services, non seulement en améliorant les communications relatives au développement durable, mais en veillant à ce que toutes les nouvelles politiques d'AAC s'appuient sur les solides assises du développement durable. Les priorités du CSA doivent demeurer guidées par les objectifs du développement durable et toutes les nouvelles politiques d'AAC en honoreront les principes. De cette façon, les progrès accomplis ne resteront pas vains.

# Organismes relevant du Parlement par l'entremise d'Agriculture et Agroalimentaire Canada

## AGENCE CANADIENNE DU PARI MUTUEL (ACPM)

L'Agence canadienne du pari mutuel (ACPM) est un organisme de service spécial faisant partie du portefeuille d'Agriculture et Agroalimentaire du Canada (AAC). Elle réglemente et supervise le pari mutuel sur les courses de chevaux tenues aux hippodromes de partout au Canada et veille ainsi à ce qu'il se fasse en toute équité envers la population. L'Agence jouit d'une excellente réputation auprès des parieurs canadiens, des organismes de réglementation provinciaux et de l'industrie des courses de chevaux, qui la considèrent comme un organisme équitable et transparent.



### CADRE DE FONCTIONNEMENT

Le fondement législatif de l'ACPM se trouve à l'article 204 du *Code criminel*, qui confère au ministre d'AAC la responsabilité d'élaborer des politiques et des règlements en matière de pari mutuel.

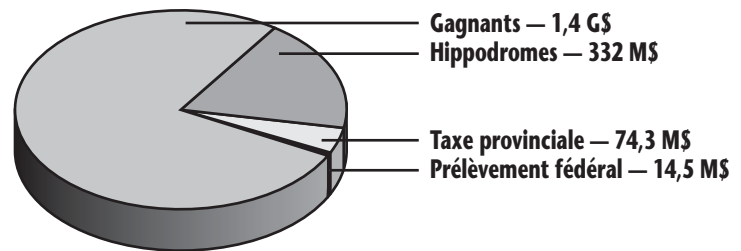
Le Code l'autorise à déléguer ces fonctions à un agent désigné, qui est en l'occurrence le directeur exécutif de l'ACPM. L'article 204 permet aux Canadiens de parier de l'argent sur l'issue des courses de chevaux et garantit l'intégrité de ces courses.

L'ACPM recouvre la totalité de ses coûts depuis 1921. Elle tire ses ressources financières de la perception d'un prélèvement de 0,8 p. 100 sur chaque dollar parié au Canada. Son Fonds renouvelable est autosuffisant depuis 1980.

# INTERVENTION STRATÉGIQUE

Les plans stratégiques de l'ACPM sont axés sur le maintien des normes les plus élevées de pari mutuel et de surveillance de cette activité. Son mandat lui est conféré par l'article 204 du *Code criminel* et par le *Règlement sur la surveillance du pari mutuel*.

## Paris bruts en 2003-2004 1,82 milliard de dollars



**Activité de programme : Gestion des risques de l'entreprise**  
*Améliorer la capacité de l'ACMP de gérer les risques associés aux paris mutuels et aider ainsi à protéger les parieurs contre les activités frauduleuses.*

### Engagements pour 2005-2006

- Assurer une supervision efficace du pari mutuel
- Exécuter des activités de surveillance efficaces et efficientes
- Mettre au point des systèmes innovateurs qui favoriseront une gestion efficace des risques
- Gérer efficacement le Fonds renouvelable
- Renforcer les alliances de concertation conclues avec les organismes provinciaux de réglementation, l'industrie des courses de chevaux et les instances internationales

### Résultats attendus

- Confiance des parieurs dans les paris mutuels
- Détection des drogues pouvant agir sur la performance des chevaux et de toutes irrégularités touchant les courses; détermination de l'ordre exact du placement des chevaux à l'arrivée
- Prestation, aux représentants de l'Agence, de nouvelles technologies automatisées de pointe pour la surveillance
- Fonds renouvelable autosuffisant
- Plus grande sensibilisation aux règlements et aux politiques et acceptation accrue; partenariats solides entre le fédéral et les provinces; plus grande reconnaissance à l'échelle internationale

### Avantages pour les Canadiens

- Le maintien de l'intégrité des paris mutuels
- Aucun coût pour les contribuables canadiens, seulement pour les parieurs

En 2004-2005, l'ACPM prévoit dépenser environ 15,4 millions de dollars pour respecter ses engagements. On trouvera dans le tableau suivant un résumé des dépenses prévues pour les exercices 2005-2006 à 2007-2008.

## Dépenses prévues (brutes) et équivalents temps plein

Dépenses estimatives 2005-2006		Dépenses prévues 2006-2007		Dépenses prévues 2007-2008	
M\$1	ETP	M\$1	ETP	M\$1	ETP
<b>15,3</b>	<b>64,0</b>	<b>15,3</b>	<b>64,0</b>	<b>15,3</b>	<b>64,0</b>

1. Les recettes et les dépenses sont tributaires de la perception d'un prélèvement de 8/10 de un cent sur chaque dollar parié au Canada. Toutes les recettes produites proviennent des parieurs et aucun coût relié aux activités de l'ACPM n'est assumé par les contribuables canadiens.

# CONSEIL NATIONAL DES PRODUITS AGRICOLES (CNPA)



Le Conseil national des produits agricoles (CNPA) a vu le jour en 1972 avec l'adoption de la *Loi sur les offices des produits agricoles (LOPA)*. La Loi regroupe les pouvoirs de commercialisation du gouvernement fédéral, qui exerce sa compétence sur le commerce interprovincial et international, et ceux des provinces, qui se limitent au commerce intraprovincial. Cette loi habilitante autorisait la création d'offices nationaux de commercialisation; elle a été modifiée en 1993 de façon à permettre aussi l'établissement d'organismes nationaux de promotion et de recherche.

Le Conseil national des produits agricoles (CNPA) a reçu pour mandat :

- de conseiller le ministre sur la création et le fonctionnement des offices prévus par la Loi, l'objectif étant de maintenir ou de favoriser l'efficacité et la compétitivité du secteur agricole;
- d'examiner les activités des offices et de s'assurer qu'elles sont conformes aux objectifs établis dans la Loi. Celle-ci investit le Conseil de la responsabilité d'approuver les décrets et les règlements des offices;
- de travailler avec les offices à améliorer l'efficacité de la commercialisation des produits agricoles écoulés sur le marché interprovincial et à l'étranger; dans le cas d'un office de promotion et de recherche, de travailler à favoriser la commercialisation des produits agricoles importés et l'exécution d'activités de promotion et de recherche à leur sujet.

Le Conseil surveille les activités des cinq offices nationaux suivants :

- Office canadien de commercialisation des œufs;
- Office canadien de commercialisation du dindon;
- Les Producteurs de poulet du Canada;
- Office canadien de commercialisation des œufs d'incubation de poulet à chair;
- Office canadien de recherche, de développement des marchés et de promotion des bovins de boucherie.

Le Conseil exécute des activités qui visent à renforcer les secteurs qu'il supervise et à en rehausser la compétitivité. Il a à cœur de collaborer avec le secteur agricole et agroalimentaire à relever les défis et à tirer parti des possibilités qui découlent des changements importants touchant les politiques agroalimentaires, les tendances du secteur des affaires et les besoins des marchés intérieurs et extérieurs.

Le CNPA a joué un rôle actif dans la gestion du portefeuille en fournissant des conseils globaux au ministre et au gouvernement. Cet esprit de coopération qui anime le portefeuille de l'Agroalimentaire ne porte pas atteinte à l'indépendance dont jouit le Conseil de par sa vocation quasi-judiciaire, ni à l'autonomie et à la responsabilisation en gestion que commande aujourd'hui la fonction de contrôleur moderne.

## CADRE DE FONCTIONNEMENT

En élaborant son plan stratégique, le Conseil a tenu compte de l'évolution de l'industrie agricole et agroalimentaire canadienne et des nombreuses tendances qui la caractérisent, car elles influent sur les secteurs de son ressort. En gros, les quatre offices de gestion de l'offre que supervise le Conseil doivent composer avec les facteurs suivants :

- le commerce international;
- les tendances de consommation des produits de la volaille et des oeufs;
- les programmes de salubrité des aliments à la ferme;
- la santé animale;
- les conditions économiques généralement favorables pour les Canadiens;
- la croissance de la productivité et le recours accru à la technologie;
- l'échelle d'exploitation des entreprises agricoles;
- le regroupement dans le secteur de la transformation;
- les secteurs de l'épicerie et de la restauration.

Le principal enjeu qui se pose pour l'Office canadien de recherche, de développement des marchés et de promotion des bovins de boucherie et pour l'ensemble de l'industrie de l'élevage bovin est l'impact de l'épidémie d'ESB sur les marchés d'exportation du Canada. Parmi les autres questions que doivent traiter l'Office et ses partenaires (le Centre d'information sur le bœuf, la Fédération canadienne pour l'exportation de bœuf et le Conseil de recherche sur les bovins de boucherie), mentionnons :

- la salubrité des aliments;
- l'amélioration de la qualité et de l'uniformité;
- l'optimisation de la valeur des carcasses;
- l'amélioration de la perception des consommateurs vis-à-vis les produits;
- les programmes de développement des marchés pour le Canada, le Japon, la Corée, Taïwan, la Chine et le Mexique;
- l'élaboration d'une stratégie de recherche nationale.

### Dépenses prévues (brutes) et équivalents plein temps

Dépenses estimatives 2005-2006 <sup>1</sup>		Dépenses prévues 2006-2007		Dépenses prévues 2007-2008	
M\$ <sup>2</sup>	ETP	M\$ <sup>2</sup>	ETP	M\$ <sup>2</sup>	ETP
<b>2,5</b>	<b>19,0</b>	<b>2,5</b>	<b>19,0</b>	<b>2,5</b>	<b>19,0</b>

1. Correspondent aux meilleures prévisions des dépenses prévues totales jusqu'à la fin de l'exercice.

2. Ces montants sont inclus dans les crédits d'Agriculture et Agroalimentaire Canada et comprennent 200 000 \$ en subventions et contributions de même que 240 000 \$ en avantages sociaux.

Les services fournis sans frais sont les suivants :

- les locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada;
- les services ministériels (p. ex. systèmes financiers, sécurité, technologie de l'information, services et conseils en matière de ressources humaines) fournis par Agriculture et Agroalimentaire Canada.
- Ces montants ne figurent pas dans les coûts du programme.

En 2005-2006, troisième année de son plan stratégique triennal, le CNPA mettra l'accent sur les activités de programme et les engagements énoncés ci-dessous.

<b>Activité de programme : Voir à ce que les offices de commercialisation et de promotion travaillent dans le respect de l'équilibre des intérêts de tous les intervenants</b>	
<p><b>Engagements</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mener à terme le renouvellement des ententes fédérales-provinciales-territoriales pour les offices de commercialisation des œufs, du dindon et des œufs d'incubation de poulet à chair.</li> <li>• Mener un examen de la Loi (<i>Loi sur les offices des produits agricoles</i>).</li> <li>• Collaborer avec l'Office canadien de recherche, de développement des marchés et de promotion des bovins de boucherie à l'application d'un système national de perception des prélèvements sur les produits importés et écoulés sur les marchés interprovinciaux.</li> </ul>	<p><b>Résultats prévus</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réception des projets d'ententes fédérales-provinciales-territoriales par les trois offices nationaux.</li> <li>• Amorce de discussions avec les intervenants sur la meilleure façon de moderniser la Loi pour qu'elle réponde aux besoins de l'industrie.</li> <li>• Établissement, dans les dix provinces, d'ordonnances d'imposition de prélèvements pour la production nationale.</li> <li>• Établissement d'une ordonnance d'imposition de prélèvements pour le contrôle des importations de bœuf et de ses produits.</li> </ul>
<b>Activité de programme : Rendre le secteur agricole et agroalimentaire canadien plus vigoureux, concurrentiel, rentable et sensible aux besoins du marché</b>	
<p><b>Engagements</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Continuer de collaborer avec AAC et l'ACIA à explorer des façons d'améliorer les méthodes actuelles de collecte des données en vue de mettre au point une base de données sectorielle qui renfermera de l'information cohérente, fiable et facile d'accès pour tous les participants de l'industrie.</li> </ul>	<p><b>Résultats prévus</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rédaction, par les offices nationaux et les associations de transformateurs, d'un document de travail portant sur leurs besoins, notamment en ce qui a trait aux données sur les exportations et sur les stocks entreposés.</li> <li>• Conclusion d'une entente entre le gouvernement et l'industrie concernant l'établissement d'une base de données sectorielle.</li> </ul>
<b>Activité de programme : Faire en sorte que les activités du CNPA soient gérées de façon efficiente, transparente et responsable</b>	
<p><b>Engagements</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en oeuvre des pratiques de gestion modernes qui s'accordent avec les initiatives fédérales que sont notamment la fonction de contrôleur moderne, la vérification et l'évaluation, les valeurs et l'éthique, la gestion des ressources humaines et la normalisation des sites Internet.</li> </ul>	<p><b>Résultats prévus</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Achèvement de la deuxième phase des projets de mise en oeuvre.</li> </ul>
<p><b>Avantages pour les Canadiens</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un secteur agricole efficient et concurrentiel.</li> <li>• Une commercialisation plus efficiente des produits agricoles sur les marchés interprovinciaux et extérieurs.</li> </ul>	





## SECTION III

# Renseignements supplémentaires

## TABLEAUX FINANCIERS

### Tableau 1

Dépenses prévues et équivalents temps plein du Ministère

### Tableau 2

Programme par activité

### Tableau 3

Crédits votés et postes législatifs qui figurent dans le Budget principal des dépenses

### Tableau 4

Coût net pour le Ministère au cours de l'année budgétaire

### Tableau 5

Sommaire des dépenses en immobilisations, par activité de programme

### Tableau 6

Sources des revenus disponibles et des revenus non disponibles

### Tableau 7

Fonds renouvelable de l'Agence canadienne du pari mutuel

### Tableau 8

Besoins en ressources par équipe

### Tableau 9

Frais d'utilisation

### Tableau 10

Renseignements sur les dépenses de projets

### Tableau 11

Rapport d'étape sur les grands projets de l'État

### Tableau 12

Renseignements sur les programmes de paiements de transfert

Nota : Dans les tableaux suivants, les prévisions des dépenses correspondent aux meilleures prévisions concernant le financement autorisé jusqu'à la fin de l'exercice financier (il ne s'agit donc pas nécessairement des dépenses réelles qui seront faites). Quant aux dépenses prévues, elles correspondent aux fonds déjà versés dans les niveaux de référence du Ministère dans le cadre de la Mise à jour annuelle des niveaux de référence, et aux ajustements des fonds qui ont été approuvés dans le plan financier du gouvernement pour les années à venir, mais qui ne font pas encore partie des niveaux de référence du Ministère; elles tiennent compte de l'incidence du Budget fédéral 2005 et de l'Examen pangouvernemental des dépenses. En outre, le Ministère entend réaffecter des fonds qui lui permettront de faire des investissements ou de répondre à des priorités stratégiques, notamment dans le dossier de l'ESB, comme l'annonçait le gouvernement dans son discours du budget 2005. Les chiffres figurant dans le présent rapport ne tiennent pas compte de ces réaffectations internes, qui apparaîtront plutôt dans des documents ultérieurs (par exemple dans le Rapport ministériel sur le rendement de 2005-2006).

Les chiffres ont été arrondis au million de dollars le plus près. Les valeurs inférieures à un million sont indiquées par 0,0.

# Tableau 1 : Dépenses prévues et équivalents temps plein du Ministère

(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 2004-2005 <sup>1</sup>	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007	Dépenses prévues 2007-2008
<b>Budgétaire du Budget principal des dépenses</b>				
Environnement	325,9	<b>307,8</b>	283,1	265,7
Salubrité et qualité des aliments	77,1	<b>83,4</b>	85,7	84,1
Gestion des risques de l'entreprise	1 273,4	<b>1 319,7</b>	1 179,3	1 165,6
Questions internationales	117,5	<b>114,7</b>	114,4	113,4
Innovation et nouveau	319,8	<b>327,6</b>	273,3	279,6
Secrétariats rural et aux coopératives	18,4	<b>17,8</b>	18,8	18,3
Conseil national des produits agricoles	2,6	<b>2,5</b>	2,5	2,5
Agence canadienne du pari mutuel	15,4	<b>15,3</b>	15,3	15,3
<b>Budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)</b>	<b>2 150,1</b>	<b>2 188,9</b>	<b>1 972,5</b>	<b>1 944,6</b>
Moins : Revenus disponibles <sup>2</sup>	39,3	35,8	37,8	39,8
<b>Total du Budget principal des dépenses</b>	<b>2 110,8</b>	<b>2 153,1</b>	<b>1 934,7</b>	<b>1 904,8</b>
<i>Ajustements (dépenses prévues ne figurant pas dans le Budget principal des dépenses)<sup>3</sup></i>	-	-	-	-
Budget supplémentaire des dépenses (y compris les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés) :				
Gestion des risques de l'entreprise – Hausse des prévisions pour le PCSRA	438,2	-	-	-
Crise consécutive à la découverte de cas d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB)	282,5	-	-	-
Report de fonds de contribution du CSA de 2003-2004	-	<b>74,7</b>	74,7	-
Paiements de redressement en vertu du Programme canadien du revenu agricole en vue de la cessation du programme	58,4	-	-	-
Améliorations des systèmes de prestation des Programmes de gestion des risques de l'entreprise du Cadre stratégique pour l'agriculture	26,1	<b>48,3</b>	25,0	24,9
Report à nouveau du budget de fonctionnement	22,7	-	-	-
Virus de la sharka du prunier affectant l'industrie de la culture fruitière	9,4	-	-	-
Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> – Décret de remise conditionnelle concernant le Régime d'assurance-revenu brut du Québec	7,8	-	-	-
Aide à l'industrie agricole pour la transition vers les nouveaux programmes de gestion des risques de l'entreprise du Cadre stratégique pour l'agriculture – Administration du PATI	6,6	-	-	-
Programme de génomique en vertu de la Stratégie canadienne de biotechnologie	-	<b>6,0</b>	6,0	6,0
Fonds pour la mise en oeuvre du Cadre stratégique pour l'agriculture	6,5	-	-	-
Programmes de gestion des risques non liés à l'entreprise dans le cadre de l'initiative de suivi et de retraçage du Cadre stratégique pour l'agriculture	5,8	-	-	-
Réinvestissement des redevances de la propriété intellectuelle	5,3	-	-	-
Réinvestissement des recettes provenant des ventes et des services	1,4	-	-	-
Fonds reliés aux programmes de publicité du gouvernement	1,4	-	-	-
Réduction des émissions de gaz à effet de serre en vertu du Plan d'action du Canada sur les changements climatiques	0,7	-	-	-
Fonds pour les activités et programmes de communication à la suite de la fermeture de Communication Canada	0,5	-	-	-
Fonds pour les projets de développement et d'application de la biotechnologie	0,3	-	-	-
Évaluation, gestion et mesures visant les sites contaminés du gouvernement fédéral	0,2	-	-	-

Tableau 1, suite de la page 80

(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 2004-2005 <sup>1</sup>	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007	Dépenses prévues 2007-2008
Fonds pour le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire (Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle)	0,1	-	-	-
Initiatives pour appuyer la mise en œuvre d'une infrastructure électronique commune et d'une stratégie de prestation multimodale de services (Gouvernement en direct)	0,1	-	-	-
Moins : autorisations de dépenser à l'intérieur du crédit et provenant d'un autre crédit	(22,9)	-	-	-
<b>Total – Budget supplémentaire des dépenses</b>	<b>851,2</b>	<b>129,0</b>	<b>105,7</b>	<b>30,9</b>
Hausse salariale conformément aux conventions collectives	7,3	-	-	-
Annonces du discours du budget :				
Autres annonces du discours du budget 2005 (à déterminer) <sup>4</sup>	-	<b>5,0</b>	26,0	26,0
Examen pangouvernemental des dépenses <sup>5</sup>	-	<b>(25,0)</b>	(30,0)	(35,0)
Économies prévues au chapitre des approvisionnements	-	<b>(1,0)</b>	-	-
<i>Total des ajustements</i>	<i>858,4</i>	<i>108,1</i>	<i>101,7</i>	<i>21,9</i>
<b>Total des dépenses nettes prévues</b>	<b>2 969,3</b>	<b>2 261,2</b>	<b>2 036,3</b>	<b>1 926,7</b>
Moins : revenus non disponibles	53,8	<b>38,7</b>	38,7	38,7
Plus : Coûts des services reçus à titre gracieux <sup>6</sup>	44,1	<b>49,1</b>	45,4	47,3
<b>Coût net pour le Ministère</b>	<b>2 959,5</b>	<b>2 271,6</b>	<b>2 043,0</b>	<b>1 935,3</b>
<b>Équivalents temps plein<sup>7</sup></b>	<b>6 367</b>	<b>6 367</b>	<b>6 367</b>	<b>6 367</b>

1 Correspondent aux meilleures prévisions concernant le financement autorisé jusqu'à la fin de l'exercice 2004-2005.

2 Les revenus disponibles ne comprennent pas les crédits nets approuvés à la fin de janvier 2005 pour les revenus de 11 millions de dollars provenant des activités de recherche en 2005-2006 ni les 22 millions de dollars permanents.

3 Les ajustements pour **2004-2005** tiennent compte des Budgets supplémentaires des dépenses (A) et (B) et d'autres ajustements. Il est à noter que le Budget supplémentaire des dépenses (A) de 2004-2005 comprenait deux paiements de transfert législatifs à titre d'information : le Programme d'aide transitoire à l'industrie (PATI), de 928 millions de dollars, et le Programme canadien du revenu agricole (PCRA), de 65 millions de dollars, qui ont été inscrits à l'exercice financier 2003-2004 aux fins des Comptes publics et, ainsi, ne sont pas encore pris en compte en 2004-2005. Quant aux ajustements pour **2005-2006 à 2007-2008**, ils correspondent aux initiatives pour lesquelles le Ministère peut présenter une demande pouvant atteindre le montant indiqué dans le cadre du Budget supplémentaire des dépenses, une fois approuvé. Le tableau ne tient pas compte du financement supplémentaire qui n'a pas encore été reporté à une année ultérieure ni des nouvelles autorisations qui pourraient être approuvées. En outre, le Ministère entend réaffecter des fonds qui lui permettront de faire des investissements ou de répondre à des priorités stratégiques, notamment dans le dossier de l'ESB, comme l'annonçait le gouvernement dans son discours du budget 2005. Les chiffres figurant dans le présent rapport ne tiennent pas compte de ces réaffectations internes, qui apparaîtront plutôt dans des documents ultérieurs (par exemple dans le Rapport ministériel sur le rendement de 2005-2006).

4 Il s'agit des changements apportés aux dépenses prévues des programmes pour la prochaine période de planification, dans la foulée des annonces du discours du budget 2005.

5 Il s'agit des réductions apportées aux dépenses prévues du Ministère dans la foulée de l'exercice mené par le Comité d'examen des dépenses (CED), réductions qui ont été annoncées dans le discours du budget 2005. Le prochain budget supplémentaire des dépenses renfermera plus de précisions à ce sujet.

6 Les coûts des services offerts par d'autres ministères comprennent les locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), les contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés, les dépenses payées par le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT), l'indemnisation des victimes d'accident du travail assurée par Développement social Canada et les dépenses salariales et connexes des services juridiques fournis par Justice Canada. Voir les détails au tableau 4.

7 Outre les ETP précités, AAC a affecté, en 2004-2005, 374 ETP au moyen de sources ne faisant pas partie des services votés dans le cadre de projets de recherche concertée avec l'industrie et d'autres activités non financées au moyen de crédits parlementaires. De plus, 283 ETP ont été occupés par des étudiants. Les données allant de 2005-2006 à 2007-2008 ne prévoient rien pour les ressources humaines financées au moyen d'autres sources ne faisant pas partie des services votés, ni pour les étudiants. Suivant l'introduction de crédits nets pour les revenus provenant d'ententes de recherche concertée et de services de recherche, en 2005-2006, les ETP seront ajustés en conséquence dans les rapports ultérieurs.

Les dépenses prévues pour 2004-2005 sont supérieures aux prévisions des trois prochaines années en raison des fonds supplémentaires fournis en 2004-2005 pour faire face aux difficultés auxquels les producteurs ont été confrontés à la suite des cas d'ESB, de l'influenza aviaire, du gel, de la sécheresse et de la remontée du dollar canadien.

Nota : Les dépenses prévues tiennent compte des fonds actuellement approuvés dans le plan financier du gouvernement.

## Tableau 2 : Programme par activité

2005-2006

Activité de programme	Budgétaires				Non budgétaire			Total des dépenses prévues		
	Fonctionnement	Immobilisations	Subventions et contributions	Dépenses brutes	Revenus	Total net	Prêts, investissements et avances		Total, Budget principal des dépenses	Ajustements* (dépenses prévues non indiquées dans le Budget principal)
Environnement	193,7	11,1	102,9	307,8	15,0	292,8	-	292,8	24,1	316,8
Salubrité et qualité des aliments	45,7	2,3	35,4	83,4	-	83,4	-	83,4	18,1	101,5
Gestion des risques de l'entreprise	109,6	4,2	1 205,9	1 319,7	5,5	1 314,2	-	1 314,2	66,4	1 380,6
Questions internationales	81,3	3,7	29,8	114,7	-	114,7	-	114,7	(5,8)	108,9
Innovation et renouveau	206,3	9,3	112,0	327,6	-	327,6	-	327,6	3,1	330,7
Secrétariats rural et aux coopératives	11,9	-	5,9	17,8	-	17,8	-	17,8	2,3	20,1
Conseil national des produits agricoles	2,3	-	0,2	2,5	-	2,5	-	2,5	0,0	2,5
Agence canadienne du pari mutuel	15,3	-	-	15,3	15,3	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>666,2</b>	<b>30,6</b>	<b>1 492,1</b>	<b>2 188,9</b>	<b>35,8</b>	<b>2 153,1</b>	<b>-</b>	<b>2 153,1</b>	<b>108,1</b>	<b>2 261,2</b>

\* Les ajustements englobent les initiatives que le Ministère peut financer jusqu'à concurrence du montant figurant dans le Budget principal des dépenses, une fois qu'elles sont approuvées; ils tiennent aussi compte de l'incidence de l'Examen pangouvernemental des dépenses et du Budget fédéral 2005. Ils ne comprennent toutefois pas les montants supplémentaires qu'il reste à reporter d'un exercice à l'autre, ni les nouvelles autorisations susceptibles d'être sollicitées. En outre, le Ministère entend réaffecter des fonds qui lui permettront de faire des investissements ou de répondre à des priorités stratégiques, notamment dans le dossier de l'ESB, comme l'annonçait le gouvernement dans son discours du budget 2005. Les chiffres figurant dans le présent rapport ne tiennent pas compte de ces réaffectations internes, qui apparaîtront plutôt dans des documents ultérieurs (par exemple dans le Rapport ministériel sur le rendement de 2005-2006).

### Tableau 3 : Crédits votés et postes législatifs qui figurent dans le Budget principal des dépenses

(en millions de dollars)

2005-2006

Crédit voté ou poste législatif	Poste tronqué ou libellé législatif	Budget principal des dépenses actuel	Budget principal des dépenses précédent
1	Dépenses de fonctionnement	557,9	563,2
5	Dépenses en immobilisations	30,6	36,6
10	Subventions et contributions	371,2	335,0
15	Aux termes de l'article 29 de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autoriser le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, au nom de Sa Majesté du chef du Canada et conformément aux conditions approuvées par le ministre des Finances, à garantir le paiement d'un montant ne dépassant pas en totalité et en tout temps la somme de 1 700 000 000 \$ payable sous la forme d'avances de fonds fournies par les organismes de producteurs, la Commission canadienne du blé et autres prêteurs en vertu du Programme d'avances printanières.	0,0	0,0
20	Aux termes de l'article 29 de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autoriser le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, au nom de Sa Majesté du chef du Canada et conformément aux conditions approuvées par le ministre des Finances, à garantir le paiement des montants ne dépassant pas en totalité et en tout temps la somme de 140 000 000 \$ payable à l'égard des Accords de ligne de crédit à être conclus par la Société du crédit agricole pour les besoins du Programme national renouvelé (2003) sur l'éthanol de la biomasse.	0,0	0,0
(L)	Subventions aux offices établis conformément à la <i>Loi sur les offices des produits agricoles</i>	0,2	0,2
(L)	Paielements relatifs à la <i>Loi sur les programmes de commercialisation agricole</i>	65,5	65,5
(L)	Prêts garantis en vertu de la <i>Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative</i>	4,0	4,0
(L)	Contributions à l'appui des programmes de gestion des risques de l'entreprise en vertu du Cadre stratégique pour l'agriculture – Assurance-production <sup>1</sup>	404,8	–
(L)	Contributions à l'appui des programmes de gestion des risques de l'entreprise en vertu du Cadre stratégique pour l'agriculture – Programme canadien de stabilisation du revenu agricole <sup>1</sup>	451,5	–
(L)	Contributions à l'appui des programmes de gestion des risques de l'entreprise en vertu du Cadre stratégique pour l'agriculture – Programmes provinciaux <sup>1</sup>	84,8	–
(L)	Contributions à l'appui des programmes de gestion des risques de l'entreprise en vertu du Cadre stratégique pour l'agriculture – Projet de politiques agricoles	1,1	–
(L)	Paielements de contributions par catégorie pour le repositionnement de l'industrie canadienne du boeuf et des bovins vivants	108,9	–
(L)	Contributions à l'appui des programmes de gestion des risques de l'entreprise en vertu du Cadre stratégique pour l'agriculture <sup>1</sup>	–	378,9
(L)	Paielements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> – Compte de stabilisation du revenu net <sup>1</sup>	–	212,6
(L)	Paielements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> – Programme d'assurance-récolte <sup>1</sup>	–	227,3
(L)	Paielements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> – Programmes provinciaux <sup>1</sup>	–	147,5
(L)	Contributions au Programme de redressement de l'industrie dans le sillage de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB)	–	69,4
(L)	Dépenses en vertu de l'article 29 de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> pour des paielements conformes aux garanties prévues par le Programme d'avances printanières	–	–
(L)	Ministre d'Agriculture et Agroalimentaire Canada – Traitement et allocation pour automobile	0,1	0,1
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	72,5	70,6
(L)	Utilisation des recettes provenant de l'aliénation de biens excédentaires de l'État	–	–
(L)	Droits des agences de recouvrement	–	–
(L)	Fonds renouvelable de l'Agence canadienne du pari mutuel	–	–
<b>Total du Ministère</b>		<b>2 153,1</b>	<b>2 110,8</b>

NOTES :

(L) désigne les postes législatifs

1 Pour l'exercice 2005-2006, ne figurent plus les montants se rapportant à trois programmes établis en vertu de la *Loi sur la protection du revenu agricole*, à savoir le Compte de stabilisation du revenu net, l'Assurance-récolte et les programmes provinciaux. Ces montants apparaissent plutôt pour les programmes qui leur ont succédé sous le régime du Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA) : le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole, l'Assurance-production et les programmes provinciaux du CSA, respectivement.

Le Budget principal des dépenses de 2005-2006 s'élève à 2 153,1 millions de dollars comparativement à 2 110,8 millions de dollars en 2004-2005, une hausse de 42,3 millions de dollars. La hausse provient avant tout d'une augmentation des paielements de transfert liés surtout au nouveau Programme national de redressement de l'industrie bovine dans le sillage de l'ESB.

## Tableau 4 : Coût net pour le Ministère au cours de l'année budgétaire

2005-2006

(en millions de dollars)	Total
<b>Total des dépenses nettes prévues (total du Budget principal des dépenses plus les ajustements)</b>	<b>2 261,2</b>
<i>Plus :</i> Services reçus à titre gracieux	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	16,8
Contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés et dépenses payées par le SCT	29,0
Indemnisation des victimes d'accident du travail assurée par Développement social Canada	1,8
Traitements et dépenses connexes liés aux services juridiques fournis par Justice Canada	1,5
	<b>49,1</b>
<i>Moins :</i> Revenus non disponibles	38,7
<b>2005-2006 Coût net pour le Ministère</b>	<b>2 271,6</b>

## Tableau 5 : Sommaire des dépenses en immobilisations, par activité de programme

(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007	Dépenses prévues 2007-2008
Environnement	13,1	11,1	9,1	9,1
Salubrité et qualité des aliments	2,8	2,3	2,3	2,3
Gestion des risques de l'entreprise	5,2	4,2	4,2	4,2
Questions internationales	4,5	3,7	3,7	3,7
Innovation et renouveau	11,4	9,3	9,3	9,3
Secrétariats rural et aux coopératives	-	-	-	-
Conseil national des produits agricoles	-	-	-	-
Agence canadienne du pari mutuel*	-	-	-	-
<b>Total des dépenses en immobilisations</b>	<b>36,9</b>	<b>30,6</b>	<b>28,6</b>	<b>28,6</b>

\* Le Fonds renouvelable de l'Agence canadienne du pari mutuel comprend l'acquisition d'actifs amortissables de 0,1 million de dollars par année pour les exercices 2004-2005 à 2007-2008. Se reporter au tableau 7.

## Tableau 6 : Sources des revenus disponibles et des revenus non disponibles

### Revenus disponibles<sup>1</sup>

(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007	Dépenses prévues 2007-2008
<b>Environnement</b>				
Pâturages collectifs	15,0	15,0	17,0	19,0
<b>Total – Environnement</b>	<b>15,0</b>	<b>15,0</b>	<b>17,0</b>	<b>19,0</b>
<b>Gestion des risques de l'entreprise</b>				
Programme canadien de stabilisation du revenu agricole – Frais d'administration	8,9	5,5	5,5	5,5
<b>Total – Gestion des risques de l'entreprise</b>	<b>8,9</b>	<b>5,5</b>	<b>5,5</b>	<b>5,5</b>
<b>Agence canadienne du pari mutuel</b>				
Fonds renouvelable de l'Agence canadienne du pari mutuel	15,4	15,3	15,3	15,3
<b>Total – Agence canadienne du pari mutuel</b>	<b>15,4</b>	<b>15,3</b>	<b>15,3</b>	<b>15,3</b>
<b>Total des revenus disponibles</b>	<b>39,3</b>	<b>35,8</b>	<b>37,8</b>	<b>39,8</b>

### Revenus non disponibles

(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007	Dépenses prévues 2007-2008
<b>Environnement</b>				
Remboursement de dépenses des exercices précédents <sup>2</sup>	1,0	1,0	1,0	1,0
Services et droits d'utilisation	0,5	0,5	0,5	0,5
Privilèges, licences et permis	1,0	1,0	1,0	1,0
Rendement des investissements <sup>3</sup>	0,8	0,8	0,8	0,8
Produits réels de la vente de biens de l'État	0,4	0,4	0,4	0,4
Autres recettes non fiscales	2,3	2,3	2,3	2,3
<b>Total – Environnement</b>	<b>5,9</b>	<b>5,9</b>	<b>5,9</b>	<b>5,9</b>
<b>Salubrité et qualité des aliments</b>				
Remboursement de dépenses des exercices précédents <sup>2</sup>	0,2	0,2	0,2	0,2
Services et droits d'utilisation	0,5	0,5	0,5	0,5
Privilèges, licences et permis	0,2	0,2	0,2	0,2
Rendement des investissements <sup>3</sup>	0,2	0,2	0,2	0,2
Produits réels de la vente de biens de l'État	0,1	0,1	0,1	0,1
Autres recettes non fiscales	0,6	0,6	0,6	0,6
<b>Total – Salubrité et qualité des aliments</b>	<b>1,8</b>	<b>1,8</b>	<b>1,8</b>	<b>1,8</b>
<b>Gestion des risques de l'entreprise</b>				
Remboursement de dépenses des exercices précédents <sup>2</sup>	30,9	15,8	15,8	15,8
Services et droits d'utilisation	0,1	0,1	0,1	0,1
Privilèges, licences et permis	0,2	0,2	0,2	0,2
Rendement des investissements <sup>3</sup>	0,4	0,4	0,4	0,4
Produits réels de la vente de biens de l'État	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres recettes non fiscales	1,0	1,0	1,0	1,0
<b>Total – Gestion des risques de l'entreprise</b>	<b>32,8</b>	<b>17,7</b>	<b>17,7</b>	<b>17,7</b>



Tableau 6, suite de la page 85

(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007	Dépenses prévues 2007-2008
<b>Questions internationales</b>				
Remboursement de dépenses des exercices précédents <sup>2</sup>	0,4	0,4	0,4	0,4
Services et droits d'utilisation	0,1	0,1	0,1	0,1
Privilèges, licences et permis	0,2	0,2	0,2	0,2
Rendement des investissements <sup>3</sup>	0,3	0,3	0,3	0,3
Produits réels de la vente de biens de l'État	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres recettes non fiscales	0,9	0,9	0,9	0,9
<b>Total - Questions internationales</b>	<b>2,0</b>	<b>2,0</b>	<b>2,0</b>	<b>2,0</b>
<b>Innovation et renouveau</b>				
Remboursement de dépenses des exercices précédents <sup>2</sup>	1,0	1,0	1,0	1,0
Services et droits d'utilisation	0,3	0,3	0,3	0,3
Privilèges, licences et permis	5,1	5,1	5,1	5,1
Rendement des investissements <sup>3</sup>	0,8	0,8	0,8	0,8
Produits réels de la vente de biens de l'État	1,6	1,6	1,6	1,6
Autres recettes non fiscales	2,4	2,4	2,4	2,4
<b>Total - Innovation et renouveau</b>	<b>11,3</b>	<b>11,3</b>	<b>11,3</b>	<b>11,3</b>
<b>Secrétariats rural et aux coopératives</b>				
Remboursement de dépenses des exercices précédents <sup>2</sup>	0,0	0,0	0,0	0,0
Services et droits d'utilisation	-	-	-	-
Privilèges, licences et permis	-	-	-	-
Rendement des investissements <sup>3</sup>	-	-	-	-
Produits réels de la vente de biens de l'État	-	-	-	-
Autres recettes non fiscales	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Total - Secrétariats rural et aux coopératives</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>
<b>Total des revenus non disponibles</b>	<b>53,8</b>	<b>38,7</b>	<b>38,7</b>	<b>38,7</b>
<b>Total des revenus disponibles et non disponibles</b>	<b>93,0</b>	<b>74,5</b>	<b>76,5</b>	<b>78,5</b>

1 Les recettes disponibles ne comprennent pas les crédits nets approuvés à la fin de janvier 2005 pour les revenus provenant d'activités de recherche représentant 11 millions de dollars en 2005-2006 ni les 22 millions de dollars permanents.

2 Le remboursement de dépenses des exercices précédents pour l'activité de programme en gestion des risques de l'entreprise 2004-2005 comprend des montants recouvrés auprès des provinces pour des paiements effectués par AAC et le recouvrement de paiements en trop versés dans le cadre du Programme canadien du revenu agricole (PCRA).

3 Le rendement des investissements comprend l'intérêt sur les prêts pour la Commission canadienne du lait et la construction de bâtiments d'exposition polyvalents.

## Tableau 7 : Fonds renouvelable de l'Agence canadienne du pari mutuel

### État des résultats

(en millions de dollars)	Prévision des dépenses 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007	Dépenses prévues 2007-2008
<b>Revenus disponibles</b>	15,4	15,3	15,3	15,3
Dépenses				
Dépenses de fonctionnement :				
Salaires et avantages sociaux des employés	5,1	5,1	5,1	5,1
Amortissement	0,1	0,1	0,1	0,1
Services d'administration et de soutien	9,7	9,7	9,7	9,7
Services publics, matériel et fournitures	0,4	0,4	0,4	0,4
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	15,4	15,3	15,3	15,3
<b>Excédent (déficit)</b>	-	-	-	-

### État de l'évolution de la situation financière

(en millions de dollars)	Prévision des dépenses 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007	Dépenses prévues 2007-2008
<b>Excédent (déficit)</b>	-	-	-	-
Ajouter les postes sans effet sur la trésorerie :				
Dépréciation/amortissement	0,1	0,1	0,1	0,1
Activités de placement :				
Acquisition de biens amortissables	(0,1)	(0,1)	(0,1)	(0,1)
<b>Excédent de trésorerie (besoins)</b>	-	-	-	-

### Utilisation prévue des autorisations

(en millions de dollars)	Prévision des dépenses 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007	Dépenses prévues 2007-2008
<b>Autorisations<sup>1</sup></b>	2,0	2,0	2,0	2,0
Prélèvements :				
Solde au 1 <sup>er</sup> avril	1,0	1,0	1,0	1,0
Excédent prévu (prélèvements)	-	-	-	-
<b>Total des prélèvements</b>	1,0	1,0	1,0	1,0
<b>Solde prévu au 31 mars</b>	3,0	3,0	3,0	3,0

1 Un maximum de 2 millions de dollars peut être prélevé en tout temps sur le Trésor.

Tableau 8 : Besoins en ressources par équipe<sup>1</sup>

2005-2006

Équipe	2005-2006							Total des dépenses prévues	
	Environnement	Salubrité et qualité des aliments	Gestion des risques de l'entreprise	Questions internationales	Innovation et renouveau	Secrétariats rural et aux coopératives	Conseil national des produits agricoles du pari mutuel		Agence canadienne
Environnement	100,1	-	-	-	-	-	-	-	100,1
Salubrité et qualité des aliments	-	26,5	2,6	2,2	-	-	-	-	31,3
Gestion des risques de l'entreprise	-	-	7,1	-	-	-	-	-	7,1
Marchés et commerce	-	-	-	47,9	-	-	-	-	47,9
Innovation et renouveau	-	-	-	-	132,5	-	-	-	132,5
Programmes <sup>2</sup>	132,2	54,6	1 293,5	24,8	111,7	2,3	-	-	1 619,1
Équipes habilitantes <sup>3</sup>	78,3	18,7	74,4	31,3	79,9	-	-	-	282,5
Bureaux du Ministère <sup>4</sup>	6,3	1,6	3,0	2,6	6,7	17,9	2,5	0,0	40,6
<b>Total</b>	<b>316,8</b>	<b>101,5</b>	<b>1 380,6</b>	<b>108,9</b>	<b>330,7</b>	<b>20,1</b>	<b>2,5</b>	<b>0,0</b>	<b>2 261,2</b>

1 AAC est passé d'une planification et structure par direction générale à une approche fondée sur les équipes établies en fonction des priorités du CSA.

**Les besoins en ressources par équipe sont des répartitions théoriques fondées en grande partie sur les affectations des équipes de 2004-2005, étant donné que les budgets des équipes de 2005-2006 n'étaient pas encore fixés au moment de la rédaction du présent document.**

2 Les ressources de l'Équipe des programmes sont beaucoup plus élevées que celles des autres équipes car elles comprennent la majorité des ressources du Ministère pour les paiements de transfert (1 486 millions de dollars compris).

3 Les équipes habilitantes sont l'Équipe des biens, l'Équipe des communications, l'Équipe des finances, l'Équipe des ressources humaines, l'Équipe des systèmes d'information, l'Équipe des politiques et de la planification.

4 Les bureaux du Ministère englobent les bureaux de la haute direction, le Secrétariat rural et le Secrétariat aux coopératives, le Conseil national des produits agricoles, les Services juridiques, le Groupe de la vérification et de l'évaluation, le Groupe des valeurs et de l'éthique, le Bureau de la divulgation interne, l'aide à la décision et les bureaux des sous-ministres adjoints.

## Tableau 9 : Frais d'utilisation

Le Ministère n'a pas d'initiatives prévues relativement aux frais d'utilisation, qu'il s'agisse d'exiger des nouveaux frais ou de modifier les frais existants, en ce qui concerne ses programmes soumis à la *Loi sur les frais d'utilisation* c'est-à-dire le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSR) et le Programme sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative.

## Tableau 10 : Renseignements sur les dépenses de projets

Au cours des trois prochaines années, les projets suivants ont excédé ou excéderont leur pouvoir délégué d'approbation.

### 2005-2006

1. Complexe Skyline
2. Amélioration des systèmes de prestation des programmes du Cadre stratégique pour l'agriculture – Programmes de gestion des risques de l'entreprise
3. Service national d'information sur les terres et les eaux (SNITE)
4. Installations de recherches laitières
5. Serres et phytotrons

### 2006-2007

1. Complexe Skyline
2. Amélioration des systèmes de prestation des programmes du Cadre stratégique pour l'agriculture – Programmes de gestion des risques de l'entreprise
3. Service national d'information sur les terres et les eaux (SNITE)
4. Installations de recherches laitières
5. Serres et phytotrons

### 2007-2008

1. Complexe Skyline
2. Amélioration des systèmes de prestation des programmes du Cadre stratégique pour l'agriculture – Programmes de gestion des risques de l'entreprise
3. Service national d'information sur les terres et les eaux (SNITE)

Pour obtenir plus d'information sur ces projets, veuillez consulter le site suivant : <http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/estime.asp>

## Tableau 11 : Rapport d'étape sur les grands projets de l'État

Au cours des trois prochaines années, Agriculture et Agroalimentaire Canada sera le grand responsable et effectuera l'administration des grands projets de l'État suivants :

### 2005-2006, 2006-2007 et 2007-2008

Service national d'information sur les terres et les eaux (SNITE)

Pour obtenir plus d'information sur ces grands projets de l'État, veuillez consulter le site suivant : <http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/estime.asp>

## Tableau 12 : Renseignements sur les programmes de paiements de transfert

Au cours des trois prochaines années, Agriculture et Agroalimentaire Canada effectuera l'administration des programmes de paiements de transfert de plus de 5 millions de dollars.

### 2005-2006

1. Programme canadien de stabilisation du revenu agricole
2. Assurance-production
3. ESB, vaches de réforme
4. Paiements liés à la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole*
5. Programme d'avances printanières
6. Programmes provinciaux
7. Remise concernant le Régime d'assurance-revenu brut du Québec
8. Programme canadien du revenu agricole
9. Contributions – Aide au secteur agricole et agroalimentaire – Environnement
10. Contributions – Aide au secteur agricole et agroalimentaire – Salubrité et qualité des aliments
11. Programme des routes utilisées pour le transport du grain des Prairies
12. Programme pour l'avancement du secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire
13. Contributions – Aide au secteur agricole et agroalimentaire – Science et innovation
14. Élimination du virus de la sharka du prunier
15. Contributions – Aide au secteur agricole et agroalimentaire – Renouveau
16. Contributions – Aide au secteur agricole et agroalimentaire – Questions internationales (Programme international du Canada pour l'agriculture et l'alimentation)
17. Contributions – Aide au Canada rural et au développement dans le domaine des coopératives

### 2006-2007

1. Programme canadien de stabilisation du revenu agricole
2. Assurance-production
3. ESB, vaches de réforme
4. Paiements liés à la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole*
5. Programme d'avances printanières
6. Contributions – Aide au secteur agricole et agroalimentaire – Environnement
7. Contributions – Aide au secteur agricole et agroalimentaire – Salubrité et qualité des aliments
8. Programme pour l'avancement du secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire
9. Contributions – Aide au secteur agricole et agroalimentaire – Science et innovation
10. Élimination du virus de la sharka du prunier
11. Contributions – Aide au secteur agricole et agroalimentaire – Renouveau
12. Contributions – Aide au secteur agricole et agroalimentaire – Questions internationales (Programme international du Canada pour l'agriculture et l'alimentation)
13. Contributions – Aide au Canada rural et au développement dans le domaine des coopératives

## Tableau 12, suite de la page 90

### 2007-2008

1. Programme canadien de stabilisation du revenu agricole
2. Assurance-production
3. Paiements liés à la <i>Loi sur les programmes de commercialisation agricole</i>
4. Programme d'avances printanières
5. Contributions – Aide au secteur agricole et agroalimentaire – Environnement
6. Contributions – Aide au secteur agricole et agroalimentaire – Salubrité et qualité des aliments
7. Programme pour l'avancement du secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire
8. Contributions – Aide au secteur agricole et agroalimentaire – Science et innovation
9. Élimination du virus de la sharka du prunier
10. Contributions – Aide au secteur agricole et agroalimentaire – Renouveau
11. Contributions – Aide au secteur agricole et agroalimentaire – Questions internationales (Programme international du Canada pour l'agriculture et l'alimentation)
12. Contributions – Aide au Canada rural et au développement dans le domaine des coopératives

Pour obtenir plus d'information sur ces programmes de paiements de transfert, veuillez consulter le site suivant : <http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/estime.asp>

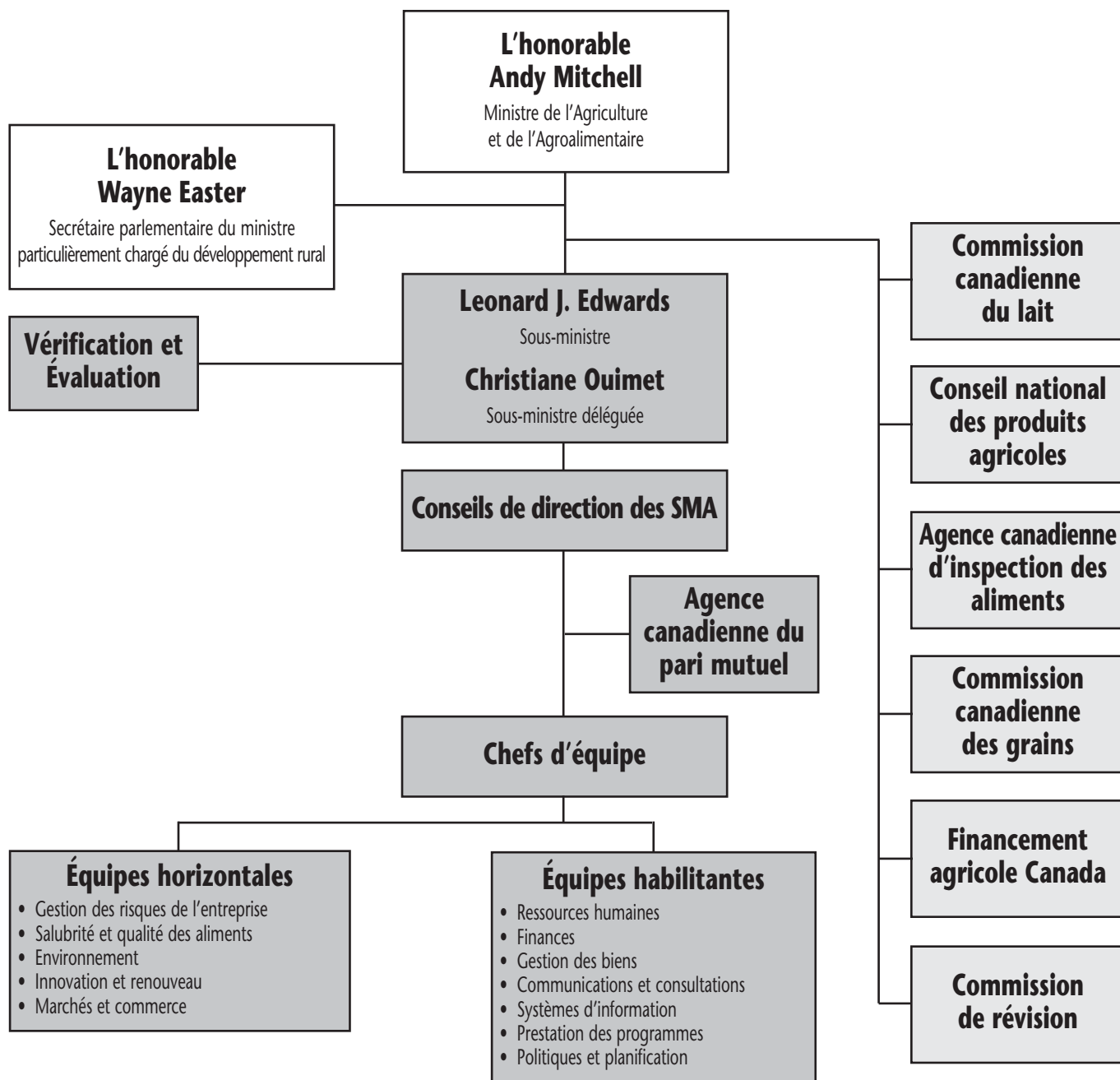






## Autres sujets d'intérêt

### PORTEFEUILLE DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE



# POUR NOUS JOINDRE

## PERSONNES-RESSOURCES DU MINISTÈRE AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

Note : À moins d'indication contraire, l'adresse du Ministère est le 930, avenue Carling.

Renseignements généraux  
930, avenue Carling  
Ottawa (Ontario) K1A 0C5  
Tél. : (613) 759-1000

Adresse Internet : <http://www.agr.gc.ca>

Notre site Web à l'adresse [http://www.agr.gc.ca/index\\_f.phtml](http://www.agr.gc.ca/index_f.phtml) renferme plus d'information sur le Ministère et ses activités.

### *Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire*

L'honorable Andy Mitchell, C.P.  
<http://www.agr.gc.ca/minofff.html>

### *Secrétaire parlementaire du ministre particulièrement chargé du développement rural*

L'honorable Wayne Easter, député  
Tél. : (613) 992-6188  
[easterw@agr.gc.ca](mailto:easterw@agr.gc.ca)  
<http://www.agr.gc.ca/minofff.html>

### *Sous-ministre*

Leonard J. Edwards  
Tél. : (613) 759-1101  
[edwardslj@agr.gc.ca](mailto:edwardslj@agr.gc.ca)  
<http://www.agr.gc.ca/cb/min/dmof.html>

### *Sous-ministre déléguée*

Christiane Ouimet  
Tél. : (613) 759-1090  
[ouimetc@agr.gc.ca](mailto:ouimetc@agr.gc.ca)  
<http://www.agr.gc.ca/cb/min/dmof.html>

# CHEFS DES DIRECTIONS GÉNÉRALES ET DES ORGANISMES

<p><b>Recherche</b></p> <p>Bruce Archibald Sous-ministre adjoint (613) 759-7777 archibaldb@agr.gc.ca res2.agr.gc.ca/research-recherche/</p>	<p><b>Services à l'industrie et aux marchés</b></p> <p>Andrew Marsland Sous-ministre adjoint (613) 759-7561 marslanda@agr.gc.ca www.agr.gc.ca/dgsim.html</p>	<p><b>Politiques stratégiques</b></p> <p>Suzanne Vinet Sous-ministre adjointe (613) 759-7349 vinets@agr.gc.ca www.agr.gc.ca/spb/spb_f.phtml</p>
<p><b>Programmes financiers pour l'agriculture</b></p> <p>Mary Komarynsky Sous-ministre adjointe (613) 759-7243 komarynskym@agr.gc.ca www.agr.gc.ca/ffpb/ffpb_f.phtml</p>	<p><b>Gestion intégrée</b></p> <p>Bruce Deacon Sous-ministre adjoint (613) 759-6811 deaconb@agr.gc.ca www.agr.gc.ca/csb_f.phtml</p>	<p><b>Communications et Consultations</b></p> <p>Paul Schubert Sous-ministre adjoint (613) 759-7964 schubertp@agr.gc.ca www.agr.gc.ca/cb/combr_f.phtml</p>
<p><b>Ressources humaines</b></p> <p>Steve Tierney Sous-ministre adjoint (613) 759-1196 tierneys@agr.gc.ca http://www.agr.gc.ca/hr/mainf.html</p>	<p><b>Vérification et Évaluation</b></p> <p>Frank Brunetta Directeur général (613) 759-6471 brunettaf@agr.gc.ca www.agr.gc.ca/review/frbmain.html</p>	<p><b>Agence canadienne du pari mutuel</b></p> <p>Elizabeth Massey Directrice exécutive C.P. 5904 PDF, ch. Merivale Ottawa (Ontario) K2E 8A9 (613) 946-1700 emassey@agr.gc.ca www.cpma-acpm.gc.ca/</p>
<p><b>Administration du rétablissement agricole des Prairies</b></p> <p>Carl Neggers Directeur général Tour CIBC 1800, rue Hamilton, Bureau 603 Regina (Saskatchewan) S4P 4L2 (306) 780-5081 neggersc@agr.gc.ca www.agr.gc.ca/pfra/</p>	<p><b>Services juridiques</b></p> <p>Heather Smith Avocate générale (613) 759-7879 smithh@agr.gc.ca</p>	<p><b>Secrétariat rural et aux coopératives</b></p> <p>Donna Mitchell Directrice exécutive (613) 759-7113 mitchelldo@agr.gc.ca www.rural.gc.ca www.agr.gc.ca/policy/coop/</p>
<p><b>Équipe des systèmes d'information</b></p> <p>Ernie Wallace Dirigeant principal de l'information (613) 759-6122 wallacee@agr.gc.ca</p>	<p><b>Secrétariat à la coordination du portefeuille</b></p> <p>Louise Mignault Directrice exécutive (613) 759-1062 mignaultl@agr.gc.ca</p>	

## PERSONNES-RESSOURCES DU PORTEFEUILLE

<b>Conseil national des produits agricoles</b> Cynthia Currie Présidente 344, rue Slater 10 <sup>e</sup> étage Ottawa (Ontario) K1R 7Y3 (613) 995-2298 curriec@agr.gc.ca www.nfpc-cnpa.gc.ca	<b>Commission canadienne des grains</b> Chris Hamblin Commissaire en chef 303, rue Main, bureau 600 Winnipeg (Manitoba) R3C 3G8 (204) 983-2735 chamblin@cgcc.ca www.cgcc.ca	<b>Agence canadienne d'inspection des aliments</b> Richard Fadden Président 59, promenade Camelot Ottawa (Ontario) K1A 0Y9 (613) 225-2342 faddenr@inspection.gc.ca www.cfia-acia.agr.ca
<b>Commission canadienne du lait</b> John Core Président-directeur général Édifice 55, Promenade de la CCN Ferme expérimentale centrale 960, avenue Carling Ottawa (Ontario) K1A 0Z2 (613) 792-2060 jcore@agr.gc.ca www.cdc.ca	<b>Financement agricole Canada</b> John J. Ryan Président-directeur général C.P. 4320 1800, rue Hamilton Regina (Saskatchewan) S4P 4L3 (306) 780-8100 jryan@sk.sympatico.ca www.fcc-sca.ca	<b>Commission de révision</b> Thomas Barton Président Ferme expérimentale centrale Promenade Birch Édifice 60 Ottawa (Ontario) K1A 0C6 (613) 792-2087 www.rt-cr.gc.ca/